

■ « MINUTE » CONTINUE à étaler un racisme scandaleux contre les travailleurs algériens vivant en France... Comment vivent ces hommes insultés et calomniés, leurs souffrances, leur labeur si utile à notre économie — la vérité que cache « Minute » —, il faut que chacun en soit informé. Vous lirez et ferez lire l'article de NICOLE DE BOISANGER-DUTREIL que nous publions en page 4.

## PRESCRIPTION :

### Les fantômes à croix gammées

■ 8 MAI : CETTE DATE qui fut, en 1945, celle de la victoire des peuples libres, sera-t-elle, vingt ans après, pour les criminels hitlériens, le point de départ d'une nouvelle carrière? Ils sont des dizaines de milliers qui se cachent et attendent. Ils n'ont rien oublié, rien renié. Ils ont la nostalgie de leurs exploits sanglants. Ils préparent leur revanche... Dans l'article que nous publions page 5, JACQUES DELARUE, spécialiste de l'histoire du nazisme, montre la gravité de la mesure prévue en leur faveur par le gouvernement de Bonn.

■ DES INSCRIPTIONS HITLERIENNES sur la synagogue de Neuilly. Des tracts racistes répandus parmi les lycéens et étudiants. De jeunes Africains, des militants de l'U.N.E.F. agressés à Grenoble, à Lyon, à Paris... Les agitateurs néo-nazis, forts d'une persistante impunité, poursuivent leurs menées en France — dans l'attente des renforts qu'ils espèrent de la prescription. (Voir page 4.)

## CONCILE :

### Ce qu'ils pensent du schéma sur les juifs

■ APRES UN DEBAT ANIME, qui avait lui-même suscité passions et polémiques à travers le monde, le Concile oecuménique a adopté, le 20 novembre, le schéma sur les juifs, inclus dans une Déclaration sur l'attitude de l'Eglise envers les religions non chrétiennes. D'éminentes personnalités de tendances très diverses, nous font part des réflexions que leur inspire cet important événement : MM. JACOB KAPLAN, Grand-Rabbin de France ; le pasteur MARC BOEGNER, de l'Académie Française ; le secrétariat national de Pax Christi ; MM. OLIVIER CLEMENT, du Centre d'Etudes Orthodoxes de Paris ; ERNEST KAHANE, secrétaire général de l'Union Rationaliste ; l'abbé PIERRE ; Mme SUZANNE COLLETTE-KAHN, secrétaire générale de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme ; MM. ALFRED GRANT, secrétaire général de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives ; le rabbin ANDRE ZAOUÏ. Avec ces prises de positions on pourra lire la déclaration des Cadis musulmans d'Israël, ainsi qu'une lettre de M. MAURICE VAUSSARD et une mise au point de l'écrivain ANDRE SCHWARZ-BART. (Page centrale et page 14).

## CONGO :

### Un document

■ Une fois encore, le sang a coulé au Congo ex-belge. A en croire un certain nombre de journaux et d'émissions, il s'agirait d'un conflit essentiellement racial, et l'on assiste à maintes tentatives d'alimenter les préjugés, les haines contre les Africains, par une présentation partielle et partielle des faits. « Droit et Liberté » verse au dossier congolais, sous forme d'un supplément encarté dans ce journal, une étude approfondie de M<sup>e</sup> Jules CHOME. Ce document sera d'ici quelques jours édité en brochure, que l'on pourra se procurer à nos bureaux, 30, rue des Jeûneurs, Paris-II<sup>e</sup> (C.C.P. 6070-98 Paris). L'exemplaire : 2 F.



■ « ON PEUT ENTREVOIR LE TEMPS où la peau sombre, où les yeux bridés ne condamneront plus à l'esclavage, où l'on ne risquera plus jamais d'entendre les pas de la Gestapo résonner dans les escaliers pour arracher les sœurs d'Anne Frank aux espoirs de leurs dix-sept ans... » écrit Pierre PARAF en conclusion de la préface de son livre « Le racisme dans le monde... »

Puisse l'année 1965 rapprocher de façon décisive ce temps dont rêvent tous les gens de cœur, et que les antiracistes s'emploieront plus que jamais à préparer !

On lira en page centrale les vœux formulés et l'appel lancé pour une action féconde par le président du M.R.A.P. dans son éditorial : L'ANNEE LINCOLN.

## LE GONCOURT et le racisme

■ Le livre de GEORGES CONCHON, qui vient d'obtenir le Prix Goncourt, suscite un certain malaise. L'auteur se déclare foncièrement antiraciste et dit avoir voulu dénoncer à la fois le racisme des blancs et celui des noirs. Parmi les critiques qu'il a suscitées, celles de MAX-POL FOUCHET, à la télévision, ont été les plus fermes. Nous nous sommes entretenus avec l'un et l'autre...

(Page 13.)

## 2 DATES à retenir

Mercrédì 13 JANVIER

à 20 h. 30

Assemblée d'Information  
à l'Hôtel Moderne  
sur la prescription des  
crimes nazis (Voir p. 3)

Dimanche 24 JANVIER

à 15 heures

Première de « ANDORRA »  
la pièce de Max Frisch  
au Théâtre d'Aubervilliers (Voir p. 16)

## Ce mois-ci...

13-XI. — A Rockville (Maryland), un groupe de citoyens obtient la révision du procès de deux noirs condamnés à mort pour viol d'une blanche.

16-XI. — Nouveau procès scandaleux à Johannesburg (Afrique du Sud) : M<sup>r</sup> Abram Fischer, le défenseur de Nelson Mandela, et 13 autres personnes sont inculpés en raison de leur activité contre l'apartheid.

• Ouverture à Vienne du procès de l'ex-capitaine S.S. Franz Novak, proche collaborateur d'Eichmann, accusé d'assassinats multiples.

17-XI. — Pour la première fois en Alabama, deux noirs intentent un procès à un restaurateur blanc qui avait refusé de les servir.

• M. Wilson annonce aux Communes son intention d'imposer un embargo sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud.

• Bagarres au Quartier Latin où la vitrine de la librairie des étudiants communistes est défoncée par des étudiants fascistes.

19-XI. — Le Comité sur l'apartheid aux Nations-Unies demande à la France de ne pas livrer d'armes à l'Afrique du Sud.

20-XI. — Au Concile, ADOPTION DU SCHEMA SUR LES JUIFS et les religions non chrétiennes, qui ne sera proclamé que l'année prochaine.

• Bruxelles et Washington menacent de parachuter des troupes au Congo, en vue de ramener les Européens se trouvant à Stanleyville.

21-XI. — Une manifestation bouddhiste violemment réprimée à Saïgon : la police charge la foule ; des dizaines de personnes sont blessées.

23-XI. — Négociations à Nairobi (capitale du Kenya) sur les prisonniers européens de Stanleyville.

• La tête de Martin Bormann, l'ancien secrétaire d'Hitler, qui vit en Amérique du Sud, est mise à prix 100.000 marks par le procureur général du Land de Hesse (Allemagne).

• La R.D.A. publie une nouvelle liste de 122 juristes de Bonn qui sont d'anciens membres des tribunaux nazis.

24-XI. — Mille parachutistes belges transportés par des avions américains s'emparent de Stanleyville où ils sont rejoints par les troupes de Tschombé, et procèdent à l'évacuation des Européens.

25-XI. — La Jordanie interdit l'accès des lieux saints aux prêtres qui ont voté la déclaration sur les juifs, tandis que les leaders musulmans d'Israël approuvent le texte du Concile.

• Aggression fasciste au Quartier Latin, à Paris, contre des élèves ingénieurs.

26-XI. — Les paras belges investissent Paulis à 500 km. au nord de Stanleyville ; les mercenaires et les gendarmes katangais font régner la terreur dans les régions ainsi occupées.

29-XI. — A Washington, les représentants de diverses organisations américaines manifestent pour la paix au Sud-Vietnam.

30-XI. — Manifestation à Paris contre la présence de Tschombé aux cris de : « Liberté au Congo ; Tschombé assassin. »

• Nouvel accord commercial entre la Rhodésie et l'Afrique du Sud.

1-XII. — Ouverture de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui élit par acclamations son président : M. Alex Quaison-Sackey, représentant permanent du Ghana.

2-XII. — Le pape arrive à Bombay, après une courte escale à Beyrouth.

3-XII. — Inculpé de conspiration et de sabotage, Bertram Hirson, universitaire, Hugh Lewin et Raymond Eisenstein, journalistes, sont condamnés à de lourdes peines de prison par le tribunal de Pretoria (Afrique du Sud).

4-XII. — L'abbé Boyer et Mme Hanff qui avaient enlevé les enfants de M. Kovacs pour les élever dans la religion catholique sont condamnés à des peines de prison avec sursis.

• Vingt-et-un blancs, membres du Ku Klux Klan sont arrêtés dans le Mississippi, pour avoir participé au meurtre de trois jeunes militants anti-racistes en juin dernier. Parmi ces criminels : le shérif de Philadelphie.

7-XII. — La Cour Suprême des Etats-Unis déclare inconstitutionnelle une loi de Floride interdisant la co-habitation raciale.

• La direction de l'université de l'Alabama interdit un concert que Louis Armstrong devait donner le 17 février sur « campus » de l'établissement.

11-XII. — Les 21 criminels racistes accusés, dans le Mississippi, du meurtre de trois militants intégrationnistes SONT TOUS REMIS EN LIBERTE par les autorités judiciaires locales qui décident d'abandonner les poursuites.

12-XII. — Vingt-quatre juges, procureurs, avocats et un accusé du procès des bourreaux d'Auschwitz quittent Stuttgart pour une enquête sur les lieux du camp en Pologne.

13-XII. — A Montgomery (Alabama), attentat à la bombe contre une église noire de la ville. Trois racistes sont arrêtés.

## QUE SE PASSE-T-IL ?

### JUSTICE

#### ● Un heureux dénouement

LE 11 décembre dernier, une grave affaire de garde d'enfant trouvait, après dix ans de procédure, sa conclusion en Cour d'appel : la petite Catherine Huriaud-Hochberg, âgée de 12 ans, était définitivement confiée à sa mère Mme Hochberg, laquelle s'était vu retirer son enfant à la suite d'un jugement aux attendus racistes que tout le monde connaît.

Les grandes lignes de cette douloureuse affaire avaient été largement reproduites dans toute la presse, et nous l'avons relatée dans le dernier numéro de « Droit et Liberté ».

On se souvient que, lorsqu'en 1954, Mme Hochberg, d'origine juive, demanda le divorce d'avec M. Huriaud, catholique, elle obtint la garde juridique de la petite Catherine âgée alors de 2 ans, mais n'ayant pas la possibilité matérielle de l'élever, elle la confia provisoirement aux grands-parents paternels.

En 1957, c'est le scandale. Un jugement inique où il est question de « métissage », de différence raciale et autres termes familiers à la terminologie hitlérienne, enlève la garde de l'enfant à Mme Hochberg. L'arrêté de 1958, s'il infirme la formulation raciste du premier, en confirme l'esprit, faisant état de « l'inadaptation » de Mme Hochberg aux conditions d'une existence régulière, par suite des souffrances subies pendant la guerre.

Le jugement du 11 décembre rendu par la première chambre supplémentaire d'appel reconsidère l'ensemble de l'affaire en analysant objectivement les divers arguments.

Parlant du transfert de la garde juridique en 1957, aux grands-parents qui en avaient la garde de fait, la cour d'appel considère que « le Tribunal s'était notamment fondé sur des motifs inadmissibles, inconciliables avec l'ordre public français... »

D'autre part la cour reconnaît comme non valable aujourd'hui l'appréciation selon laquelle Mme Hochberg n'était pas en 1958 « pleinement réadaptée aux conditions d'existence stable, paisible et régulière ». Pendant les six années écoulées on a pu juger de ses qualités de pédagogue dans l'exercice

## Un coup de manchette

UN certain dimanche de décembre, un enfant disparaît, dans un village de l'Aude. Fait-divers, atroce, banal, hélas fréquent ! Passion de la presse, inquiétude publique. Qu'est devenu le petit Raymond Sanchez, huit ans ? Un vague témoin fait une non moins vague déclaration spontanée à la gendarmerie. Il a vu un petit garçon affecté de strabisme, au milieu d'un groupe de gitans, dans une gare locale. Or le petit Sanchez est d'origine gitane, et il louche. Ses parents sont séparés. Et son père est en prison, pour une quelconque peccadille. Rien n'est clair, dans cette affaire et, a priori, on peut rechercher tout ce qui cloche...

Mais « Paris-Jour » du 2 décembre, règle la question par une énorme manchette : « RAYMOND (8 ANS) A ETE ENLEVE PAR DES GITANS ». Tous les kiosques ont affiché « Paris-Jour », des millions de personnes, qui ne lisent pas ce journal ont pourtant lu ce titre. A la fin de la semaine, la vérité était connue : le petit Raymond s'était accidentellement noyé en tombant dans un puits. « Paris-Jour » en fit huit lignes en page intérieure. Sans commentaire et sans regrets. Oubliés, les Gitans ? Pas du tout. Par un coup de manchette, on avait renouvelé la calomnie du « gitan voleur d'enfants ». M. Del Duca se porte bien, merci ! C'est le directeur de « Paris-Jour » et le grand maître de la presse DU CŒUR...

Oncle TOM.

de sa profession : « il y a donc lieu de retenir qu'en dépit des événements tragiques qui ont profondément perturbé son adolescence (toute sa proche famille a péri en déportation), elle est remarquablement adaptée au milieu français... »

La Cour considère que « si, comme Huriaud l'affirme, Mme Hochberg a des conceptions agnostiques et professe un dédain de la « morale bourgeoise », une telle attitude n'est nullement en soi répréhensible, qu'il apparait que Mme Hochberg est... parfaitement apte à se voir confier la garde de sa fille; qu'il est d'ailleurs normal qu'une fillette, notamment à l'âge délicat où est parvenue Catherine, vive auprès de sa mère dont la présence, la sollicitude et la tendresse sont irremplaçables... »

Le jugement insiste sur la nécessité d'éviter tout traumatisme à l'enfant en l'arrachant trop brutalement au milieu dont elle avait l'habitude, mais fait confiance à Mme Hochberg sur ce point et sur le problème de l'éducation religieuse : on sait que Mme Huriaud (la grand-mère) avait fait baptiser Catherine et lui avait fait faire sa première communion en cachette de sa mère.

Mme Hochberg, pour qui les dix ans de cauchemar sont le prolongement des souffrances subies pendant la guerre, aime trop sa petite fille pour ne pas

être consciente de la lourde tâche qui lui incombe.

Nous nous réjouissons avec elle de cet heureux dénouement.

### HIER

### ET AUJOURD'HUI

#### ● Après vingt ans

LES journaux du sud-est ont relaté récemment l'extraordinaire aventure de M. Benjamin Rozenberg, de Dijon qui, après 40 ans de séparation vient de retrouver son frère, seul survivant avec lui d'une famille polonaise victime des massacres nazis de Tarnow.

M. Rozenberg avait quitté Tarnow en 1930, pour rejoindre un de ses frères établi à Metz. Il apprit très vite le français et s'installa en Côte-d'Or où il dirigea un atelier de confection.

Il garda le contact avec Tarnow et sa famille, jusqu'en 1939, l'année où commencèrent les déportations massives de juifs vers les camps de la mort. Il apprit alors que toute sa famille restée en Pologne avait été exterminée et que son frère de Metz avait été déporté avec sa femme à Auschwitz. Leurs deux enfants que M. Rozenberg recueillit, avaient échappé par miracle à la Gestapo, en escaladant un mur haut de dix mètres.

Après la guerre, M. Rozenberg partit à Tarnow, dans l'espoir de retrouver quelques traces de sa famille. Sa ville natale était complètement détruite et les vingt-cinq mille juifs qui y vivaient, tous tués.

De retour en France, il continua les recherches et apprit par hasard qu'un fils d'une de ses sœurs ainsi qu'un de ses frères étaient probablement vivants.

Et en effet, après dix-huit ans de recherches, il retrouva ce neveu, en Israël et par hasard rencontra une femme, voisine de ses parents à Tarnow. Celle-ci lui conseilla de rechercher une personne vivant en Israël que son frère avait aidé à quitter Tarnow.

★ Suite page 3.

Si vous voulez passer le réveillon de Noël dans une ambiance de joie et de fraternité retenez dès à présent vos places pour le

# 20<sup>e</sup> GRAND BAL de nuit

DE L'UNION DES ENGAGES VOLONTAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS JUIFS

**Le 24 décembre 1964**  
de 22 heures à l'aube

Dans les salons du Palais d'Orsay  
(Quai Anatole-France Paris)

YOSKA NEMETH avec son orchestre tzigane

JERICO et JACK ARY, orchestre de jazz

et la grande vedette de la chanson RIKI ZARAI

animeront cette soirée.

Entrée : 15 francs.

Réservation des tables pour le souper : 58, rue du Château-d'Eau - Paris-X<sup>e</sup> - NOR. 49-26.

### DROIT ET LIBERTÉ

MENSUEL

30, rue des Jeûneurs - Paris (2<sup>e</sup>)  
Tél. : GUT. 09-57

#### Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 10 francs  
Abonnement de soutien : 20 francs

ETRANGER

Un an : 18 francs  
Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris  
Pour les changements d'adresse envoyer 1 franc et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer *Droit et Liberté*, ou s'abonner, au siège des Amis de *Droit et Liberté*, 43, avenue de Berchem Saint-Agathe, Bruxelles 8 - Téléphone : 27.56.39 et 22.93.94, ainsi qu'au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 52, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles 6.

Versements au C.C.P. 723895 de Léon GRINER, 9, Square Robert-Pequier, Bruxelles-7.

Le numéro : 10 francs belges.  
L'abonnement annuel : 100 FB.  
Abonnement de soutien : 150 FB.

## QUE SE PASSE-T-IL ?

(Suite de la page 2)

Grâce au président de l'ex-communauté israéliite de Tarnow, le docteur Chomet, il obtint l'adresse de cette personne, Françoise Weiss, qui vivait à Ramat-Gan, dans la banlieue de Tel-Aviv.

Françoise Weiss savait qu'à son retour de déportation, le frère de Benjamin Rozenberg, était parti au Canada, à Toronto d'où il lui avait écrit en 1948 en lui donnant son adresse.

Effectivement, Benjamin Rozenberg, quelque temps après, reçut une réponse de son frère, qui de son côté aussi, n'avait jamais cessé de le rechercher.

## U.S.A.

### ● Une entrave légale

LES vingt et un racistes, tous membres du Ku-Klux-Klan, parmi lesquels le shérif du comté de Neshoba et son adjoint : Lawrence Rainey et Cecil Price, arrêtés pour le meurtre des trois militants intégrationnistes assassinés le 21 juin près de Philadelphia, ont été remis en liberté par le commissaire fédéral de Meridian (Mississippi).

La libération des accusés, vivement applaudie par un nombreux public, a été obtenue par la défense en dépit d'une confession écrite de l'un d'eux, Horace Doyle Bernette, et recueillie par un agent du F.B.I., originaire d'Atlanta (Géorgie), M. Henry Rask.

Mlle Esther Carter, commissaire fédérale chargée d'examiner les dossiers, transmis par le bureau fédéral d'enquête et par le ministère fédéral de la Justice, a refusé de connaître le détail de ces aveux, affirmant que ceux-ci n'étaient qu'« un ramassis de on-dit et de renseignements de seconde main » qui ne pouvaient être utilisés contre le signataire.

Un porte-parole du ministre de la Justice a déclaré, commentant la décision de Mlle Carter : « Qu'un commissaire du gouvernement refuse... d'accepter de la part d'un fonctionnaire chargé de veiller à l'application de la loi, un rapport sur des aveux signés, est tout à fait sans précédent. »

## Le carnet de DL

### NOS PEINES

Notre ami, le critique d'art George Besson, membre du Comité de Presse de la Vente Exposition, organisée par le M.R.A.P. en juin dernier, a eu la douleur de perdre sa femme Anne-Adèle Besson, le jour où s'ouvrait au Louvre l'exposition de sa collection personnelle de tableaux dont il avait fait don à deux musées de province.

Dans cette pénible épreuve, que George Besson et sa famille trouvent ici l'expression de notre amicale sympathie.

### NOS JOIES

Le 22 novembre, M. Léon Lyon-Caen, président d'honneur du M.R.A.P., et Madame, avaient la joie de fêter leurs noces de diamant.

Nous exprimons à M. et Mme Léon Lyon-Caen nos affectueuses félicitations et nos vœux les meilleurs pour eux-mêmes et leur famille.

★

Trois dévoués amis du M.R.A.P., militants de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives de France ont célébré ces dernières semaines, leurs 60 ans : MM. Bernard Dutkiewicz, Bernard Pilcer, et Elie Solnicki.

Nous leur exprimons nos cordiales félicitations et nos vœux les meilleurs.

★

Le Grand Prix des Sciences mathématiques et physiques de l'Académie des Sciences a été attribué à M. Laurent Schwartz, pour l'ensemble de ses travaux, et en particulier pour sa théorie des distributions.

A ce grand savant, qui honore de son précieux soutien l'action du M.R.A.P., nous exprimons nos très vives félicitations.

★

Nos félicitations également à M. Michel Droit, membre du Comité d'Honneur du M.R.A.P., qui, pour son roman « Le retour » (Ed. Julliard), s'est vu décerner le Prix du Roman de l'Académie Française.

Mais maintenant il y a un précédent et une semblable conclusion risque d'être apportée à toute affaire de meurtre de noirs par des blancs jugée dans les Etats du Sud.

En effet, selon la Constitution des Etats-Unis, le F.B.I. (ou bureau d'enquête fédéral) ne peut engager de poursuites pour meurtre. C'est un délit qui relève des autorités judiciaires des différents Etats et dans le cas précis, de celles du Mississippi.

L'affaire sera donc transmise maintenant à un Grand Jury fédéral qui pourra décider à nouveau des arrestations, mais seulement pour « violation des droits civiques ».

Il est fortement à craindre que cette particularité du Droit américain n'entraîne de véritables abus. Ne serait-il pas nécessaire de revoir le problème depuis la base, plutôt que de laisser les racistes imposer leur loi aux noirs alors que la majeure partie de la population américaine vient de ratifier le vote sur les Droits civiques en élisant Lyndon Johnson à la présidence des U.S.A. ?

## MOYEN-ORIENT

### ● Rencontres...

IL vient de se créer à Londres une association dont le but est de promouvoir l'amitié entre Juifs et Arabes en Israël et dans le Moyen-Orient.

Elle se nomme « Association pour la Coopération et la Réconciliation Judéo-Arabe » et a été formée par la réunion de deux comités déjà existants : les Amis Britanniques de « New Outlook » (revue indépendante publiée en Israël qui discute librement des problèmes du Moyen-Orient) et les Amis Britanniques du Collège Judéo-Arabe de Givat Haviva, créé il y a dix-huit mois en Israël.

La nouvelle association cherchera parallèlement à améliorer la situation des Arabes en Israël, à définir une solution au problème des réfugiés arabes, et combattra les préjugés et les haines afin de favoriser la paix.

## PRESSE

### ● Une voix s'est tue

LE 6.297<sup>e</sup> numéro du quotidien parisien « Libération » est sorti le vendredi 27 novembre. C'était le dernier, après 23 ans d'existence.

En février 1941, paraissait pour la première fois un petit journal sous le titre de « Libération ».

Imprimé clandestinement à Clermont-Ferrand, il était rédigé par Emmanuel d'Astier, le professeur Cavaillès et le journaliste Rochon, auxquels viendront s'adjoindre Louis Martin-Chauffier, Maurice Cuvillon, Raymond et Lucie Aubrac.

En août 1943, « Libération » s'imprime à Lyon, et est diffusé sur tout le territoire. Le 21 août 1944, le journal paraît pour la première fois au grand jour, pendant les combats de la libération de Paris.

Ce grand journal issu de la Résistance n'est plus. Des difficultés financières énormes, inhérentes aux conditions d'existence de la presse française ont provoqué sa suspension : un quotidien ne peut tenir par ses propres

# Enfant du monde mon frère!...

Une belle exposition de livres à l'Institut Pédagogique National

« ENFANT DU MONDE, MON FRERE », tel est le thème choisi par la Fédération des Œuvres Laïques de la Seine pour la sixième exposition de livres qu'elle organise sous la direction de M. A. Ravé, du 4 décembre 1964 au 31 janvier 1965, à l'Institut Pédagogique National.

Quelque trois cent-cinquante ouvrages réunis sur la base d'une liste établie par Natha Caputo sont présentés de façon artistique et distrayante aux visiteurs par l'équipe des techniciens de l'Institut animée par M. Langlois.

Lors de l'inauguration de l'exposition, M. Pédrot, maire du V<sup>e</sup> arrondissement et président de la Fédération des Œuvres laïques de la Seine devait déclarer d'ailleurs : « On a donné une âme à ce qui aurait pu être une simple énumération. »

Classés par continents dans différentes salles, les livres présentés couvrent un large éventail d'âges. Des éléments concrets — un ranch, des photos — évoquent les particularités architecturales, géographiques, historiques de chaque continent, permettant de fixer celles-ci dans la mémoire de l'enfant.

Dans une seconde partie, l'exposition insiste sur l'activité dans le domaine pédagogique de différentes associations dont le but est de promouvoir l'amitié et la fraternité entre les hommes et de développer cet esprit chez les enfants. Un panneau entier est consacré au C.L.E.P.R. (Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux) et à son bulletin « Education à la Fraternité ». Il faut signaler que dans le dernier numéro de la revue des Œuvres laïques de la Seine, consacré à l'exposition, des articles résument les origines, la création et les objectifs du C.L.E.P.R. ainsi que ceux du M.R.A.P.

L'exposition présente encore une particularité originale : des cours de lecture sont aménagés, qui permettent de feuilleter les ouvrages.

L'éducation de l'enfant dans le sens de la tolérance et de la compréhension internationale et interraciale est un élé-

ment majeur de la lutte contre la xénophobie et le racisme. C'est ce que, lors de l'inauguration, ont souligné M. Pédrot (dont nous reproduisons ici une partie de l'allocution), et M. l'Inspecteur Général Voisin, directeur général des Services d'Enseignement de la Seine.

C'est dire tout l'intérêt de cette exposition, tant pour les enseignants que pour les parents désireux de donner à leurs enfants des lectures développant le sens de l'humain.

Il faut aller la voir.

## Monsieur Dupont et Madame X

M. Raymond Pédrot, président de la Fédération de la Seine des Œuvres Laïques, a bien voulu nous communiquer l'allocution qu'il a prononcée pour l'inauguration de l'exposition « Enfant du monde, mon frère »... Nous en reproduisons ci-dessous un extrait, où il souligne la portée de cette belle réalisation :

Il faudrait bien qu'un jour, enfin, les barrières raciales tombassent ; le racisme, « cancer de notre temps », a-t-on dit ; j'allais, quant à moi, dire qu'il semble éternel, hélas ! Et pourtant l'enfant n'est pas raciste, nous le savons tous et je peux en porter, si vous le permettez, un témoignage très particulier dans cet arrondissement qui est un des carrefours du monde. Comment se fait-il donc que, devenus hommes, parfois ils s'entredéchirent parce que leurs « races » diffé-

par

Raymond PEDROT

Président de la Fédération des Œuvres Laïques de la Seine

rent ? Certes, pas en France, bien sûr, pas chez nous ! Les Français ne sont pas racistes, c'est vrai (ils ne sont pas non plus « conservateurs », personne n'oserait se prévaloir de cette étiquette) ; disons que nos compatriotes ne sont pas « racistes militants ». Autorisez-moi deux courtes anecdotes, vraies malheureusement :

1) M. Dupont rencontre M. Durand : « J'ai rencontré la petite Duval avant-hier ; elle m'a présenté son fiancé, nous avons bavardé agréablement ; au fait comment s'appelle-t-il, ce jeune homme ? Il se nomme Goldenbaum, répond M. Durand. — Goldenbaum, ah, tiens... il semble d'ailleurs très bien ». (Fin de citation.)

2) Une ancienne relation, personne très évoluée, intelligente et sympathique, me confiait récemment au retour d'un voyage aux Etats-Unis : « Voyez-vous, je ne suis pas raciste, vous me connaissez (c'est vrai qu'elle n'est pas raciste et c'est vrai que je la connais) mais tous ces noirs, à Washington, c'est troublant ».

Evidemment, M. Dupont comme Mme X... ont été horrifiés par les génocides organisés par les nazis, comme ils le sont par toutes les fureurs déchaînées en ce moment, de par le monde, par tous les « apartheid ». Alors, pourquoi, ce « racisme latent », cette xénophobie en contrepoint ?

Nous ne prétendons pas résoudre ici le problème mais nous avons voulu apporter notre pierre à l'édifice que tant d'hommes de bonne volonté se proposent de construire pour y enfermer enfin toutes les haines et toutes les stupidités raciales.

### L'UNION DES ENGAGES VOLONTAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS JUIFS

58, rue du Château-d'Eau — PARIS-10<sup>e</sup>

a fondé une Maison de Repos et de Convalescence

## « Les Lauriers Roses »

à LEVENS (Alpes-Maritimes)

Cet établissement ultra-moderne est agréé par la Sécurité Sociale et par le Ministère des Anciens Combattants pour les bénéficiaires de l'article 115 et fonctionnera à partir du 20 janvier 1965.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au siège de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, 58, rue du Château-d'Eau à Paris-10<sup>e</sup>, de 14 h. à 18 h.

# Inscriptions, tracts, agressions : les néo-nazis s'agitent !

**D**ES croix gammées et des inscriptions anti-juives ont été peintes, dans la nuit du 10 au 11 décembre sur les murs de la synagogue de Neuilly, à l'angle des rues Anselme et J.-Dulud. Les néo-nazis entendent-ils renouveler leurs exploits de Noël 1960 et de janvier 1961 ? Un tel acte montre qu'ils n'ont pas renoncé aux campagnes par lesquelles ils affirment ouvertement leur allégeance à l'idéologie et aux méthodes hitlériennes.

L'émotion est grande à Neuilly, et le député-maire, M. Achille Peretti, a fait sur une chaîne privée de radio, des déclarations condamnant ces menées. Les inscriptions ont été aussitôt effacées, mais, à ce jour, on ne sait rien des mesures prises ou envisagées par les pouvoirs publics pour mettre hors d'état de nuire les coupables et empêcher la répétition de pareilles provocations.

★  
Les groupes racistes que citait notre

dernier numéro continuent de s'agiter, surtout dans les milieux étudiants. A Grenoble, la Fédération des Etudiants Nationalistes, prenant prétexte des événements du Congo, a diffusé un tract débordant de haine contre les noirs. Une quarantaine de nervis se réclamant de cette organisation, ont sauvagement attaqué, à la sortie du restaurant universitaire, trois étudiants africains. Dénonçant ce lâche attentat, l'Association des Etudiants d'Afrique

Noire à Grenoble souligne qu'elle n'a pas de préoccupation raciale quand elle manifeste sa solidarité avec le peuple congolais et déclare « que les morts de Stanleyville, blancs et noirs, sont les innocentes victimes des troupes d'intervention belges, et qu'il faut chercher ailleurs — et non en Afrique — les vrais coupables. »

« La bonne entente, ajoute-t-elle, qui a toujours régné entre la population grenobloise et nous ne devrait pas être

mise en cause par des énergumènes irresponsables et foncièrement hostiles à la coopération entre les peuples. »

Agressions encore à Paris et à Lyon, contre des militants de l'U.N.E.F. Au Quartier Latin, l'Union des Etudiants Juifs de France signale dans un communiqué, que les jeunes trublions de la F.E.N. ont manifesté à plusieurs reprises aux cris de « Purifiez l'Université ! » « Les métèques à la porte ».

Le 19 novembre, lors du rassemblement organisé à la Mutualité par Tixier-Vignancour, de très nombreux étudiants se sont mobilisés pour s'opposer aux manifestations éventuelles des fascistes qui avaient, quelques jours plus tôt, brisé la vitrine d'une librairie. On peut s'étonner de ce que la police ait cru devoir malmené et arrêté un certain nombre de ces étudiants, tandis que les partisans de Tixier-Vignancour défilaient en hurlant leurs slogans.

Les comités d'étudiants et de lycéens du M.R.A.P. ont édité un tract s'élevant contre les violences des racistes.

« Cette agitation néo-nazie, que la loi républicaine devrait empêcher, affirmement-ils, est contraire aux traditions démocratiques et humanistes de l'Université française. Il s'agit de relents d'un passé douloureux, que les étudiants, les lycéens, dans leur immense majorité, réprouvent. »

Le 15 décembre, des lycéens ont distribué ce tract devant le Lycée Lamartine. L'un de nos jeunes amis a été arrêté et maintenu longtemps au poste de police.

★  
Il y a là bien des faits inquiétants. Tous les antiracistes, tous les démocrates doivent, aujourd'hui plus que jamais, s'unir et agir résolument. Il faut que cessent les campagnes et les violences des racistes. Pas de ça chez nous !

# CE QUE Minute NE DIT PAS

**A**U kiosque à journaux près de mon immeuble, l'hebdomadaire *Minute* affichait, il y a quelque temps, en lettres provocantes les mots : « Assez de crimes d'Algériens ! ». Sous ce gros titre, une photographie plutôt mal choisie montrait, non pas des tueurs aux visages agressifs ou grimaçants, mais des hommes à l'air las qui semblaient revenir d'un labeur épuisant.

A quelques pas de là, une équipe d'ouvriers réparait la chaussée. Deux d'entre eux échangeaient quelques mots en arabe. Je me demandai quelle impression ils avaient ressentie s'ils avaient lu le titre insultant de *Minute*. Cette question parmi beaucoup d'autres, je l'ai posée à M. Hannoun qui dirige l'hebdomadaire algérien *Al Djaziri*. Il m'a répondu avec une sereine dignité : « Ceux qui ont la chance de devenir des intellectuels n'éprouvent que du mépris. Le travailleur algérien, lui, se sent atteint dans son honneur. »

Semaine après semaine, *Minute* s'acharne à déformer la conscience française en lui imposant un portrait terrifiant des Algériens. Il s'agitrait — on pense à la sombre époque de Chicago — d'une invasion massive de gangsters et de voyous qui déferlent sur la France, armés de leurs couteaux et de leurs Beretta. On parle d'une « nouvelle armée des bas-fonds » qui se terrerait à l'abri des policiers dans ses bidonvilles.

Calmement, patiemment, M. Hannoun fait un sort aux colonnies de *Minute*, et, à travers ses mots apparaît une tout autre image des Algériens vivant en France.

### STATISTIQUES ET REALITE

Nous parlons d'abord du thème de la criminalité. Toute communauté a ses délinquants. A travers la presse à sensation, *Minute* épulche et cite tous les délits commis par des Algériens. On pourrait faire le même travail pour les Corsais et les Marseillais et donner l'impression d'un péril méridional menaçant toute la France.

Ces attaques ne datent pas d'hier. M. Hannoun me donne un exemple tiré des années 52-53 qui illustre à quel point des campagnes racistes avaient influencé les Français. Deux enfants au Bois de Boulogne jouent avec un pistolet. Par accident l'un tue l'autre. Son réflexe immédiat est de dire : « C'est un Nord-Africain qui l'a fait. »

*Minute* continue d'exploiter ce réflexe. Par une singulière coïncidence, dans la semaine où parut l'article sur les « crimes algériens », il n'y eut pas un seul délit commis par des Nord-Africains, alors que les gangs marseillais n'étaient pas restés inactifs.

Il y a aussi les chiffres. Reproduisant une statistique des services de la préfecture de police, *Minute* attribue entre autres aux Algériens plus de 46 % des vols avec violence et plus de 62 % des vols à la tire. Une enquête faite par France-Algérie, à la demande de l'Amicale Générale des Travailleurs Algériens en France révèle une tout autre vérité. Les statistiques de la police englobent l'ensemble des immigrants d'Algérie, parmi lesquels 30 à 40.000 harkis et 800.000 pieds-noirs. « Et puis, me dit M. Hannoun avec un sourire, à nous on ne passe rien. Sera compté pour délit, le vol d'une pomme à l'étalage, alors que les fautes mineures ne figurent pas aux pourcentages de la criminalité française. En fait, la proportion des délits véritables est plus faible dans la communauté algérienne que dans la communauté française. » Mais le réflexe raciste joue chez ceux qui ne connaissent pas les Algériens ; ceux-mêmes qui en connaissent et qui les trouvent sympathiques s'en étonnent naïvement : « Ah oui, Ahmed, c'est un Algérien, mais je l'aime beaucoup. » Cela revient à penser : « Chacun son Algérien. » Et l'on se souvient du slogan anti-émite de sinistre mémoire : « Chacun son juif. »

PAR  
**Nicole**  
de BOISANGER-DUTREIL

Et l'Algérien ? Est-il affecté par l'injuste méfiance qui pèse sur lui ? Oui, cela s'ajoute à ses autres angoisses d'exilé en terre étrangère, souvent séparé de sa famille, en butte à des tracasseries administratives, à son anxiété d'homme qui parle une langue différente et qui, essayant péniblement de réclamer un papier dans une mairie, se fait bousculer par des employés, agacés de ne pas le comprendre. Au moment de l'affaire Laget, assassinat de la femme et de la fille d'un célèbre restaurateur des Ternes, le communautarisme algérien s'alarme quand des soupçons sans fondements se portent sur un « basané ».

### L'ECONOMIE FRANÇAISE A BESOIN D'EUX

Parfois aussi on entend dire avec une sorte de terreur : « Et puis ces Nord-Africains, il y en a partout. » Dans son numéro du 20 novembre dernier, *Minute* titre : « L'invasion algérienne. — Ça commence. — Bientôt ils seront un million ! » A Marseille, ce serait l'affolement, les bateaux « quittant à vide notre grand port méditerranéen et revenant chargés de 70 à 90 % de musulmans ».

De nouveau, — comme il plane au-dessus de la colonnie haineuse ! — M. Hannoun met les choses au point. Les chiffres optima de l'immigration algérienne ont été atteints pendant la guerre, quand la population fuyait les persécutions et les centres de regroupement. Au moment de l'indépendance, il y eut un reflux vers l'Algé-

rie ; mais le pays avait été dévasté par la guerre et par les destructions systématiques de l'O.A.S. ; 132 ans de colonialisme le laissent avec peu ou pas d'industries, une campagne à l'abandon dans les régions pauvres, des hôpitaux et des écoles en nombre dérisoire. Le besoin de travailler à l'étranger s'est fait sentir, et il y a eu un reflux de travailleurs vers la France. Les départs et les retours se sont compensés. Actuellement, où on note une augmentation sensible de toutes les émigrations, celle d'Algérie s'est stabilisée à un chiffre qui se situe entre 450 et 550.000 personnes. Le bureau de placement de l'Amicale Générale des Travailleurs Algériens en France se trouve en présence de moins de demandes d'emploi que l'année dernière.

Mais alors que les Espagnols arrivent en famille, *Minute* a la cruauté de reprocher aux Algériens d'avoir fait venir en septembre — chiffres à vérifier — 6.353 « fatmas et gosses ». Ne pourrait-on pas parler de « femmes et d'enfants » ? Il y a actuellement 30.000 Algériennes en France. C'est fort peu pour plus de 400.000 travailleurs. Sous le prétexte que les familles sont nombreuses, *Minute* leur refuserait volontiers le bénéfice des allocations familiales. Ne versent-ils pas à la Sécurité Sociale les mêmes cotisations que les Français ? N'est-il pas scandaleux que les travailleurs algériens, pères de trois enfants à charge vivant en Algérie, ne touchent qu'un tiers des allocations familiales ?

Et s'ils les touchent, c'est qu'ils ont un métier. Le gouvernement français ne les accueille pas par charité, mais parce qu'en fait ils lui sont indispensables. 92 % d'entre eux sont à l'œuvre et font les plus dures besognes dans le bâtiment et les travaux publics, dans la métallurgie, dans les industries chimiques, dans le textile, dans les mines... L'économiste Alfred Sauvy estime que si la France veut augmenter sa prospérité, elle doit intensifier l'immigration pendant qu'il en est encore temps. Notre ami Hannoun me cite aussi la conclusion d'une enquête entreprise par l'Association Nantaise d'Echanges avec l'Algérie : si les Algériens quittaient la

France, la construction périlletterait dans une proportion des trois quarts. Ces H.L.M. dont les Français manquent eux aussi, ce sont des Algériens qui les construisent avec eux. Nous voici loin de l'image du clochard étranger, miteux et chapardeur, venu manger le pain des Français. Nous avons besoin des Algériens. Alors, plutôt que de les accuser d'habiter des coupes-gorges, soyons gènes de ne pas pouvoir offrir à des ouvriers et à des intellectuels des habitations décentes.

### LE DRAME DU LOGEMENT

Où le travailleur algérien parvient-il à se loger ? Pour avoir un foyer confortable, il lui faudrait l'acheter ou payer une forte reprise. Il n'en a pas les moyens. Un ouvrier de chez Renault a exprimé son admiration pour ses camarades algériens parce que « leur fric, ils l'envoient à la famille, et ici, ceinture ! ». Les H.L.M. de loyers modestes sont pleins. Alors, c'est l'hôtel et pas tous les hôtels. Il en est où l'on refuse les Algériens, il en est aussi où le patron les exploite et leur fait payer cher une chambre minuscule où on s'entasse à plusieurs. Et à défaut d'hôtel, on est bien contraint de poser quelques planches et de camper dans la boue du bidonville. Sous le carton et la toile ondulee, on retrouve l'entassement réprouvé par *Minute*. Mais le plus souvent on se serre un peu plus dans son misérable logement par solidarité envers le parent ou l'ami qui n'a pas de toit.

Dès qu'une municipalité fait un effort pour les reloger, les Algériens ne bouquent pas l'offre. A Gennevilliers où un morceau de terrain leur a été octroyé, ils vont se construire des maisons en dur. A Nanterre a eu lieu, dimanche dernier, la destruction symbolique d'un morceau de bidonville.

Par ailleurs le gouvernement algérien a voté des crédits pour améliorer l'habitat des émigrés et l'Amicale Générale des Travailleurs Algériens en France a acheté 14 foyers dont les loyers sont calculés au plus bas prix ; ils sont gérés par l'ensemble des locataires. Plus de propriétaire abusif et les bénéficiaires, s'il y en a, sont consacrés à l'amélioration du foyer. « A Lyon, me dit M. Hannoun, un foyer a un service de lessive, un restaurant intérieur, des loisirs organisés. » Ainsi les ouvriers ne seront plus après l'usine, condamnés à s'asseoir au café ou dans des chambres d'hôtel insalubres. Reste que dans l'ordre d'urgence les municipalités logent d'abord les Français, et c'est pour l'immigré une chance de moins de trouver une demeure dans de grandes villes surpeuplées.

### DES « POTES » ...

Au terme d'une conversation où m'apparaissent, et toutes les difficultés des Algériens, et leur courage, M. Hannoun me parle d'un reportage entrepris par son hebdomadaire à l'usine Renault. Je lis ce reportage qui donnera aux antiracistes un grand espoir. Nulle différence entre les ouvriers algériens et français ; ils se considèrent comme des « potes », des camarades de travail. Et M. Chopard, chef du service social chez Renault, déclare : « Nous faisons le maximum pour les Algériens. Pourquoi ? Parce qu'ils sont courageux et travailleurs. Et nous avons besoin d'eux. » Son vœu, dit-il encore, serait « de voir les relations s'améliorer et la compréhension totale s'établir entre les deux peuples. »

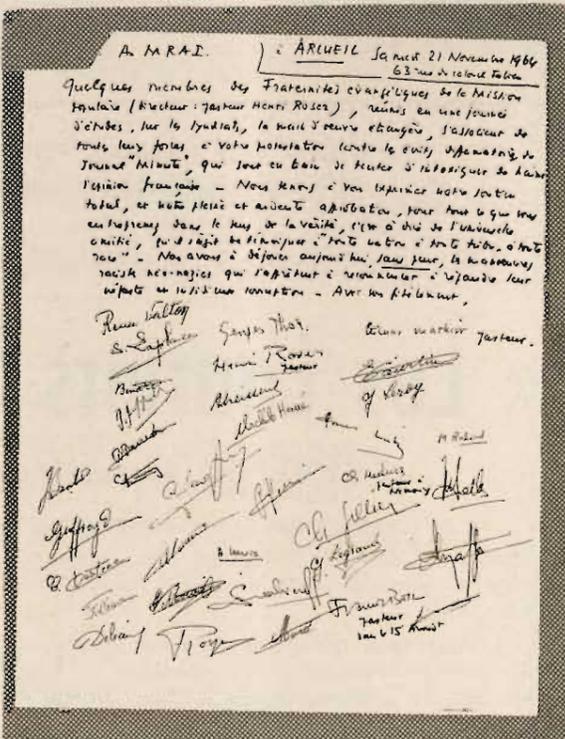
C'est le vœu de tous les antiracistes. Mais pourquoi faut-il que des voix discordantes, pleines de fiel et de mensonges, cherchent à saboter l'œuvre commune entreprise par les Algériens et par les Français de bonne foi ?

## « Notre pleine et ardente approbation »...

★  
Quelques membres des **Fraternités Evangéliques de la Mission Populaire**, parmi lesquels plusieurs pasteurs, nous ont écrit pour nous faire part de leur indignation au sujet des campagnes diffamatoires menées par « Minute » contre les Algériens, et nous exprimer leur soutien total.

Une telle prise de position représente pour nous le plus précieux des encouragements. Nous souhaitons que se multiplient, dans tous les milieux les protestations de cette sorte, qui amèneront ces messieurs de « Minute » sinon à plus d'humanité, du moins à quelque prudence.

★



# Les fantômes à croix gammée

Le Comité International des Experts de « l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation » (1) a tenu sa quatrième réunion annuelle à Anvers, du 17 au 20 novembre. Deux grands problèmes étaient inscrits à son programme de travail : la prescription des crimes de guerre et les inquiétantes résurgences du nazisme constatées un peu partout dans le monde.

En fait, ces deux problèmes sont étroitement liés, la prescription des crimes de guerre étant considérée par les nazis non repentis comme la première étape d'une prochaine réhabilitation des nazis, puis du nazisme lui-même.

## Un crime que le Code n'avait pas prévu...

On sait que dans la plupart des pays d'Europe Occidentale l'action publique s'éteint au bout d'un délai qui varie, selon les pays, de vingt à trente années, ce qui signifie qu'au bout de ce délai l'auteur d'un crime peut être découvert, peut même proclamer publiquement sa culpabilité, sans qu'il soit possible d'exercer contre lui des poursuites judiciaires, l'impunité lui étant désormais acquise. Sans entrer dans les détails juridiques tels que la distinction entre la prescription de l'action et la prescription de la peine, il faut considérer que les raisons qui ont prévalu dans l'esprit des législateurs sont d'intérêt social.

Les législateurs successifs qui ont inscrit la prescription dans nos différents codes ont considéré que passé un certain nombre d'années, généralement vingt ans, le crime qui avait troublé l'ordre public, remué les consciences, causé de l'indignation, inquiété le public, dont le sens de la justice réclamait alors vengeance, était oublié et qu'un châtement aussi tardif, loin de servir l'ordre public, ne ferait au contraire que le troubler à nouveau. Des difficultés matérielles rendraient aussi presque impossible l'application d'une saine justice : plaignants et témoins morts ou

M. Jacques Delarue, qui fut arrêté sous l'occupation en raison de ses activités dans la Résistance, consacre aujourd'hui tout son temps à l'étude du nazisme et de ses séquelles. Son livre « Histoire de la Gestapo » a connu un succès considérable. Il est ou doit être traduit dans 11 pays différents.

M. Jacques Delarue, qui prépare un nouveau livre sur l'occupation a participé récemment à la réunion du Comité d'experts de l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation, qui a eu lieu à Anvers, pour étudier les activités de l'internationale néonazie.

disparus, défaillances de mémoires rendant la preuve de la culpabilité hasardeuse, etc.

En quoi toutes ces raisons, dont la valeur ne saurait échapper dans les cas de crimes habituels, classiques, ordinaires, « normaux » pourrait-on dire, peuvent-elles s'appliquer aux crimes de guerre ? Le comité des Experts a estimé, à l'unanimité, qu'il n'existait aucun point commun entre la criminalité ordinaire, celle pour laquelle les règles de la prescription ont été élaborées, et la notion toute nouvelle de crime de guerre, qui n'est apparue que près de cent quarante ans après l'élaboration du Code d'Instruction Criminelle français (1809).

Existe-t-il une commune mesure entre le mari ou l'amant jaloux qui dans un accès de colère tue la femme qu'il aime et les auteurs réfléchis du crime de génocide, méticuleusement élaboré et froidement exécuté, faisant plusieurs millions de victimes ? Qui oserait de bonne foi prétendre que les mêmes règles peuvent et doivent s'appliquer à des faits aussi différents ?

## Au fond du Lac Noir...

Mais, à ces considérations morales doivent s'ajouter des considérations d'ordre matériel, très importantes. Dans la répression des crimes ordinaires les institutions

par  
**Jacques DELARUE**

judiciaires jouent normalement, justice et police travaillant dès la découverte du crime sans rencontrer d'autres obstacles que les facteurs humains habituels : mensonge, crainte, mauvaise foi, etc.

Il en fut tout autrement en ce qui concerne les crimes de guerre, commis par des hommes tout puissants, soit dans leur propre pays, soit dans des territoires soumis à leur domination totale, ayant tous pouvoirs pour faire disparaître toutes les preuves de leurs actions et ayant disposé de tout le temps nécessaire pour le faire. Ce n'est, dans les cas les plus favorables, qu'avec plusieurs années de retard que les enquêtes purent être commencées. Encore, les éléments permettant d'identifier les auteurs de ces crimes manquaient-ils presque toujours.

Ces éléments, les preuves de ces crimes, se trouvaient dans les archives nazies. La découverte de pièces ou de dossiers précis permit tout à la fois de connaître à coup sûr les auteurs des crimes et d'apporter la preuve indiscutable de leur culpabilité. Les poursuites furent donc entravées, impossibles, tant que les documents utiles échappaient aux recherches.

Des considérations politiques s'ajoutèrent à ces difficultés. En Allemagne de l'Ouest, c'est seulement en 1956 que commencèrent les poursuites, ce qui reportait le délai normal de prescription, en bonne justice, à 1977.

Or, si aucune décision nouvelle n'intervient au Bundestag, la prescription sera appliquée en Allemagne Fédérale le 9 mai 1965, date de cessation des hostilités. Cette date elle-même est arbitraire : combien de déportés, qui sont bien des victimes des sévices et des atrocités nazies, sont-ils morts au cours des années qui suivirent ? Combien meurent encore chaque année, qui sont bien, malgré le temps écoulé, des victimes des mêmes hommes et des mêmes procédés ?

Ce que nous savons aussi, c'est que de nouveaux documents, de nouvelles preuves, sont périodiquement mis au jour ; c'est que les gigantesques archives nazies sont bien loin d'être entièrement exploitées et même dépouillées, le dédale administratif, volontaire, du monde « brun » en rendant souvent le déchiffrement difficile. L'exemple le plus récent est la découverte en Tchécoslovaquie d'énormes archives de la SS et de services policiers immergées dans des caisses au fond du Lac Noir. Et il est bien certain que d'autres faits, d'autres noms, seront encore découverts.

Ainsi, si la prescription jouait le 9 mai prochain, on pourrait découvrir les preuves les plus accablantes contre les nazis assez habiles pour avoir échappé jusqu' alors aux recherches, il ne serait plus possible de les poursuivre.

Ces révélations tomberaient-elles dans l'indifférence générale ? Qui oserait le prétendre ? Le temps n'a pas effacé des mémoires les crimes d'un régime qui a couvert l'Europe de sang, à commencer par son propre pays. Et cela est heureux. Il ne s'agit pas d'esprit de vengeance, de goût de la revanche, bien au contraire. Les Allemands honnêtes et conscients ne peuvent souhaiter construire un édifice neuf et solide sur l'hypocrisie, sur l'oubli du passé. Il faut l'assumer pleinement pour faire place nette.

## Le vieux cri de mort...

Car les nazis n'ont pas désarmé, n'ont rien renié de leurs principes de haine et de mort. En Belgique, le cas Degrelle est

exemplaire et justifie la sage mesure adoptée par le parlement belge qui a prorogé de dix années le délai de prescription. Degrelle n'avait-il pas fait savoir, par ses représentants d'abord, puis directement au cours d'une conférence de presse donnée à Madrid en juillet dernier, qu'il acceptait de rentrer en Belgique pour y être jugé, mais qu'il exigeait que le Palais des Sports de Bruxelles soit tout d'abord mis à sa disposition pendant une semaine afin qu'il puisse exposer sa défense et ses théories politiques. Après quoi, son procès devrait être entièrement télévisé et radiodiffusé. Enfin, il serait autorisé à se présenter aux prochaines élections législatives.

En Allemagne, si la prescription s'appliquait le 9 mai prochain, on verrait immédiatement surgir quelques milliers de fantômes à croix gammées. Des milliers d'hommes, réputés morts, et ayant par conséquent échappé à toutes poursuites, vivent sous de fausses identités et n'attendent que cette date pour réapparaître au grand jour. Quand il fut découvert, Eichmann était considéré comme mort. Heinrich Müller, chef du service central de la Gestapo avait sa tombe à Berlin. Il est pourtant bien vivant en Albanie. Il en est de même pour Bormann, caché en Amérique du Sud. Et il y a ainsi, à travers le monde, des milliers de faux morts. La Centrale des crimes de guerre à Ludwigsburg n'a, depuis sa création, examiné que 30.000 cas sur lesquels 12.846 ont fait l'objet d'actes d'accusation. Cent cinquante-cinq inculpés ont été condamnés pour meurtre et deux cent quarante-huit pour homicide. Où sont les autres criminels ?

Verrons-nous aux élections de septembre 1965, en Allemagne, des candidats anciens SS faire leur campagne électorale avec des brassards à croix gammées, en exaltant le souvenir des glorieuses campagnes passées ? Lira-t-on dans les magazines à sensation des récits horribles vendus à prix d'or par d'anciens bourreaux désormais sûrs de l'impunité ?

Qui les empêcherait désormais ? Que l'on ne se récrie pas comme devant une énormité : n'importe quel homme averti et de bonne foi peut citer immédiatement cinquante titres de journaux ou de magazines, autant de maisons d'éditions, prêts, à travers le monde, à se disputer cette copie « sensationnelle ».

Et, quand de nouvelles archives seront découvertes, quels chantages, quelles manœuvres politiques, permettront-elles ?

Encore, toutes ces considérations faciles ne font qu'effleurer le problème. A

Si la prescription des crimes de guerre était proclamée à Bonn en mai prochain (comme le prévoit le gouvernement ouest-allemand) les « vieilles gloires » du nazisme, resurgissant de l'ombre, prendraient la tête du grand complot néo-nazi...

## POUR EMPECHER

cette situation scandaleuse le M.R.A.P. organise une

## ASSEMBLEE D'INFORMATION

MERCREDI 13 JANVIER à 20 h. 30

à l'Hôtel Moderne Place de la République à Paris

Sous la présidence de

**Charles PALANT**

secrétaire général du M.R.A.P.

PRENDRONT LA PAROLE :

le Bâtonnier

**Paul ARRIGHI**

membre de l'Institut

et

**Jean SCHAPIRA**

secrétaire national du M.R.A.P.

VENEZ NOMBREUX !



CETTE « GLOIRE » DONT ILS CONSERVENT LA NOSTALGIE. L'arrivée de la Wehrmacht à Vichy en 1942.

travers le monde, des dizaines de groupes néo-nazis sont nés depuis quelques années, d'autres adeptes se cherchent. Quels formidables catalyseurs seront pour eux les vieilles « gloires » du nazisme, désormais libres de prendre leur tête et de pousser à nouveau le vieux cri de mort !

Nos juristes, si attachés à la lettre des textes qu'ils paraissent en oublier l'esprit (la protection de l'homme et de la société, c'est-à-dire d'une certaine image de l'homme et d'une certaine forme de société, héritées des Grecs) pensent-ils vraiment que les prochains bénéficiaires de la prescription sont des humanistes ? Les croient-ils vraiment repentis, disparus, et en tout cas inoffensifs ? Leur désillusion risque d'être grande. Mais alors, une nouvelle fois, il sera trop tard.

(1) L'U.I.R.D. groupe 60 associations appartenant à douze pays : Belgique, France, Grand-Duché du Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Allemagne Fédérale, Autriche, Grèce, Italie, Israël, Norvège et Suisse.

## Du plus mauvais goût

Pornographie et mauvais goût sont les deux mamelles de l'inspiration pour les rédacteurs de « Hara-Kiri », et l'on se demande ce qui l'emporte chez eux de la bêtise ou de la perversité. Pas de quoi être fiers !

Un commerçant de la rue de la Pompe s'en est aperçu — mais un peu tard ! — à ses dépens. Ayant commandé un placard publicitaire, il eut la désagréable surprise de trouver le nom de sa firme associé grossièrement à celui de Hitler à l'occasion d'un article (si l'on peut appeler ça un article) sur le nazisme, d'un « humour » plus que douteux.

Cette affaire a causé un tort considérable à ce commerçant, qui, victime des persécutions nazies, ayant perdu plusieurs membres de sa famille dans les camps de concentration, s'est trouvé cité, malgré lui, au milieu d'ignobles élucubrations.

Soutenu par le M.R.A.P., il a intenté une action judiciaire.

## Dernière minute : Les députés français unanimes contre la prescription

Les 471 députés français ont adopté, le 16 décembre, à l'unanimité une proposition de loi ainsi conçue : « Les crimes contre l'humanité, tels qu'ils sont définis par la résolution des Nations Unies du 13 février 1946, prenant acte de la définition des crimes contre l'humanité telle qu'elle figure dans la charte du tribunal international du 8 août 1945, sont imprescriptibles par leur nature. »

Sont intervenus successivement, pour présenter ce texte : MM. Paul Coste-Floret, Raymond Schmittlein, Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.

Ce vote fait suite à ceux qui sont déjà intervenus dans le même sens en Pologne, en Belgique, en U.R.S.S., en Hongrie, en République Démocratique Allemande.

Il constitue une raison de plus pour les représentants de la France d'intervenir auprès des autorités de Bonn pour qu'une même disposition soit appliquée en République Fédérale Allemande. C'est ce que nous demandons, avec tous les Français qui n'ont pas oublié...

# L'année LINCOLN

C'EST une aimable tradition pour le Président du M.R.A.P. que d'offrir au seuil de l'an nouveau ses vœux aux lecteurs de Droit et Liberté, aux anciens militants que la foi lucide, le dévouement maintiennent en vigoureuse jeunesse, aux jeunes camarades qui viennent à leurs côtés prendre place au combat. Je n'y manquerai pas avant d'esquisser à grands traits un bilan du passé, de résumer l'essentiel de notre programme de l'avenir. 1964 a été marqué par de multiples événements concernant directement ou indirectement la cause fraternelle à laquelle nous nous sommes dédiés.

Aux Etats-Unis, le pire a été évité lorsque le peuple américain, à une forte majorité, s'est prononcé pour la modération, la sagesse en la personne du Président Lyndon B. Johnson et a écarté le racisme, le mac-carthyisme qu'incarnait et qu'en tout cas n'avait pas désavoué B. Goldwater. Certes, il demeure alarmant que près de 38 % par fidélité formelle au Parti républicain ou par complaisance à l'égard de ses doctrines, se soient encore prononcés pour le candidat vaincu.

En France, une porportion même trois ou quatre fois inférieure, en faveur du prétendant ex-vichyssois que vous savez, nous causerait de grandes et légitimes inquiétudes. Mais ne boudons pas le scrutin américain. Jamais le bloc antisémite ne s'est manifesté avec autant de force.

La Loi sur les droits civiques des noirs a été enfin votée. L'ombre du grand Président J. F. Kennedy peut être satisfaite. Victoire légale qui ne sera réelle que dans la mesure où les autorités administratives et judiciaires veilleront à la stricte application de la Loi.

PAR

## Pierre PARAF

Président du M.R.A.P.

Nulle amélioration en Union Sud-Africaine, l'un des bastions de cette contre-révolution raciste dont nous éprouvons en une grande partie du continent noir la puissance et les périls. Oppression, ségrégation dans les pays encore colonisés. En beaucoup d'autres, désordres, violences dues à la fois à la faible maturité politique de ces pays et aux intrigues des anciens colonisateurs. Après avoir brisé les vieilles structures sociales et morales de ces peuples insuffisamment évolués, mais qui avaient eux aussi un long et glorieux passé, après leur avoir imposé pendant des décennies la loi de la force, comment s'étonner de ces déplorables sursauts de barbarie dont des blancs et noirs innocents sont victimes ?

Pour le M.R.A.P., c'est toujours et partout le droit de l'humanité qui prime. Nous ne prenons note parti de la mort d'aucun homme. Tout doit être fait pour sauver ces otages qui paient injustement les intrigues de potentats que de grands intérêts politiques ou économiques ont pris pour instruments.

Mais il y aurait hypocrisie à faire le silence sur les victimes « réelles » plus nombreuses sans doute et qui n'imposent guère aux artisans de la répression. Il y aurait iniquité sous prétexte de tenir, entre les uns et les autres, la balance égale, à taire les responsabilités initiales des racistes blancs dont l'égoïsme et l'aveuglement ont créé, en des tribus encore primitives, un racisme noir.

En Afrique, comme dans tous les continents, notre position ne peut être que celle de l'égalité raciale, par la négociation, dans la compréhension et l'amitié.

Nos inquiétudes sur le comportement de certains éléments du monde arabe ne sont malheureusement pas apaisées.

Je n'aborderai pas ici la question politique de leurs relations avec Israël. Il suffira de répéter que nous avons toujours souhaité une juste solution du problème des minorités et des réfugiés dans un climat de conciliation, mais que nous jugeons inadmissible la prétention, tant de fois exprimée au milieu du silence de certains pays qui auraient dû s'en indigner, de détruire un Etat conquis au prix de tant de sacrifices et dont aucun démocrate du monde ne laisserait mettre la vie en péril.

Le monde socialiste lui-même n'est pas à l'abri des difficultés que nous avons pour mission de détecter et d'aider à résoudre. Les vestiges du vieil antisémitisme ne sont pas entièrement extirpés.

Nous appelons à la combattre dans l'objectivité qui exclut toute arrière-pensée malveillante, dans la multiplication des contacts humains qui lèvent les rideaux de l'isolement.

En maints domaines, des signes favorables attestent la stabilité de régimes parvenus à un cycle nouveau de leur destin. D'une telle détente, la minorité juive devrait bénéficier, y gagner toutes facilités d'épanouir sa culture, sa spiritualité en un univers qui après des siècles d'oppression, de discrimination raciale a proclamé, comme notre Révolution française, l'égalité de tous les citoyens et décrété l'antisémitisme hors la loi.

Où ne permettra de passer maintenant au plan international au plan spirituel et au plan national où s'exerce notre activité quotidienne.

Le Concile, dans sa dernière session qu'on a coutume de nommer Vatican II, a adopté en l'intégrant dans un chapitre commun à toutes les Eglises, le passage sur les Juifs qui rejette le dogme du déicide.

Réparation que l'on eût souhaitée entourée de plus de solennité, de plus de précision aussi, mais qui n'en ost pas moins appréciable. A toutes les instances de la catholicité d'en tirer toutes les conséquences.

Nous enregistrons avec satisfaction ce premier résultat. Nous exprimons notre gratitude aux fervents antiracistes de la catholicité qui, de l'humble vicairie au cardinal, ont dressé le barrage contre un antisémitisme encore tenace. Nous savons que pour eux, ce n'est point assez de laver le peuple juif du nom de déicide.

Un vrai chrétien a su reconnaître une parenté plus directe entre Jésus et la famille juive à laquelle doit tant son message et qui à son tour, à travers les siècles, a si souvent revêtu son martyre.

En France, dans notre France des Droits de l'Homme, le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, continue de se préoccuper gravement du sort des travailleurs étrangers contre lesquels s'exercent des discriminations raciales de fait, sinon de droit.

Etudiants noirs qui se heurtent pour trouver un logement à des refus tenant à leur couleur, travailleurs africains, algériens, entassés en des taudis, isolés du reste de la population qu'ils redoutent et qui les redoutent. Portugais constituant désormais une immigration importante et dont la venue a fait en France l'objet de trafics humiliants, gitans pour lesquels certaines améliorations ont été obtenues, mais qui mément encore une vie

★ Suite page 15.

# APRES LE VOTE PAR LE CONCILE DE LA DECLARATION SUR LES JUIFS ET LES RELIGIONS NON-CHRETIENNES

Après le vote par le Concile de la Déclaration sur « l'attitude de l'Eglise envers les religions non-chrétiennes », nous avons demandé à diverses personnalités éminentes, représentant les diverses religions ainsi que la pensée rationaliste, de nous faire connaître leur point de vue sur cet événement. Nous publions ci-dessous et en page 14 les réponses qui nous sont parvenues.



## M. Jacob KAPLAN

Grand-Rabbin de France :

« Des paroles humaines et émouvantes » ...

TOUT homme de bonne foi ne peut que se réjouir du texte sur les Juifs tel qu'il a été approuvé par le Concile Vatican II. Une déclaration sur les Juifs qui n'aurait pas rejeté explicitement l'accusation de déicide aurait été édulcorée au point qu'elle aurait perdu toute signification. Pour affirmer que Jésus était juif, que sa mère était juive, que les apôtres étaient juifs, il n'était pas besoin de mettre à contribution tout un Concile rassemblé plus de deux mille hauts dignitaires de l'Eglise. Une telle affirmation n'apporte rien de nouveau aux chrétiens qui savent depuis longtemps à qui s'en tenir sur ce sujet. On connaît la belle parole de Montesquieu : « La religion juive est un vieux tronc qui a produit deux branches qui ont couvert toute la terre, je veux dire le mahométisme et le christianisme. »

Mais pour faire justice de la meurtrière imputation et de son corollaire non moins néfaste : la prétendue malédiction pesant sur le peuple juif ; pour tenter de déraciner l'antisémitisme religieux inculqué à l'âme chrétienne depuis près de deux mille ans, il ne fallait rien moins en effet qu'un Concile se prononçant avec la plus grande solennité. Garder le silence sur ce point, c'eût été pour Vatican II donner à penser, comme l'a fait remarquer clairement le Cardinal Lefebvre, que le Concile ne voulait pas « laver le peuple juif de l'accusation de déicide ».

C'est finalement en faveur d'un acte de réparation et de justice que s'est exprimée l'opinion générale des Pères conciliaires. Leurs orateurs ont prononcé à cette occasion des paroles humaines et émouvantes dont le judaïsme leur sait infiniment gré.

## M. Ernest KAHANE

Secrétaire général de l'Union Rationaliste :

« Contre tous les ghettos »



VOUS ne faites l'honneur de me demander une déclaration sur le texte adopté le 20 novembre 1964 par le Concile Œcuménique. Même si ce texte était adopté définitivement, je vous réclamerais le droit de ne pas me réjouir intégralement, pour les deux raisons que voici :

D'abord la rupture avec une longue et criminelle attitude d'injustice, la reconnaissance tardive du droit d'exister aux héritiers des Juifs d'il y a deux mille ans ne s'accompagne même pas de la recherche des responsables, ni de la condamnation des responsables. Les Juifs ne sont pas coupables de déicide, nous le savons bien, mais quels sont les coupables de l'interminable martyre des Juifs ?

D'autre part et surtout ce document concerne les rapports de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes, et c'est en leur faveur que se trouve proclamée la nécessité d'une liberté religieuse, dont il n'est dit nulle part qu'elle est la totale liberté de conscience revendiquée par tout humanisme digne de ce nom.

Toutes sortes de rumeurs aidant, on est bien obligé de se demander dans quelle mesure la liberté religieuse ainsi proposée n'est pas une mesure destinée au regroupement spiritualiste face à l'envahissement de l'esprit moderne par le rationalisme scientifique. Cette attitude « charitable » n'émanerait pas d'un amour généralisé, mais d'une hostilité plus déterminée que jamais, et dont les racines économiques et sociales seraient aussi apparentes dans l'œcuménisme tout neuf qu'elles l'étaient — et le sont encore, car il est loin d'avoir cédé — dans l'exclusivisme catholique traditionnel.

Ceci étant, je n'ai guère plus de raisons d'être satisfait à titre personnel qu'au titre théorique. Certes, je vois s'ouvrir le ghetto dans lequel on voulait m'enfermer, parce que mes grands-parents étaient censés avoir cultivé la religion juive. Mais je vois se dessiner celui dans lequel le serait parqué avec mes frères les plus proches, ceux qui refusent toute espèce de religion (Ghetto pour ghetto), bien sûr, je préfère ce dernier. Mais avec cette décision du Concile et les commentaires

## PAX CHRISTI :

« L'antisémitisme une injure faite à Dieu » ...

LE Secrétariat National de la Section Française du Mouvement PAX CHRISTI, interrogé sur sa position à l'égard du problème juif, en raison de l'évidente relation entre la bonne entente des races et des nations et la paix du monde, déclare ce qui suit. Sans vouloir anticiper sur le vote définitif du Concile de Vatican II relatif au chapitre sur les Juifs du schéma sur l'œcuménisme, on peut résumer ainsi la doctrine traditionnelle de l'Eglise sur la question :

1° D'une façon absolument générale, l'Eglise catholique, universelle par définition, refuse de voir dans les différences raciales un motif quelconque de discrimination affectant les droits et la dignité de la personne humaine ; une telle égalité à sa source d'abord dans l'unité du plan divin qui constitue tous les hommes dans la même dignité, comme participants de la même nature créée par Dieu, ensuite dans l'universalité du salut apporté par le Christ (« aussi bien n'y a-t-il plus de distinction entre Juifs et Grecs ; tous ont le même Seigneur », Saint-Paul, Rom., 10, 12). C'est ce que le Pape Jean XXIII a résumé ainsi : « Il ne peut donc exister d'être humains supérieurs à d'autres par nature ; par nature tous sont d'égal noblesse. Aussi ne trouve-t-on pas de justification aux discriminations raciales » (Pacem in terris n° 8) et (\*) :

2° L'Eglise reconnaît de plus la dignité particulière du peuple juif dans l'histoire religieuse de l'humanité ; peuple élu par Dieu, il reste celui par lequel le salut a été apporté, dans la personne de Jésus-Christ. Le christianisme est en effet issu du judaïsme en une filiation spirituelle, qui n'en demeure pas moins réelle malgré la rupture historique entre les deux religions : c'est ce que Pie XI reconnaissait en disant : « Nous, chrétiens, sommes spirituellement des sémites. » Le fait que l'Eglise considère comme inspirés par Dieu les livres de l'Ancien Testament montre bien l'importance qu'elle accorde à cette vérité.

3° Par conséquent l'Eglise rejette toute forme de l'antisémitisme, comme injure faite à Dieu, en niant l'universalité du salut et la dignité de la personne humaine. Certes, il n'en reste pas moins que bien des chrétiens ont souvent eu dans le passé une attitude condamnable envers les Juifs, mais de tels errements n'ont jamais été le fait de l'autorité de l'Eglise qui, en traitant du problème juif dans une déclaration conciliaire veut montrer l'importance qu'elle attache aux valeurs religieuses du judaïsme dans l'esprit d'un véritable dialogue œcuménique.



Il avait fait halte à Beyrouth pour outigrer que la Déclaration sur les Juifs ne constituait pas de la part de l'Eglise un acte politique dirigé contre les Etats arabes.

# Le texte adopté le 20 novembre

Nous donnons ci-dessous de larges extraits du texte adopté par le Concile Œcuménique le 20 novembre dernier, par 1.657 voix contre 99 et 242 réserves, à propos « de l'attitude de l'Eglise envers les religions non-chrétiennes ».

## I. — PREAMBULE

(...) Tous les peuples forment une seule communauté, ont une même origine, puisque Dieu a fait habiter tout le genre humain sur la terre ; ils ont une même fin dernière, Dieu, dont la providence, les témoignages à tous, les desseins, les témoignages à tous, jusqu'à ce que les élus soient réunis dans la Cité Sainte, que la gloire de Dieu illuminera, et où tous les peuples marcheront dans sa lumière (...)

## II. — L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME

(...) Dans l'hindouisme, les hommes servent le mystère divin et l'expriment par la fécondité inépuisable des mythes et par les efforts très poussés de la philosophie ; ils cherchent une libération des angoisses de notre condition par les formes de la vie ascétique, par une méditation profonde et aussi par un refuge en Dieu, avec amour et confiance.

Dans le bouddhisme, la radicale insuffisance de ce monde changeant est reconnue et on enseigne la voie par laquelle les hommes, avec dévouement et confiance, en se renonçant et en se purifiant des choses transitoires, peuvent se libérer et atteindre un état de repos permanent.

Ainsi les autres religions qu'on trouve de par le monde rendent compte de diverses façons de l'inquiétude du cœur des hommes, en proposant des voies, c'est-à-dire des rites, sacres, et règles de vie, et aussi des rites sacres. L'Eglise catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle annonce sans cesse le Christ qui est « la voie, la vérité et la

vie », et dans lequel Dieu s'est reconnu toutes choses (...)

## III. — LES MUSULMANS

L'Eglise considère aussi avec respect les musulmans qui adorent le Dieu vivant et subsistant, tout-puissant créateur du ciel et de la terre, dont les décrets ont été parfois cachés, mais auxquels on doit se soumettre de toute son âme, comme Abraham s'est soumis à Dieu, Abraham à qui la foi musulmane se réfère volontiers (...)

Si, au cours des siècles, de nombreuses dissensions et intimités se sont manifestées entre chrétiens et musulmans, le Concile exhorte les uns et les autres pour que, oubliant le passé, ils s'efforcent sincèrement à une compréhension mutuelle et pour qu'ils gardent et fassent progresser ensemble pour tous les hommes la justice sociale, les biens moraux et aussi la paix et la liberté.

## IV. — LES JUIFS

Scrutant le mystère de l'Eglise, le Concile rappelle le lien qui lie le peuple du Nouveau Testament et la descendance d'Abraham. En effet, l'Eglise du Christ reconnaît volontiers que l'origine de sa foi et de son élection se trouve chez les patriarches, Moïse et les prophètes. Elle confesse que tous les fidèles du Christ, fil d'Abraham selon la Foi (Gal. III-7) sont compris dans la vocation de ce patriarche et que le salut de l'Eglise est mystiquement présentifié dans la sortie du peuple élu de la terre des servitudes. C'est pourquoi l'Eglise ne peut pas oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament de ce peuple avec lequel



## Le pasteur Marc Bœgner

de l'Académie Française :

« Un commun et persévérant effort »

INVITE à assister à la troisième session du Concile du Vatican, j'ai écouté avec la plus grande attention les nombreuses interventions auxquelles a donné lieu le projet de Déclaration sur les Juifs. J'avoue qu'au terme de ce débat, et devant les réactions parfois violentes auxquelles il a donné lieu, je n'espère pas que le Concile finirait par se déclarer favorable à un texte répondant pleinement aux exigences de l'amour chrétien.

Je communique à la reconnaissance et à la joie de tous ceux, chrétiens et juifs, qui saluent, dans la Déclaration adoptée, l'aube d'un temps où, non seulement les Eglises chrétiennes seront amainées à rejeter tout antisémitisme de leur enseignement, mais où elles s'uniront dans un commun et persévérant effort pour combattre chez leurs fidèles l'antisémitisme latent que nous constatons trop souvent encore. « Il n'y a plus ni Grec ni Grec », disait l'Apôtre Paul. Ceci doit être une vérité vécue dans l'Eglise, mais aussi dans le monde et il appartient aux chrétiens de vivre cette vérité dans l'amour.

## M. Olivier CLEMENT

du Centre d'Etudes Orthodoxes de Paris



« L'assassinat quotidien de l'amour »

EN tant que chrétien de confession orthodoxe, je me réjouis très profondément de la déclaration sur les Juifs par le second Concile du Vatican. Ce texte tout entier me paraît d'une grande justesse, d'une grande pertinence historique et théorique.

Il faut être avertis que j'ai été plus encore théologique — parlant du judaïsme plutôt que des Juifs, et rappelant d'une manière plus vigoureuse (plutôt que d'édulcorer implicitement certains textes évangéliques) que le peuple juif, dans la perspective chrétienne, a été simplement (mais totalement), au moment de la Passion du Christ, un

★ Suite page 14.

## Les Cadis musulmans d'Israël :

« Une déclaration conforme au Coran »

Le Concile œcuménique a prononcé, par une écrasante majorité, le schéma sur les Juifs qui dégage la responsabilité du peuple juif de la crucifixion de Jésus. Dans ce schéma, il est en outre dit que le Concile œcuménique s'élève vigoureusement contre la haine envers les Juifs et contre les persécutions qu'ils ont subies dans le passé et qu'ils endurent encore de nos jours.

En ce qui concerne les musulmans, il est dit dans ce schéma que le passé a connu de nombreux cas de lutte haineuse entre chrétiens et musulmans. Le Concile œcuménique appelle non seulement à l'oubli de ce passé, mais aussi à une action commune en vue de la compréhension réciproque des peuples et de la préservation de la justice sociale.

Nous accueillons par notre bénédiction cette déclaration historique tout en éprouvant un profond regret devant l'opposition manifestée par certains dirigeants du Moyen-Orient face au dégroupement de la responsabilité du peuple juif de la crucifixion de Jésus.

Il semble certain que ces hommes d'Etat éminents ont oublié les paroles du Coran qui est le livre de Dieu et qui réfute catégoriquement cette fausse accusation selon laquelle les Juifs ont crucifié Jésus car il y est dit clairement que le Messie n'a été ni assassiné ni même « crucifié », mais qu'une personne lui ayant ressemblé l'a été à sa place, tandis que lui, le Messie, est monté vivant dans le ciel comme il est écrit dans la sourate « Les Femmes », verset 156 du Coran.

Un des plus éminents commentateurs du Coran, le Cadi Nasser El Din Bichouhi, héri de Dieu, explique ainsi le verset : « Des lors que le Messie a appris le complot tramé dans le but de l'assassiner, il a dit à ses disciples : « Qui de vous veut prendre mon aspect, être assassiné et crucifié et accéder au Paradis ? » Alors l'un de ses disciples se leva et le Dieu lui a donné son propre aspect, et lorsque ce disciple est sorti il a été pris pour Jésus et crucifié. »

Il apparaît donc que le schéma ne contredit pas les dires du Coran. Bien au contraire, il est véridique et il reprend les paroles de Dieu. Nous espérons que, grâce à ce document historique, les peuples pourront se rapprocher les uns des autres et que la paix et la quiétude régneront dans notre monde et plus particulièrement au Proche-Orient.

Les Cadis musulmans d'Israël : Cheik TAHIR HAMAD, cadi de Jaffa, président de la Cour d'appel musulmane. Cheik AMINE EL HABACH, cadi de la Région centrale. Cheik AMINE KASSEM Madjidi, cadi de Saint-Jean-d'Acre. Cheik HUSSINI EL ZOUABI, cadi de Nazareth.

Dieu, par sa miséricorde ineffable, a daigné faire l'antique alliance. Elle ne peut pas oublier qu'elle se nourrit de la racine du bon olivier sur lequel sont greffés les rameaux des oliviers sauvages des gentils (Rom. XI, 17-24). L'Eglise croit en effet que le Christ, notre paix, a réconcilié les Juifs et les gentils par sa croix, et a fait un seul peuple avec les deux (Eph. II, 14-16).

L'Eglise a aussi toujours sous les yeux les paroles de l'apôtre Paul sur son ascendance : « A qui appartient l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses et aussi les patriarches, et de qui le Christ est sorti selon la chair » (Rom. XI, 1-5), le Christ, fils de la Vierge Marie.

Elle se rappelle que les apôtres sont nés du peuple juif, eux qui sont les fondements et les colonnes de l'Eglise, et elle se rappelle aussi plusieurs de ces premiers disciples qui annonceront au monde l'Evangile du Christ.

Bien que les Juifs en grande partie n'aient pas accepté l'Evangile, cependant, selon le témoignage de l'apôtre, à cause de leurs pères (Rom. XI, 28-29) ils restent encore très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans répentance. Avec les prophètes et les mêmes apôtres, l'Eglise attend le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et le serviront d'un commun accord (Sophonie 3-9, Isaïe LXVI-23, Psaume 65-1 ; Rom. XI, 11-32).

Comme le patrimoine spirituel commun aux chrétiens et aux Juifs reste grand, le Concile veut encourager et recommander une connaissance et une estime mutuelles entre eux, qui naîtront surtout d'études bibliques et dogmatiques, ainsi que de dialogues fraternels. En outre, le Concile se souvient de ce patrimoine commun, réproposé sévèrement les injures partout infligées par les hommes. Il déplore et condamne la haine et les persécutions contre les

juifs perpétrées soit dans le passé, soit de notre temps.

« Que tous aient donc soin de ne rien enseigner dans les catéchismes ou la prédication de la parole de Dieu qui puisse faire naître dans le cœur des fidèles la haine ou le mépris envers les Juifs ; que jamais le peuple juif ne soit présenté comme une race réprouvée ou maudite, ou coupable de déicide. Ce qui a été fait dans la passion du Christ ne peut nullement être imputé à tout le peuple arabe existant et encore moins au peuple d'aujourd'hui. De plus, l'Eglise a toujours tenu et tient que le Christ s'est soumis volontairement à la passion et à la mort à cause des péchés de tous les hommes en vertu de son immense amour. L'Eglise, dans sa prédication, doit donc annoncer la croix du Christ comme un signe de l'amour universel de Dieu et la source de toute grâce. »

## V. — AUCUNE DISCRIMINATION

Nous ne pouvons pas invoquer Dieu, père de tous, si nous renonçons à nous conduire fraternellement envers certains hommes créés à l'image de Dieu. La relation de l'homme à Dieu père et la relation de l'homme à ses frères sont tellement liées que celui qui n'aime pas ne connaît pas Dieu (I Jean IV-8 ; II Jean IX-11 ; Luc X-25-37). Il n'y a donc aucun fondement à toute théorie ou comportement qui introduisent une discrimination entre l'homme et l'homme, entre race et race, quant à la dignité humaine et quant aux droits qui en découlent.

Il est donc nécessaire que tous les hommes et surtout les chrétiens s'abstiennent de toute discrimination ou de toute vexation à cause de la race de quelque homme que ce soit, de sa couleur, de sa condition ou de sa religion.

## Une lettre de Maurice VAUSSARD et la mise au point d'A. SCHWARZ-BART

La déclaration d'André Schwarz-Bart au sujet des débats du Concile paru dans notre dernier numéro nous a valu la lettre suivante de l'éminent écrivain et journaliste catholique Maurice Vaussard :

J'ai toujours soutenu votre action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, mais permettez-moi de regretter que dans votre dernier numéro vous sembliez donner la même importance à l'action de mon ami Jacques Madjidi, président de l'Amitié Juivo-Chrétienne, dont vous rapportez avec raison l'émouvant discours de la Sorbonne commémorant Edmond Fleg et Jules Isaac (j'y assistais) et la protestation raisonnée, en quelques lignes, d'André Schwarz-Bart, contre des délibérations du Concile Vatican II qu'il juge sans les comprendre ni les bien connaître et qui, même si le rejet de l'accu-

sation de « déicide » n'avait pas été voté — et il l'a été — représenteraient un progrès immense, impensable il y a seulement dix ans de la part de l'Eglise catholique, sur un proche et surtout un lointain passé.

Certes, la sensibilité d'un homme qui a autant souffert qu'André Schwarz-Bart peut être exaspérée ; mais quand on se laisse emporter comme il vient de le faire à un excès de langage vraiment regrettable, l'intervention amicale d'un directeur ou d'un rédacteur en chef permettrait, me semble-t-il, de remettre les choses au point avant de les imprimer, en s'adressant à l'auteur lui-même. Qu'il lise le numéro du « Monde » en date de ce jour et tous ses articles consacrés au Concile ; je pense qu'il en tirerait des conclusions beaucoup moins amères.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués. »

Précisons que, dans notre dernier numéro, nous avons tenu à propos du Schéma sur les Juifs, comme nous le faisons sur tous les problèmes importants qui concernent la lutte antiraciste, donner la possibilité de s'exprimer à des opinions diverses, voire divergentes.

La déclaration d'André Schwarz-Bart, soulignons-le d'urgence, a été écrite et publiée avant l'adoption du Schéma sur les Juifs. Un journal du soir l'ayant présentée comme une condamnation de ce Schéma, l'auteur du « Dernier des Justes » a rendu public une mise au point où il affirmait :

« Les sentiments qu'exprimait ma déclaration concernaient seulement l'étrange période où il était question de « vexations » juives et non pas de « persécutions », comme il est dit dans le Schéma actuel. Je rappelle aussi, pour mémoire, le climat angoissant que suscitaient certaines pressions, dont toutes ne provenaient pas de l'extérieur. Allons-nous vivre encore sous le signe du déicide, ou en attendant que le débat qui mettrait en cause jusqu'à l'avenir de nos enfants ? Nous avons tout lieu de le grandir. »

C'est l'honneur du Concile d'avoir su résister à tous les courants contraires et d'adopter aujourd'hui un texte dont la clarté, la générosité et la hauteur de vues répondent entièrement au vœu de tous les hommes de bonne volonté. »

# LE GALA DU 22 NOVEMBRE

## Une magnifique soirée

AVEC les années, le gala du M.R.A.P. s'affirme de plus en plus comme un synonyme de succès et de qualité. Celui de 1964 n'aura par failli à sa réputation, démontrée une fois de plus par un record d'affluence.

C'est Georges DE CAUNES qui présenta et anima le spectacle, avec la simplicité, la gentillesse qu'on lui connaît, aidé dans sa tâche par son chien EIDER.

Quatre joyeux fantaisistes, LES BRETELL'S placèrent d'entrée la soirée sous le signe de la bonne humeur. Accompagnée de ses musiciens, Lydia EWANDE, au corps souple, à la voix chaude et prenante, sut exprimer devant une salle attentive, l'Afrique en devenant.

Se succédèrent ensuite, sur un rythme accéléré, Jean-Claude DARNAL, dont les refrains courent sur toutes les bouches, Jean VALTON et ses remarquables imitations, Anne SYLVESTRE chez qui poésie et chanson ne font qu'un, les MACHUCAMBOS qui nous offrirent un aperçu trop bref du folklore sud-américain.

La deuxième partie fut tout aussi éclectique avec la danseuse israélienne Hana MEGOURI-COHEN, entourée de ballets dont la fraîcheur fut appréciée : Robert ROCCA, tout en finesse, et enfin la grande chanteuse franco-anglaise Pétula CLARK dont le brio, l'entrain et le charme remportèrent l'adhésion du public.

A l'entr'acte, Charles PALANT, secrétaire général du M.R.A.P. avait prononcé l'allocution traditionnelle.

Il commença par remercier les personnalités présentes dans la salle, les artistes qui avaient accepté de prêter leur concours, et tous ceux qui avaient œuvré à l'organisation de cette brillante soirée, faisant applaudir tout particulièrement notre amie BERANGER.

Il devait ensuite souligner les progrès de la raison, aux Etats-Unis, avec la cinglante défaite infligée à Goldwater, en Angleterre où « le gouvernement travailliste décide l'embargo sur toutes les armes à destination de l'Etat raciste de l'Afrique du Sud », à Rome, avec l'adoption par le Concile du schéma sur les juifs.

« Victoire de la raison », s'exclama-t-il avec force, « c'est le vœu de tous les antiracistes, de tous les partisans de la paix, vigilants aux incidents qui se renouvellent au Moyen-Orient..., à Chypre..., au Sud-Viet-nam, au Congo (...) ».

Il s'insurgea contre le projet de prescription des crimes nazis qui serait « un inqualifiable outrage à la mémoire des victimes du nazisme... »

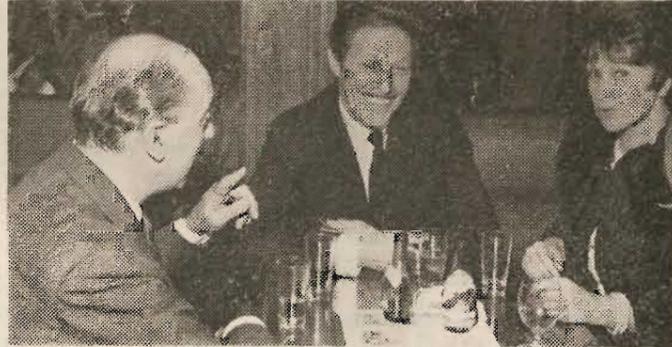
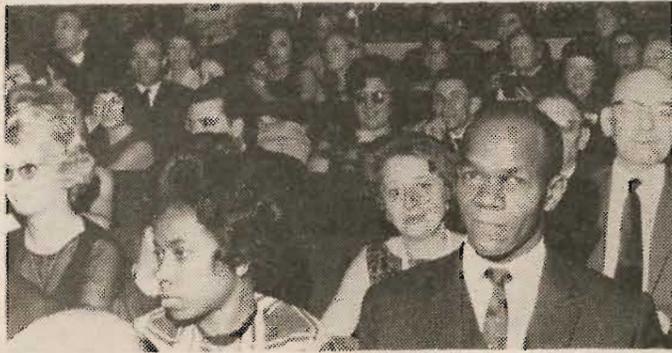
« Pour que la raison triomphe, continua Charles Palant, il appartient aux antiracistes de dénoncer en France, les infâmes campagnes de presse menées contre les travailleurs algériens... Pour que la raison l'emporte, il faut exiger des pouvoirs publics que soit mis fin à l'intolérable festival néo-fasciste, que... Tixier-Vignancour poursuit à travers tout le pays. »

Il devait conclure en appelant à l'union de tous les antiracistes, de tous les démocrates de notre pays, « pour que vienne vite et pour toujours, le monde fraternel exalté par Pierre Paraf dans son livre « Le racisme dans le monde ».

### NOS PHOTOS

(de haut en bas) :

- Georges de Caunes et son fidèle Eider — qui était aussi de la fête.
- Une vue de la salle : il fallut refuser du monde...
- Dans le hall de Pleyel, à l'entr'acte.
- Au bar : Renée Lebas, Jean Sablon et Grégoire Aslan.



## LES PERSONNALITES

De nombreuses personnalités entouraient le président Pierre PARAF et Mme Mathilde PARAF, parmi lesquelles :

Les ambassadeurs ou représentants diplomatiques des pays suivants : ALGERIE, COTE D'IVOIRE, HONGRIE, KENYA, REPUBLIQUE MALGACHE, MALI, MAURITANIE, SENEGAL, TCHECOSLOVAQUIE, U.R.S.S. ;

MM. Jean AUBURTIN, membre et ancien président du Conseil Municipal de Paris ; Roger CARCASSONNE, sénateur ; Robert BALLANGER et Charles de CHAMBRUN, députés ; M<sup>e</sup> André BLUMEL, président-fondateur du M.R.A.P. ; Mme Suzanne COLLETTE-KAHN, secrétaire générale de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme ; MM. Henri FAURE, président de la Ligue de l'Enseignement ; Jacques MADAULE, président de l'Amitié Judéo-Chrétienne ; M<sup>e</sup> Etienne NOUVEAU, vice-président de l'U.F.A.C. ;

MM. les professeurs Charles-André JULIEN et André KASTLER ;

MM. les pasteurs Pierre DUCROS, président du Christianisme Social, et André DUMAS ; le R.P. GHYS ;

MM. Jean CASSOU, conservateur en chef du Musée d'Art Moderne ; Gabriel DUSSURGET, directeur artistique de l'Opéra ; le peintre André HAMBourg ; les artistes Renée LEBAS, Grégoire ASLAN, Pascale ROBERTS, Jean SABLON, Claire MOTTE, danseuse-étoile à l'Opéra ; le cinéaste J.-L. RANKOVITCH ; les écrivains Albert MEMMI et Jacques NANTET ;

l'éditeur J.-L. PIDOUX-PAYOT ; les critiques d'art Guy DORNAND et Chil ARONSON ;

MM. Charles LEDERMAN, président de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide ; ROSENBLUM, président de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives de France, et Alfred GRANT, secrétaire général ; BERCOVICI, président de l'Association des Anciens Combattants Juifs 1914-1918 ; Li BLUM, secrétaire général de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945 ; STAMFATER, président de la Fédération des Artisans et Façonniers ;

MM. HANNOUN, de l'Amicale des Algériens en France ; Claude-Roland SOUCHET, secrétaire général de la Jeune République ; M. Adolphe ESPIARD ; les représentants du P.S.U., de Pax Christi, du C.R.I.F., de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, de l'Union des Etudiants Communistes ; de Travail et Culture, de la Fédération des Villes Jumelées, Guy CHALON, secrétaire général du Comité d'Action du Spectacle.

La presse était représentée par des journalistes de Combat, Libération, Le Dauphiné Libéré, Paris-Jour, l'Union Française d'Information, l'Agence Dalmas, La Presse Nouvelle, l'O.R.T.F., l'O.C.O.R.A., l'Émouvement Chrétien, l'Express, Paris-Match, La Vie Africaine, La Tribune des Nations, El Mondo, The Jewish Chronicle, Radio-Luxembourg et Radio-Monte-Carlo.

Beaucoup d'autres personnalités, dans l'impossibilité d'être présentes, avaient fait parvenir des excuses ou des messages.

## BONS DE SOUTIEN : VOICI DES CADEAUX (peut-être) POUR VOUS

Voici les résultats du tirage des Bons de Soutien du M.R.A.P., qui a eu lieu le 22 novembre, au Gala de la salle Pleyel :

UN BON D'ACHAT DE 5.000 FRANCS (500.000 ANCIENS FRANCS) au BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE : N° 29.887.

UNE CAMERA PAILLARD ET UN PROJECTEUR ZEISS : N° 91.101.

UN TELEVISEUR SCHNEIDER : N° 33.130 — N° 110.073.

UN MAGNETOPHONE : N° 57.331.

UNE SEMAINE AUX SPORTS D'HIVER : N° 86.490.

UN COMBINE RADIO-ELECTROPHONE : N° 82.890.

UN FAUTEUIL STEINER : N° 16.111 - 152 - 19.151.

UN TRANSISTOR : N° 106.688 - 137.640.

UN APPAREIL PHOTO avec étui de cuir : N° 86.371.

UNE PAIRE DE JUMELLES DE THEATRE : N° 107.505 - 137.522.

UN MATELAS PNEUMATIQUE : N° 103.819.

UN BRIQUET SILVER MATCH : N° 39.287 - 70.093 - 84.246 - 104.562.

UN BON DE 50 FRANCS POUR SERVICE HAUTE-COIFFURE (Léonardo) : N° 8.795 - 28.800 - 39.286 - 65.246 - 67.730 - 68.001 - 68.255 - 69.495 - 74.920 - 77.596 - 80.206 - 83.880 - 86.206 - 98.056 - 105.626 - 108.082 - 136.955.

UN CARDIGAN TIMWEAR : N° 106.707.

UN CORSAGE TIMWEAR : N° 132.384.

UN CORSAGE EN SOIE : N° 102.777 - 139.305.

UN SAC A MAIN : N° 8.121.

UNE PAIRE DE CHAUSSURES DAME : N° 38.300.

UN SHORT DAME : N° 59.880.

DEUX PIECES BONNETERIE ENFANT : N° 126.500 - 130.205.

TROIS BOUTEILLES DE CHAMPAGNE : N° 137.841.

UN LIVRE D'ART : N° 12.237 - 85.686 - 86.197 - 88.592 - 115.805 - 127.690 - 128.631 - 130.560.

ALBUM ZOLA (Pleiade) : N° 109.148.

UN EXEMPLAIRE DEDICACE DU LIVRE DE PIERRE PARAF « LE RACISME DANS LE MONDE » : N° 13.368 - 45.770 - 68.545 - 88.516 - 97.575 - 106.959 - 115.238 - 126.931 - 128.598 - 130.187.

DEUX LIVRES : N° 12.972 - 20.601 - 21.324 - 58.817 - 60.907 - 62.714 - 63.477 - 85.880 - 89.376 - 89.381 - 92.920 - 98.060 - 102.872 - 103.162 - 104.476 - 106.516 - 110.054 - 114.777 - 126.228 - 127.563 - 129.722 - 130.756 - 132.144 - 137.221 - 137.520.

UN LIVRE POUR ENFANTS : N° 49 - 1.272 - 4.920 - 10.040

11.693 - 49.711 - 57.067 - 60.671 - 67.542 - 72.910 - 69.671 - 78.531 - 80.642 - 85.265 - 85.684 - 86.315 - 106.242 - 107.901 - 115.761 - 115.950 - 129.888 - 129.904 - 130.070 - 130.810.

UN LIVRE : N° 175 - 12.443 - 19.155 - 19.981 - 26.331 - 37.740 - 38.533 - 49.732 - 65.093 - 66.639 - 70.824 - 72.768 - 74.315 - 76.639 - 86.312 - 88.515 - 88.555 - 104.776 - 105.701 - 106.438 - 106.882 - 106.885 - 107.416 - 113.534 - 115.758 - 127.621 - 128.558 - 128.720 - 129.725 - 137.504 - 138.484 - 140.904.

UN DISQUE 45 TOURS : N° 7.450 - 7.506 - 8.642 - 8.643 - 12.519 - 13.691 - 14.964 - 15.708 - 15.886 - 16.956 - 20.060 - 20.717 - 27.962 - 33.357 - 35.841 - 38.540 - 45.672 - 58.446 - 60.306 - 63.242 - 66.866 - 67.316 - 70.409 - 72.055 - 73.137 - 73.771 - 74.032 - 79.934 - 81.441 - 88.543 - 90.315 - 91.707 - 93.592 - 100.140 - 101.015 - 103.121 - 104.170 - 105.578 - 105.700 - 106.468 - 106.516 - 107.077 - 107.504 - 107.665 - 107.926 - 107.928 - 110.033 - 113.075 - 113.199 - 114.498 - 114.885 - 115.173 - 115.410 - 115.839 - 115.985 - 125.796 - 127.119 - 127.150 - 127.582 - 131.218 - 131.301 - 132.540 - 134.320 - 138.067 - 140.005 - 140.164 - 140.522.

UN STYLO : N° 221 - 262 - 7.509 - 8.115 - 9.041 - 9.443 - 11.164 - 11.493 - 12.204 - 13.240 - 17.543 - 18.081 - 25.307 - 29.051 - 29.202 - 31.096 - 32.150 - 33.547 - 38.279 - 38.454 - 40.158 - 41.124 - 48.188 - 48.466 - 57.530 - 58.191 - 59.860 - 59.976 - 60.374 - 62.569 - 65.092 - 65.094 - 65.887 - 66.292 - 66.601 - 69.212 - 69.216 - 73.397 - 77.256 - 78.398 - 78.476 - 78.490 - 83.021 - 83.687 - 85.515 - 89.192 - 89.747 - 94.540 - 101.936 - 102.780 - 105.002 - 105.691 - 105.876 - 105.941 - 106.250 - 113.798 - 129.804 - 130.160 - 130.219 - 130.551 - 132.991 - 133.072 - 137.024 - 137.639 - 139.017 - 140.957.

UN STYLO A BILLE (Luxe) : N° 8.437 - 14.918 - 15.070 - 32.970 - 34.112 - 40.238 - 41.156 - 56.886 - 60.102 - 69.716 - 73.360 - 74.222 - 76.130 - 84.132 - 106.635 - 115.815 - 129.644 - 130.159 - 132.550 - 137.530.

UN ALBUM DE TIMBRES : N° 24.285 - 91.627 - 130.271.

UN REPERTOIRE : N° 56.511.

☆

Tous les numéros se terminant par 30 gagnent un abonnement d'un an.

(Au cas où le gagnant serait déjà abonné, il pourra en faire bénéficier un tiers.)

### RETRAIT DES LOTS

Les gagnants sont priés de réclamer leurs lots, en échange de leurs billets, au siège du M.R.A.P., 30, rue des Jeuneurs, Paris-11<sup>e</sup>.

Les lots non réclamés d'ici le 31 mars 1964 (inclus) demeureront acquis au Mouvement.

# Le Prix Goncourt et le racisme

## Un entretien avec Max-Pol FOUCHET

— **V** OUDRIEZ-VOUS, Max-Pol Fouchet, préciser, pour nos lecteurs, votre point de vue sur « L'état sauvage ».

Max-Pol FOUCHET. — M. Georges Conchon fait preuve d'un talent de conteur qui, certes, ne s'embarrasse pas de préjugés ni de subtilités. Je ne pense pas que son intention fut d'écrire un roman difficile ! Il a écrit un livre pour grand public et ce livre sera lu par un grand public, d'autant qu'il a obtenu le Prix Goncourt.

Je crois que le danger que présente ce livre, c'est que, volontairement ou involontairement, il laisse le lecteur sur l'impression qu'il y a un racisme noir qui, sans doute, est la conséquence directe du racisme blanc, mais qui est plus violent et plus « sauvage ».

Je suis reconnaissant, bien entendu, à M. Georges Conchon, de nous permettre d'appeler le racisme « état sau-



Max-Pol FOUCHET (Photo O.R.T.F.)

vage » car c'est ainsi que je veux comprendre son titre ! « L'état sauvage », effectivement, c'est la violence raciste, mais l'auteur, ici encore, nous conduit à l'ambiguïté : à sa lecture, c'est la violence qui sommeille en nous qui paraît « état sauvage », et non spécifiquement la violence raciste.

Je ne puis pas m'empêcher d'être troublé par l'ambiguïté d'un livre qui montre le racisme des noirs sans expliquer jamais ses raisons. Les gens parlent du racisme africain à l'égard des blancs d'autant plus qu'ils sont sensibilisés par les événements actuels du Congo. Ce livre eût-il paru plus tôt ou plus tard, et non pas au moment même de la crise congolaise, le danger eût été certainement moindre. Les gens vont tout de suite établir le rapport avec les événements congolais qui nous ont été contés avec un luxe de détails exceptionnel dans la grande presse. Mais la grande presse, bien entendu, n'a montré qu'un aspect du problème, c'est-à-dire la violence africaine, la « barbarie », « l'état sauvage » de Simbas, massacrant les otages européens, mais on s'est presque toujours gardé de montrer ce qui se faisait du côté blanc, ce que les mercenaires, le mot en dit long pourtant, faisaient de leur côté. Il y a là deux violences qui s'affrontent, c'est vrai. Mais c'est la violence africaine que l'on montre toujours, et à la télévision, par exemple, c'est la conduite des noirs qui est représentée, et non pas, impartialement, ce qui s'est passé des deux côtés. Car il est à rappeler que le gouvernement congolais de M. Tshombé agit avec l'aide de puissances étrangères, qui sont représentées sur place non seulement par du matériel, mais aussi par des instructeurs et des « Affreux » qui trouvent là une sorte de revanche aux guerres coloniales qu'ils ont perdues récemment.

— Il me semble que dans son livre, Conchon n'a pas suffisamment montré les aspects politiques de la situation dans ce pays imaginaire. Aujourd'hui, quand il y a, en Afrique, des heurts entre hommes politiques, ou entre blancs et noirs, c'est bien davantage pour des raisons politiques ou économiques que pour des raisons raciales. Cela n'apparaît pas dans le livre...

Max-Pol FOUCHET. — Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire et, en effet, l'élection volontaire — on ne peut pas penser qu'elle est involontaire — de la politique, est une des

Le livre de **GEORGES CONCHON** « L'état sauvage », qui vient d'obtenir le Prix Goncourt, a suscité des appréciations fort diverses. Les critiques les plus sévères — que la plupart des antiracistes approuvent — ont été formulées par **MAX-POL FOUCHET** au cours d'une récente émission télévisée.

Notre rédacteur en chef, **Albert Lévy**, s'est entretenu à ce sujet avec Max-Pol Fouchet dont nous publions ci-dessous les propos, en même temps qu'une interview accordée, avant l'attribution du Prix Goncourt, par Georges Conchon à notre collaborateur **Bernard Sannier-Salabert**.

choses qui me gênent et qui me font penser que ce livre est un peu trop habile. Je ne veux pas douter de l'antiracisme de M. Conchon, mais, si M. Conchon a voulu écrire un livre parfaitement antiraciste, je suis désolé de le dire, il a raté son livre. Si son projet était autre, on ne saurait trop lui reprocher d'avoir joué avec un sujet aussi grave, de s'en être servi.

— Il faut constater que les journaux racistes ont pu utiliser ce roman à l'appui des thèses qu'ils défendent habituellement. Même s'il y a là un certain abus, c'est un phénomène inquiétant...

Max-Pol FOUCHET. — Dans les lettres que j'ai reçues à la suite de mon intervention à la télévision, quelques-unes donnaient raison à M. Conchon, mais de quelle façon ! En disant : « Cet homme est un grand Français ». Je suis toujours inquiet lorsque je lis cette expression « grand Français », car je sais hélas ce qu'elle cache ou plutôt ce qu'elle révèle !

Si j'avais pu douter de l'impression que j'avais ressentie à sa lecture et que j'ai essayé d'exprimer avec le plus d'honnêteté et de franchise, ce courrier justement m'empêcherait de douter aujourd'hui. Il est certain que nombre de ces lettres (pas toutes et pas la majorité, tant s'en faut !) font écho à un Georges Conchon qui n'est peut-être pas le vrai, mais à un Conchon que les gens peuvent se permettre de créer : l'homme qui a écrit pour eux le livre dénonciateur de la décolonisation. Toutes ces lettres font profession de foi d'un « cartiérisme » qui n'est pas seulement économique, mais racial. Pourquoi donner de l'argent à des gens qui sont des « sauvages » ? C'est aussi cela le racisme.

La question capitale que pose également le livre, c'est de savoir si nous pouvons supporter qu'une femme blanche couche avec un noir. Cela, en effet, c'est le fond du problème racial pour beaucoup.

Je suis père d'une petite fille. J'essaie de me mettre dans la peau du père que je serai lorsqu'elle aura l'âge de se marier ou d'avoir un enfant. Si elle me disait : « Demain j'épouse un noir, ou un jaune, ou un israélite », je lui dirais : « C'est une affaire qui t'est strictement personnelle. Si tu l'aimes, c'est parfait, fais ta vie avec cet homme ». J'espère que je serai encore, lorsqu'elle aura 20 ans, l'homme qui dit cela aujourd'hui. C'est la pierre de touche. Beaucoup de ceux qui se disent antiracistes sont antiracistes jusqu'à cette éventualité non comprise. Cela, c'est grave.

Dans le livre de M. Conchon, le problème se trouve posé lorsque le héros (Avit) arrive à Fort-Jacul. Lorsqu'il apprend que sa femme n'est plus avec son amant blanc mais qu'elle est maintenant avec un ministre africain, c'est-à-dire avec un noir, c'est à ce moment-là qu'il dit : « Je me sens raciste, je suis raciste », sans aucune résistance intellectuelle. Le lecteur peut ainsi penser qu'il y a naturellement un moment où l'antiracisme est irrecevable, prend fin, c'est quand une femme blanche se trouve dans les bras d'un homme noir.

— Il semble que le côté inquiétant de « L'état sauvage » ait échappé à un certain nombre de critiques pourtant bien intentionnés. Comment expliquez-vous cela ?

Max-Pol FOUCHET. — Un certain nombre de critiques ne se sont pas aperçus de ce point de vue parce qu'ils ont été emportés par le sujet du livre, par les péripéties, parce qu'on peut être reconnaissant à quelqu'un, à l'époque où les romans ne racontent plus « d'histoire », d'en raconter une. Je pense à mon ami Jean-Louis Bory par exemple qui, dans « L'EXPRESS », a écrit une note enthousiaste. Bory est parfaitement antiraciste, mais je ne comprends pas qu'il n'ait pas éprouvé de gêne.

(Suite page 14)

## Georges CONCHON nous dit...

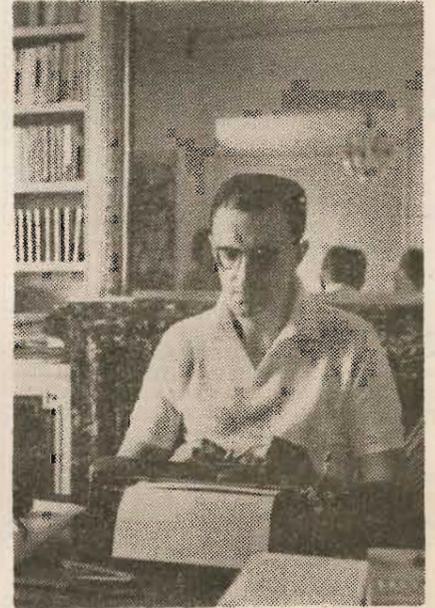
« adultes », si je peux dire ?

— C'est que dans cette partie de l'Afrique, que je connais, la puissance colonisatrice a maintenu les gens de ce pays dans un état intellectuel effrayant. C'est ce que je dis dans le roman : « Je vous donne trois bacheliers, faites-moi une république »...

Peinture du racisme chez les blancs qui s'obstinent à demeurer là-bas et qui ont la nostalgie de la colonisation ; témoignage sur un certain racisme noir vis-à-vis du blanc, dont la présence dans des conditions assez exceptionnelles, va cristalliser la violence, l'état sauvage se retrouve dans les deux communautés...

— Quelles solutions préconisez-vous pour tenter d'abolir les exactions commises au nom du racisme ?

— Je vais vous faire une réponse ambiguë. Dans le cas particulier dont



Georges CONCHON

Les lignes qui vont suivre ont d'autant plus de valeur, de sincérité, d'intérêt, qu'elles relatent un entretien que j'ai eu avec Georges Conchon, dans les tous premiers jours de novembre, au Sénat, bien avant que le Goncourt s'en vienne sanctionner son dernier ouvrage.

Dès la parution de « L'état sauvage » il m'avait semblé intéressant de m'entretenir avec son auteur de la portée sociale d'un livre qui, après tout, n'est publié que sous l'étiquette de « roman ».

Bien avant que les spécialistes, suivant leurs opinions politiques ou leurs convictions personnelles, aient tenté de s'approprier le « message » de ce livre, voici les propos que m'a tenus Georges Conchon pour les lecteurs de « Droit et Liberté » :

**G** EORGES CONCHON vient de publier chez Albin Michel un roman particulièrement violent sur le racisme en Afrique équatoriale : « L'état sauvage ».

La position de rapporteur analytique au Sénat n'empêche point cet écrivain d'être un auteur « engagé » qui fait entendre sa voix pour dire que la guerre est un fléau... et c'est « Les Honneurs de la Guerre » (Prix Fénelon 1956), ou que la guerre d'Espagne fut une des pires... et ce fut « La Corrida de la Victoire » (Prix des Libraires 1960).

Le sujet de « L'état sauvage » dépasse, de loin, le cadre du roman :

Un jeune fonctionnaire de l'U.N.E.S.C.O., que sa femme a quitté, retrouve celle-ci, vivant avec un ministre noir du jeune gouvernement équatorial qu'il visite professionnellement.

Antiraciste de cœur et presque par profession, le héros se trouve tout d'abord devant la société blanche de Fort-Jacul qui le guette, espérant un geste de folie qui calmera son ressentiment sauvage d'être obligée de vivre sous la loi des nègres.

Ceci serait déjà un excellent sujet mais Georges Conchon, en le développant, met ce jeune homme devant une découverte également pénible : ce gouvernement noir l'expulse, car il est le gêneur — car il existe, aussi, un racisme anti-blanc.

Ainsi résumé on se rend compte de l'importance de ce livre et c'est pour m'en entretenir avec son auteur que j'ai, il y a quelques jours, franchi les hautes portes du Sénat pour faire subir à Georges Conchon le supplice de la question.

— Georges Conchon, votre position dans cette maison ne va-t-elle point faire naître dans l'esprit de vos lecteurs l'idée d'une sorte de caution morale pour l'ouvrage que vous venez d'achever et le présenter ainsi comme le reflet d'une façon de penser plus ou moins officielle?...

— Absolument pas. Il n'est que la constatation d'un état de fait qui me désespère. La cohabitation de deux groupes ethniques différents est toujours très difficile et aboutit — pour un antiraciste d'essence, comme je le suis — à des résultats désespérants à constater. J'ai conscience d'avoir écrit un livre qui me fera sans doute des amis mais, certainement aussi des ennemis.

— Déjà, dans la presse spécialisée, prenons par exemple « Rivarol », la critique de votre roman a floué un nouveau prétexte à emboucher les longues trompettes du racisme et, par le contexte même de l'article et son optique particulière, laisse dans l'esprit du lecteur que c'est là un roman raciste...

— Alors que c'est tout le contraire. Il pose, entre autres l'un des problèmes qui peuvent intéresser le plus le public aujourd'hui : je ne suis pas raciste mais... je ne verrais pas d'un bon œil que ma fille épouse un noir.

— Autre question : pourquoi dans votre roman y a-t-il si peu de noirs

nous parlons il faudrait que les noirs cessent de considérer l'Europe comme le modèle de tout et d'imiter les colonisateurs, et replongent dans le fond national noir pour y puiser leurs valeurs. Cette civilisation européenne telle que nous la subissons ici, n'est pas faite pour eux, pour leurs coutumes.

— Nous reposons donc le double problème des jeunes Républiques noires, celui de la survie, qui est un problème de fraternité entre les nations, et celui de mise en place des institutions qui leur est propre.

Écrit dans un style personnel, plein d'images et de dialogues percutants, « L'état sauvage » qui est aussi une très belle histoire d'amour, connaît, peut-être à cause de cela, un succès qui débassera de loin celui que l'on réserve aux livres sur le racisme.

Expression d'une indéniable hostilité à tout racisme, quel qu'il soit, ce roman suscitera pourtant, en raison de sa forme et de sa conception même, des débats passionnés — et fructueux — parmi les antiracistes.

Savoir dormir...

c'est  
savoir vivre !



dormez  
**SIMMONS**

EN VENTE dans toutes les bonnes  
Maisons de Literie et d'Ameublement  
et les grands Magasins.

# Après le vote du Concile ( Suite de la page centrale )



L'Abbé PIERRE :

« Un acte de vérité et de courage »

**F**AUT-IL, pour désigner ce texte, qui n'a pas fini de soulever des réactions passionnées, parler de Déclaration du Concile « sur les problèmes juifs ? »

Ne serait-il pas beaucoup plus profondément exact de parler de déclaration (humblement faite, car elle comporte la reconnaissance des péchés des chrétiens comme des autres humains) sur l'universalité de la fraternité humaine et l'universalité de l'égarement humain, et l'universalité de la vocation humaine à la sanctification rendue surnaturellement possible par la valeur du sacrifice volontairement offert de Jésus, fils de Marie, Incarnation du Verbe de l'Éternel, Unique Perfection et Plénitude d'Amour ?

Ce texte veut replacer les réalités religieuses, de ce que l'on appelle, au long des siècles, les problèmes juifs, à leur place à l'intérieur du drame humain total.

Tout texte est incomplet et imparfait.

Tout texte peut être sollicité par les passions.

Tel qu'il est, celui-ci est à la fois un acte de Vérité et de Courage.

Courage, non seulement de se reconnaître, soi aussi, pécheur parmi tous les autres, mais courage également, en témoignant pour le maximum possible de vérité, de consentir au risque de fâcher d'autres frères pour autant aimés.

Lorsque l'on a commencé d'oser un pas de plus vers la vérité et le courage, quasi nécessairement l'on s'est exposé à des coups nouveaux, et la vérité insatiable appelle à d'autres pas encore.

Espérons, tous, et unissons nos sincères et nos prières pour que, d'une part, sous les coups nous gardions la sérénité qui témoigne de la joie de la vérité, et pour que, d'autre part, face aux exigences de cette vérité, nous continuions d'ouvrir nos yeux, notre intelligence et notre amour, pour comprendre et vouloir les actes à venir, à accomplir.

Le plus prochain de ces actes nécessaires ne sera-t-il pas, pour les croyants de toute race, de se reconnaître le devoir de prendre constamment, en esprit de réparation pour l'humanité entière, la charge, au-delà des politiques de nationalités, de la remise en condition de vie

**Albert GRANT**

Secrétaire général de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives de France :

« Une ère nouvelle »

**I**L est indéniable qu'à la suite du récent vote de la session du Concile Œcuménique, une voie nouvelle est en train de s'ouvrir dans les relations entre les peuples à travers la trouée effectuée dans le mur séculaire des attitudes hostiles du catholicisme envers les juifs.

En effet, l'encouragement de Vatican II à une estime mutuelle entre chrétiens et juifs, pour remplacer la réprobation qui avait cours naguère envers ces derniers, traités de « race maudite » qui aurait été « déicide », est en mesure de bouleverser à l'avenir les comportements néfastes du passé, illustrés par l'Inquisition. Nous ne saurions oublier que, sur cette base religieuse s'est greffé l'antisémitisme politique, qui a abouti au génocide nazi.

Décidément, les six millions de victimes juives innocentes pesaient lourdement dans l'examen de conscience conciliaire.

Si, dorénavant, les recommandations du 20 novembre dernier de la plus haute autorité catholique entrent dans la pratique quotidienne de l'Eglise, on pourra dire que l'antisémitisme perdra son soutien populaire, ce qui est décisif pour l'avenir.

Il est à prévoir, dans la nouvelle conjoncture, que des brèches soient prononcées du haut des chaires des Eglises en

normale, de toutes les sortes de victimes de ce que l'on peut appeler « le péché des racismes prétendus religieux ? »

Il faut des déclarations de vérité.

Et puis des actes de vérité.

Travaillons maintenant ensemble à ceux-ci.

**Le Rabbin André ZAOUI :**

« Un tournant lumineux »

**C**OMME l'aurait fait Jules Isaac, s'il avait vécu, nous nous félicitons de la Déclaration courageuse de Vatican II sur les juifs et nous espérons qu'elle sera définitivement adoptée dans la Constitution de l'Eglise. Cette Déclaration marque un tournant lumineux dans l'histoire des rapports du christianisme en général avec les juifs. Elle pourra créer le nécessaire climat de confiance à l'intérieur du monde des croyants de l'Occident, et dans ce cas, servir d'exemple à toute l'humanité pour le rapprochement et l'amitié entre toutes les religions de l'Occident comme de l'Orient.

C'est aussi un exemple pour nous, Juifs, qui avons besoin de mettre en pratique la maxime de Hillel : « Aime la paix, poursuis la paix, aime les créatures et rapproche-les de la Loi divine » (Avot 1, 12).

Nous espérons enfin que lors d'un prochain Concile, la réforme profonde de la théologie, déjà amorcée, amènera les Pères conciliaires à un autre acte de courage : reconnaître que les juifs sont depuis toujours le peuple d'Israël. En effet, ce qui est anachronique est non pas les juifs, mais la conception théologique qui ne semble pas encore les reconnaître comme étant l'unique et vrai peuple vivant d'Israël, des temps bibliques à nos jours. Peuple des Prophètes, auquel d'ailleurs peuvent se joindre d'autres nations qui formeront ensemble dans les temps messianiques, le Peuple de Dieu (Isaïe II, 2-4 ; Michée IV, 1-3 ; Zacharie II, 15, VIII, 25.)

**M. Olivier CLEMENT**

★ Suite de la page centrale.

« théâtre d'humanité » — comme le condensé de la condition humaine, de ma propre condition dirait un chrétien conscient. Ainsi aurait été rendue impossible la réaction des chrétiens — orthodoxes, catholiques ou monophysites — qui vivent dans les pays arabes.

Pour souligner le caractère limité de cette réaction, je voudrais rappeler que presque toutes les Eglises orthodoxes ont ratifié, à la troisième Assemblée du Conseil Œcuménique des Eglises, réunie

**Mme Suzanne COLLETTE-KAHN**

Vice-Présidente de la Ligue Française et Secrétaire générale de la Fédération internationale des Droits de l'Homme :

« Il reste beaucoup à faire »

**L**E 20 novembre dernier, le Concile œcuménique réuni à Rome a enfin voté le texte depuis longtemps attendu qui définit la position de l'Eglise catholique vis-à-vis des religions non chrétiennes. Que dit ce texte ?

Il déclare tout d'abord que l'Eglise Catholique « ne rejette rien de ce qui est vrai dans la religion bouddhiste » qu'elle considère avec respect les musulmans « qui adorent le Dieu vivant, tout puissant créateur du ciel et de la terre » — et qui, s'ils ne reconnaissent pas Jésus, « se réfèrent souvent au prophète Abraham et vénèrent Marie, en sa qualité de mère du prophète Jésus ».

Faisant allusion aux « dissensions et inimitiés » — (les croisades du Moyen-Age par exemple ?) — qui se sont manifestées au cours des siècles entre chrétiens et musulmans, le Concile exhorte les uns et les autres à oublier le passé, à s'efforcer de se comprendre mutuellement, afin de « faire progresser ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les biens moraux, et aussi la paix et la liberté ».

Puis vient, dans le texte, la déclaration concernant les juifs : déclaration attendue avec une curiosité particulière en raison des atrocités commises contre eux par l'hitlérisme ; vis à vis desquelles la plus haute autorité de l'Eglise Catholique d'alors, le Pape Pie XII, a gardé un silence pour le moins étrange...

★

Que l'on soit chrétien ou non chrétien, croyant ou incroyant, ce texte du Concile amène le lecteur à faire quelques réflexions, et ne va pas sans provoquer chez lui quelques réactions...

La première qui lui vienne à l'esprit est celle-ci : « Mieux vaut tard que jamais ! »

A-t-il, en effet, fallu près de 2000 ans à l'Eglise catholique pour découvrir les liens historiques existant entre la religion juive et la religion chrétienne ? Lui a-t-il fallu tant de siècles pour se rendre compte qu'il était monstrueusement injuste d'accuser tous les adeptes de la religion juive qui se sont succédés à travers les âges, de la mort présumée du Christ ?

Et si, comme on veut le croire — les dignitaires de l'Eglise catholique ont depuis fort longtemps reconnu l'existence de ces liens historiques et la monstruosité de cette injustice : qu'ont-ils fait pour que les fidèles en prennent également conscience ? — Qu'ont-ils fait, au cours des siècles, pour empêcher et condamner les persécutions de tous genres que les juifs ont subies dans le passé : un passé qui hélas s'est prolongé jusqu'à nos jours, et que l'Eglise préfère visiblement oublier ?...

Certes on ne peut que se féliciter de ses bonnes intentions présentes, on ne peut toutefois se défendre d'une certaine inquiétude en constatant que ce texte prudent et modéré — n'a pas réuni l'unanimité du Concile, qu'il a été voté par 1657 voix contre 99 et 242 réserves, que le vote n'est que provisoire et ne deviendra définitif que l'an prochain, après un nouvel examen du Concile.

Et même l'on demeure confondu en apprenant que le vote de ce texte a suscité de vives réactions hostiles parmi les Chrétiens du Moyen-Orient (sans parler de l'hostilité ouverte des Arabes obéissant à des mobiles purement politiques).

On en conclut que l'Eglise a encore beaucoup à faire pour imprégner certains de ses fidèles du véritable esprit chrétien.

**VIENT DE PARAITRE :**

Jean BOULIER, ancien professeur à la Faculté libre de Droit de Paris : « LE CONCILE VATICAN II - UNE EXPLICATION ». Une étude ronéotypée de 56 pages simple interligne, tirage limité. Prix : 9 Frs franco. C.C.P. Les Editions du Monde Réel, Paris n° 10.865.02 (ou chèque bancaire), 15, rue Montmartre, Paris-1<sup>er</sup>.



en 1962 à la Nouvelle-Delhi, une déclaration dont voici l'essentiel : « L'Assemblée exhorte ses Eglises membres à résister de toutes leurs forces à toute forme d'antisémitisme. Dans l'enseignement religieux chrétien, les événements historiques qui ont conduit à la Crucifixion ne devraient pas être présentés de manière à faire assumer aux juifs d'aujourd'hui des responsabilités qui incombent à notre humanité tout entière et non à une seule race ou communauté. Des juifs ont été les premiers à accepter Jésus, et des juifs ne sont pas les seuls à ne pas le reconnaître encore. »

Ces textes convergents me paraissent extirper les racines (pseudo-) chrétiennes de l'antisémitisme. L'assassinat — par chacun de nous, et d'abord par moi — du Dieu fait homme par amour, l'assassinat quotidien de l'amour est une révélation si écrasante que la chrétienté historique n'a pu la porter. Elle a cherché alors un bouc-émissaire et fait subir aux juifs — au moment où elle s'enlisait partiellement dans les tentations de la puissance — le destin même de « l'homme de douleurs ». Ainsi, comme l'écrivait Berdiaev, « les chrétiens se sont interposés entre le Christ et les juifs, dissimulant à ceux-ci l'image authentique du Sauveur ».

La pénitence nécessaire des chrétiens, leur souffrance enfin commune avec celle des juifs dans certains pays de l'Est prouvent que nous sommes entrés dans une nouvelle époque de l'histoire spirituelle des hommes, où « la lueur du four crématoire d'Auschwitz... se confond avec une autre lueur, celle de la Croix » (J. Isaac).

**Un entretien avec Max-Pol FOUCHET**

★ Suite de la page 13.

Heureusement, d'autres critiques, surtout M. Georges Balandier, ont fait le point. Georges Balandier a été très sévère lorsqu'il a dit qu'on se trouvait devant un « Ubu africaniste ». Jugement presque sans appel si l'on songe que M. Balandier est l'un des meilleurs africanistes, lui.

On n'écrit pas un livre à la légère sur les jeunes Etats d'Afrique au moment où ils tentent de se donner une ligne politique, de se constituer en Etat, parce qu'il faut attendre que ces gens aient appris ce que nous, nous ne leur avons pas appris (et qu'il faudrait

parfois nous apprendre !) Si le Congo a été le théâtre des scènes de violence et de massacres que nous savons, c'est parce que la puissance de tutelle de la Belgique a refusé, pendant tout son mandat, une promotion humaine aux populations congolaises.

Si, aujourd'hui se récolte la tempête, il faut nous en prendre à nous-mêmes. C'est un peu plus vrai, un peu plus utile, que de montrer une égalité de sottise entre des colonialistes qui ne veulent pas cesser d'être colonialistes et de noirs qui ont pris tous les défauts des blancs.

A la télévision, je n'ai pas « attaqué » M. Conchon et son livre. J'ai tenté de

faire un examen de critique et de citoyen. Le critique littéraire avait le droit d'exprimer par la parole ce qu'il pensait de la valeur littéraire de cet ouvrage, et le citoyen avait le droit d'exprimer son inquiétude publiquement. Que ce soit par la parole ou par l'écrit, c'est là le devoir le plus élémentaire d'un critique. Il n'y a, de ce point de vue, aucune différence entre une critique écrite et une critique parlée. Quant à la puissance de diffusion de la T.V., elle ne pouvait rivaliser en occurrence avec celle de la presse qui, dans sa quasi totalité, entretenait ses lecteurs du Prix Goncourt 1964, lui assurant ainsi une audience incomparable.

# UNE IMPORTANTE REUNION DU CONSEIL NATIONAL DU M.R.A.P.

La lutte pour empêcher la prescription des crimes nazis fut, tout au long de la journée, au centre des travaux du Conseil National du M.R.A.P., lors de sa réunion du dimanche 13 décembre dans la grande salle de la Ligue de l'Enseignement, à Paris.

Après l'exposé de M<sup>e</sup> Jean Schapira, un débat prolongé a eu

## L'année Lincoln

★ Suite de la page centrale.

de réprochées dans leurs ghettos errants, frères antillais, dont quelles que soient nos conceptions politiques sur leur futur statut, la situation sociale et morale, encore indigne d'eux et de la métropole, nous concerne personnellement, le M.R.A.P. a été créé pour vous défendre, pour vous aimer, dans votre intérêt comme dans l'intérêt et l'honneur de la France.

Ce bref rappel de la réalité qui nous étreint en 1965 serait incomplet si l'on n'évoquait en terminant la menace d'une prescription accordée en Allemagne aux criminels nazis pour le vingtième anniversaire de la fin des hostilités.

C'est une des tâches urgentes du M.R.A.P. que de soulever l'opinion avec l'appui de toutes les organisations de la Résistance contre une mesure qui serait une offense aux morts, un défi aux survivants. Nul doute qu'au sein de l'Allemagne fédérale elle-même, de nombreux honnêtes gens mesurent l'immoralité d'un tel projet. L'attitude du gouvernement de Bonn à l'égard des anciens nazis serait un des plus sûrs moyens d'apprécier sa loyauté. Tolérerait-on que les pires criminels puissent reprendre leurs activités sans crainte, sinon sans remords, récupèrent leurs biens, leur influence, afin de pouvoir, le moment venu, renouveler leurs forfaits ?

Un mot d'ordre s'impose à tous ceux qui ne veulent pas revoir de nouveaux Auschwitz :

Pas de prescription pour les crimes nazis !

**1965** EST placée pour nous sous le signe du grand Président Abraham Lincoln, assassiné il y a cent ans, parce qu'il avait défendu l'égalité des noirs et sous le signe de la victoire précédée par la libération des camps de la mort.

L'année nouvelle doit permettre au M.R.A.P., qui a obtenu en 1964 des résultats si encourageants, d'étendre son action en profondeur, d'y associer plus intimement ses militants et son Conseil National, qui est leur émanation directe à cette action.

Le M.R.A.P. doit utiliser de la manière la plus moderne, la dont il peut être appelé à disposer : la presse, le film, le livre, plus efficace, les moyens d'informations dont il dispose et ceux le colloque ou la conférence-débat, la radio, la télévision.

Grande tâche à laquelle en toute confiance nous convions la jeunesse. Tâche qui est à l'échelle de notre temps, à l'échelle de sa volonté libératrice.

Cet article, qui devait être, lorsque j'en écrivais les premières lignes, une simple carte de vœux affectueux de bonheur personnel et familial, s'étendant à notre Mouvement tout entier, est aussi l'affirmation de cette volonté.

Pierre PARAF.

lieu, marqué par les interventions de M<sup>e</sup> Yves Jouffa, H. G. Philip, Sarotte et Imergluk, ainsi que Mme G. Ascoli, M. Aellon, Mme Dudicq (au nom de la délégation belge), René Guyard, Henri Citrinot.

Sur la base de cette discussion, une commission a mis au point la résolution que nous reproduisons ci-contre, adoptée à l'unanimité, et qu'il a été décidé de faire parvenir au gouvernement français, et aux élus : députés, sénateurs, conseillers généraux, conseillers municipaux. Les comités du M.R.A.P. et l'ensemble de nos amis sont invités à soumettre ce texte aux candidats, lors de la prochaine campagne électorale, en leur demandant de faire connaître leur position. Des démarches seront aussi faites directement auprès des autorités de Bonn, et des initiatives prises, sur le plan national et local, en vue de coordonner les efforts de tous ceux qui s'opposent à la prescription.

★

Après Pierre Paraf, qui présidait la séance du matin, c'est Mme Gebelin, secrétaire du comité du Gard, qui assura la direction des débats.

Le rapport d'Albert Lévy sur la préparation de la prochaine Journée Nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, fut suivi des interventions de M<sup>e</sup> Georges Sarotte, Albert Gradztein (Club Amitié), Emmanuel N'Gassa, Jacques Lederman, le professeur Marc-André Bloch, Mmes Ascoli, Andrée Wins (Lille), Jacqueline Marchand, Marie-Magdeleine Carbet, Aelion, Léon Griner (Belgique), Henri Krziwkosky, M. Dudicq (Belgique), M<sup>e</sup> Catherine Ammar, Charles Ovezarek, Guy Perrin.

La Journée Nationale de 1965 sera placée sous le double signe du centenaire de l'assassinat de Lincoln (15 avril) et du 20<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre (8 mai). Le débat a surtout porté sur les moyens propres à faire participer activement à ses travaux le plus grand nombre d'antiracistes. A cet effet, seront créées des commissions dont certaines prolongeront et élargiront l'activité de celles qui fonctionnent dès maintenant au M.R.A.P. : commission culturelle, commission juridique, comité d'action contre la prescription, commission des enseignants et éducateurs, comité d'organisation (comité de la région parisienne et départementaux), comité de gestion. Sont proposées également des commissions traitant de divers problèmes particuliers : lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, Moyen-Orient, racisme anti-algérien en France, racisme à l'égard des peuples africains, défense des gitans.

**D'ORES ET DEJA TOUS LES AMIS DU M.R.A.P. ET LECTEURS DE « DROIT ET LIBERTÉ » SONT INVITES A S'INSCRIRE, SELON LEUR COMPETENCE OU LEUR GOUT, DANS CES DIFFERENTES COMMISSIONS, QUI DOIVENT COMMENCER A FONCTIONNER AUSSITOT QUE POSSIBLE, AVANT LA JOURNEE NATIONALE.**

★

Dernier débat, ouvert par un exposé de Louise Kanar : comment améliorer la propagande du M.R.A.P. ? Interventions de Joseph Creitz, Albert Gradztein, Denise Decourdemanche. Tous les moyens à notre disposition ont été abordés : presse, expositions, livres, conférences, radio et télévision, cinéma, théâtre.

Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P., tira successivement, les conclusions de chacun des débats. A l'issue de la journée, le président Pierre Paraf remercia chaleureusement les participants pour leur travail sérieux et prometteur.

## DIX sur DISQUE LA GRANDE NUIT

Sur un lit de clinique, quelque part en Suisse, une jeune femme vient de prendre une nouvelle conscience de l'Amitié et du Souvenir.

Cette jeune femme c'est Micheline Maurel.

Micheline Maurel, matricule 22.410 du vingt-deuxième convoi qui, en août 1943, quitta le fort de Romainville pour le camp de Ravensbrück.

Vous avez, nous avons presque tous, lu son remarquable livre de souvenir : « Un camp très ordinaire »... Prix des critiques 1957. Ce témoignage indiscutable a inspiré à François Mauriac, dans sa préface, ces lignes prémonitoires : « ... Au cœur de sa misère, Micheline Maurel n'avait pas perdu l'espérance... Peut-être aujourd'hui a-t-elle plus de peine à ne pas perdre cœur. »

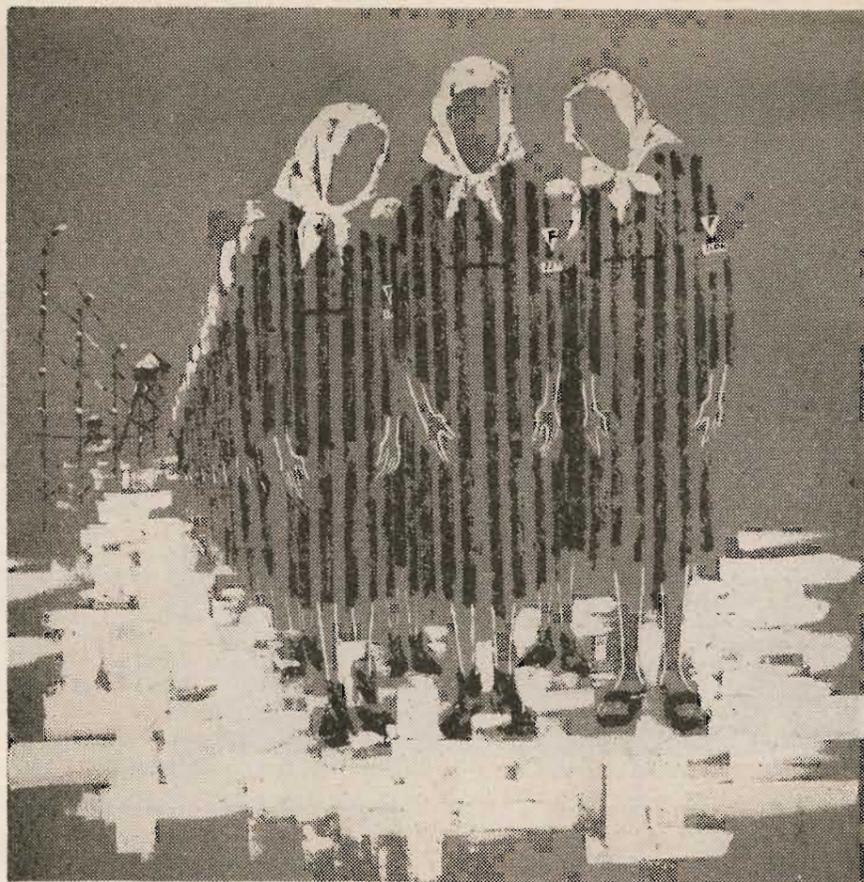
Et voici que, vingt années après, les « Futurs souvenirs » qu'elle écrivit à Ravensbrück, par l'extraordinaire pouvoir que donne la foi et la persévérance, sont devenus, grâce à Jany Sylvaire (qui fut sa compagne à Neubrandenburg) le plus remarquable témoignage de ces heures, dans ce qu'il a de plus impérissable : le microsillon.

COMPAGNES de camp, reprises chacune par leur activité après guerre, elles n'oublient point. Quand Jany Sylvaire eut l'occasion à la radio de dire quelques-uns des poèmes de son amie, déjà perçait l'idée de les réunir, de lancer l'écho de ces témoignages dans un monde à l'oubli facile...

Car sur les 150.000 femmes, dont 10.000 Françaises qui passèrent par Ravensbrück, 92.000 y moururent. Etait-ce trop peu pour qu'on s'en souvienne ?

Vingt ans après, voici que sort chez Barclay un superbe album-disque : « La grande nuit ».

Jany Sylvaire et Renée Galharet y ont apporté tout leur talent, toute leur émotion, servie en cela par un technicien remarquable : Pierre Rosenwald,



qui a su créer cette présence, cette authenticité complice qu'est une prise de son tellement nuancée qu'elle sait faire oublier ses prouesses techniques.

Et ces vers, qui ne furent au début qu'un prétexte à refuser l'abaissement moral — cette paralysie de l'esprit qui suit les grandes faiblesses — ces poèmes de celle qui était, là-bas, comme l'écrivain public d'un groupe de femmes engourdies par les privations et les tortures, revivent pour nous, pour toutes les générations à venir, pour une certaine jeunesse aussi qui tremble aux risques que court un Joss Randall de feuilleton télévisé et que les parents, souvent, oublient d'éduquer sur ceux qu'encoururent les victimes de *La Grande Nuit*.

Illustrés par Jean-Claude Trambouze, dits par Silvia Monfort, Emmanuel Ri-

va, Catherine Sellers et Jany Sylvaire, ces textes, dans l'éclairage musical d'une partition de Joseph Kosma, dirigée par Serge Baudo, nous restituent l'état d'esprit des déportées, sans outrance, comme « à vie ».

« La Grande Nuit » pourrait n'être qu'un disque parfait à tous égards, choix du texte et présentation ; ce sera, j'en suis persuadé, un témoignage inoubliable, un gage mémorable d'une grande fraternité que le temps ne pourra détruire.

Merci, Micheline Maurel,

**Bernard SANNIER-SALABERT.**

(Le disque « La Grande Nuit », vendu au prix de 27 F, peut être commandé au M.R.A.P., 30, rue des Jeuneurs, Paris (2<sup>e</sup>). Ajouter 2 F 50 pour frais d'envoi, C.C.P. 60-70-98 Paris.)

## Pas de prescription pour les crimes nazis !

Le Conseil National du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (MRAP), réuni à Paris le 13 décembre 1964, souligne l'extrême gravité de la décision prise par les autorités west-allemandes de déclarer acquise, le 8 mai prochain, la prescription des poursuites contre les crimes perpétrés par les nazis de 1933 à 1945.

Car le nazisme n'est pas mort. Vingt ans après la capitulation du 3 Reich, des organisations nationales et internationales se réclament et s'inspirent toujours de l'idéologie raciste hitlérienne. Il serait intolérable de permettre à des milliers de criminels, en les soustrayant légalement à toute poursuite, de rejoindre ouvertement ces organisations et de les renforcer, en hommes et en moyens financiers.

La prescription, si elle devenait une réalité, serait un défi, non seulement aux accords interalliés, mais encore au droit pénal international tel que l'ont défini les Nations Unies en 1946, 1947 et 1948. Elle mettrait à néant l'un des résultats essentiels de la victoire de peuples sur le nazisme : la recherche et le châtiement des criminels hitlériens. Les règles ordinaires sont inapplicables à des crimes dont l'ampleur est sans précédent dans l'histoire et qui ne sont pas prescriptibles.

Le Conseil National invite tous les antiracistes sans distinction, les anciens internés et déportés, les anciens résistants, les anciens combattants, toutes les victimes du nazisme, à s'unir et à coordonner leurs actions pour empêcher la situation scandaleuse qui se prépare.

Il appelle les comités et les militants du M.R.A.P. à redoubler d'efforts pour faire mieux connaître à l'opinion publique les dangers de la prescription et multiplier les démarches auprès des autorités compétentes.

Il demande à tous les élus et au gouvernement français d'intervenir fermement auprès du gouvernement de la R.F.A. et de rappeler celui-ci au respect du droit international inscrit dans sa propre Constitution.

L'année du 20<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps, où des millions d'êtres humains furent exterminés, ne peut être celle de la prescription des crimes nazis.

## LA VIE DU M. R. A. P.

● Le président PIERRE PARAF signera son livre « Le racisme dans le monde », le 19 décembre à Bruxelles (Librairie du Monde Entier), le 15 janvier à Paris, dans le 16<sup>e</sup> (1, rue Mesnil), le 23 janvier dans le 5<sup>e</sup> (à la Librairie, 73, boulevard Saint-Michel, dans le cadre du Mois du livre antiraciste organisé par le Comité Etudiant du M.R.A.P.). Il fera une conférence le 27 janvier, au Club Amitié.

● Le professeur MARC - ANDRE BLOCH, membre du Conseil National du M.R.A.P. a présenté, le film « Samson » au cinéma A.B.C., à Caen, le 17 novembre.

● Des conférences ont été faites devant des groupes de jeunes par ROGER MARIA, à Rueil-Malmaison, le 4 décembre, et ALBERT LEVY, à Saint-Maur, le 12 décembre.

● CHARLES PALANT, secrétaire général du M.R.A.P., a pris récemment la parole devant deux sociétés mutualistes juives : les Amis de Przytyck et Secours aux Amis.

● Le film « Le procès de Julie Richards » (one potato, two potato) sera présenté à Strasbourg, le 19 janvier, au cinéma A.B.C., au cours d'un gala patroné par le M.R.A.P.

● Le comité du M.R.A.P. de Champigny (Seine) organise un vin d'honneur pour la remise des cartes, le dimanche 10 janvier, à 11 heures, à la mairie, en présence de CHARLES PALANT.

● Une conférence sur le racisme et l'antisémitisme sera faite par JEAN SCHAPIRA, le 12 janvier, au Lycée de Saint-Germain-en-Laye.

Une grande et belle  
pièce de Max FRISCH  
au Théâtre ultra-moderne  
d'Aubervilliers

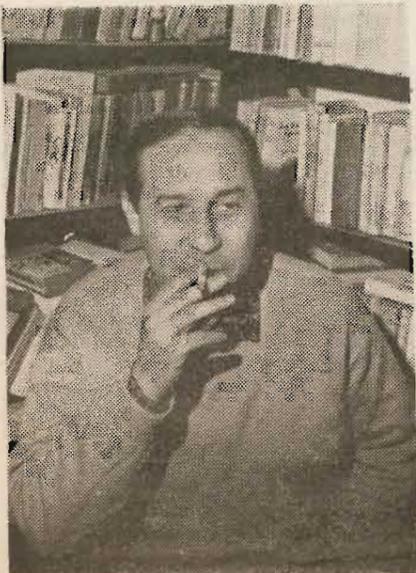
# " ANDORRA "

L'histoire étrange du jeune Andri  
juif sans l'être - tout en l'étant

« Organiser la culture » tel était le mot d'ordre de Maïakovski, repris maintenant par Gabriel Garrand, le brillant directeur du Théâtre de la commune d'Aubervilliers, premier théâtre dont la troupe est permanente, ce qui lui confère dès le départ un certain caractère d'originalité.

L'inauguration du nouveau théâtre d'Aubervilliers aura lieu le 24 janvier en matinée avec la première d'« Andorra » de Max Frisch ; cette représentation aura lieu sous le patronage du M.R.A.P.

Pourquoi le M.R.A.P. prend-il tant d'intérêt à la réalisation de cette pièce ? On le comprendra aux réponses que Gabriel Garrand, malgré ses multiples



Gabriel Garrand, directeur du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers et metteur en scène d'« Andorra »

activités a bien voulu faire aux questions que nous lui avons posées.

## Naissance d'un théâtre

Une pièce claire, chaude, sympathique, des murs colorés, des affiches, des photos, plusieurs tables encombrées de textes, de projets, de maquettes, des livres partout ; une atmosphère de travail et de camaraderie : c'est, dans une vieille maison de la rue Saint-Martin, la « retraite » de Gabriel Garrand.

— Gabriel Garrand, avec le théâtre de la Commune d'Aubervilliers, c'est une expérience tout à fait nouvelle que vous tentez là ? Pourquoi avoir choisi

Aubervilliers, juste aux portes de Paris ?

— C'est le résultat des réflexions communes à beaucoup d'entre nous, animateurs théâtraux qui nous insurgons contre une conception traditionnelle et classique qui met le théâtre à la disposition d'une élite seulement.

En 1960, 30 à 40.000 personnes, toujours les mêmes, ont fréquenté les théâtres parisiens ; une certaine décentralisation en Province a permis de toucher de nouvelles couches encore restreintes de la population. En dehors de cela, c'est le no mans' land, un vide culturel.

J'étais obsédé par ce problème, lorsque je devins, il y a quatre ans, l'animateur d'une jeune équipe comprenant environ soixante personnes. Nous nous sommes installés à Aubervilliers avec le désir de nous implanter auprès d'une municipalité ouvrière et dans un lieu où jamais il n'avait été question de théâtre.

C'est ainsi qu'est né, tout d'abord, le Festival annuel d'Aubervilliers.

— Et maintenant, vous allez franchir une autre étape...

— En effet, pendant que nous faisons ce travail de sensibilisation du public, des subventions étaient accordées par la commune pour la construction d'un théâtre ultra-moderne à Aubervilliers. Conçu par l'architecte René Allio, le décorateur de Planchon, qui a travaillé avec Laurence Olivier et qui est maintenant au Théâtre de France, ce nouveau bâtiment nous permettra de nous installer de façon permanente.

## Des individus et un problème

— Donc le 24 janvier, vous inaugurez officiellement le théâtre avec la première d'une pièce de Max Frisch « Andorra ». Voulez-vous nous dire qui est Max Frisch ? et pourquoi avoir choisi Andorra ?

— Il se trouve qu'à l'heure actuelle, les deux auteurs les plus célèbres du théâtre de langue allemande sont deux Suisses : Dürrenmatt et Max Frisch. Max Frisch est pratiquement inconnu en France sauf par un montage « Bidermann et les Incendiaires », réalisé par Jean-Marie Serraut au théâtre Lutèce, il y a environ quatre ans. Max Frisch est né vers 1911. Il a d'abord été journaliste mais surtout un architecte de très grande renommée. Son œuvre dramatique a attiré l'attention des critiques ; elle s'étioffe d'année en année et se rattache, je crois, à tout un courant du théâtre contemporain, malheureusement trop négligé par les auteurs français.

« Pourquoi notre choix ? Je considère « Andorra » comme étant tout d'abord du théâtre contemporain dans la mesure où celui-ci doit être profondément engagé par ses thèmes, son langage, ses préoccupations, dans notre époque. Le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers a comme ambition première d'organiser un cycle de créations contemporaines et de ne pas, constamment, se réfugier dans le passé.

A travers les pièces que nous avons montées jusqu'ici, nous avons eu un souci : essayer de rendre compte d'une chronique collective des hommes, c'est-à-dire de montrer constamment les hommes en train de faire leur histoire.

## « Pas comme les autres »...

— Pouvez-vous, sans la déflorer, car je sais que le dénouement est inattendu, nous brosser les grandes lignes de la pièce ?

— « Andorra » est un pays imaginaire qui se prend pour le berceau de la justice et de la liberté. Dans ce petit Etat, vit Andri, le héros de la pièce, un jeune garçon âgé de vingt ans dont l'ambition est de devenir menuisier et d'épouser Earbeline, la fille de l'instituteur, son père adoptif. Andri passe pour être un enfant juif recueilli par le maître d'école lors d'un voyage au pays voisin où les « Casques Noires » se livraient à de sanglants pogromes.

Le racisme latent, larvé, des habitants d'Andorra se cristallise sur Andri lorsque la menace d'une invasion des « Casques Noires » se précise et on voit alors la personnalité d'Andri qui ne voulait être qu'un garçon comme les autres, se transformer, s'altérer et finalement se façonner à l'image que les

Andorriens lui imposent. Andri se défend mais finira par accepter sa condition de juif et les attributs traditionnels qu'on y rattache...

Mais, coup de théâtre : la venue d'une dame étrangère nous révèle la vérité : Andri, l'enfant juif, recueilli par pitié...

— N'en dites pas plus : cette révélation démontre, d'une façon très originale, le caractère absurde et artificiel de l'attitude des Andorriens à l'égard d'Andri.

— J'ajouterai seulement qu'Andri s'identifie, à la fin de la pièce, à tous les juifs, à tous les persécutés et mourra pour avoir voulu assumer jusqu'au bout le destin irréversible qu'on lui a fabriqué de toutes pièces. Le symbolisme caricatural de la pièce trouve son apogée dans une des dernières scènes, douloureuse, atroce, par ses références aux mascarades nazies.

— Ne croyez-vous pas que Max Frisch a dépassé le problème de l'antisémitisme pour aborder celui du chauvinisme outrancier, du nationalisme réactionnaire, de la responsabilité, de la relativité de la liberté ?

— Il faut voir dans « Andorra » une

dramatisée à l'extrême ; au contraire, elle a la simplicité des histoires les plus belles, les plus évidentes, mais ce sont les prolongements dans le public qui sont à considérer. C'est une des œuvres les plus importantes de notre époque. Elle est actuellement en train de faire le tour du monde. En Allemagne, il y a eu comme 1.500 à 1.800 représentations en 57 villes différentes ; en Israël, en Scandinavie, dans les démocraties populaires, elle a un succès énorme. Elle va être créée à Londres d'ici peu ainsi qu'en Amérique du Sud. Par contre, elle n'a tenu que cinq jours à Broadway ; il est vrai qu'Arturo Ui n'a pu y être joué que huit jours. Nous allons donc en faire la création française.

— Je pense qu'on peut y voir une leçon pour le présent et un avertissement pour l'avenir.

— Je vous répondrai en citant simplement Max Frisch. Voici ce qu'il écrivait dans le programme de la pièce lors de sa création en Allemagne en 1961. « L'image que l'aryen se fait du juif, le blanc du noir, le Français de l'Algérien, le Suisse de l'ouvrier italien, toute



Denis Manuel (André), Pierre Meyrand (le menuisier) et Pierre Vieherschaeze (l'apprenti) au cours d'une répétition.

« Devenir menuisier, ce n'est pas si simple, quand on n'a pas ça dans le sang, et d'où est-ce que tu aurais ça dans le sang ? » (Photo Elie Kagan.)

pièce à plusieurs niveaux : il y a d'abord le problème du juif, mais il ne s'agit pas seulement de cela. En fait, il y a des problèmes de relation entre hommes qui cristallisent sur un juif ce qu'ils sont eux-mêmes. Le cupide traite le juif de cupide. Le grossier, le lubrique expriment leurs tares à propos du juif ; il en est de même pour l'ambitieux qui attribue ses échecs aux juifs. Nous sommes dans un système dramaturgique extraordinaire : nous avons d'abord le juif en relation avec les anti-sémites, le juif n'étant juif que parce qu'il est désigné comme tel. Puis, dépassant le cas du juif, Max Frisch pose le problème de tout le racisme, c'est-à-dire le problème de celui qui n'est pas admis dans une collectivité, dans une ethnie, qui est désigné.

## La simplicité d'une belle histoire

Ceci dit, il ne s'agit pas d'une œuvre

image du prochain prive l'autre de sa liberté, en fait une victime, à la limite, elle le tue.

— Avant de nous séparer, pouvez-vous nous parler très rapidement de la troupe.

— C'est André Acquart qui réalise les costumes et les décors ; Joseph Kosma la musique. La troupe se compose d'une vingtaine d'interprètes avec Denis Manuel qui a créé un Saint Just très remarqué à la TV ; Nathalie Nerval, Robert Bazil, des transfuges du théâtre de la Cité de Villeurbanne, Jacques Aric, Pierre Meyrand, Jean-Pierre Dougnac, Françoise Bertin, Claude Mercutio, etc...

— Merci Gabriel Garrand. Rendez-vous le 24 janvier.

Interview recueillie par  
Marguerite KAGAN.

DIMANCHE 24 JANVIER  
à 15 heures

Grande première de  
**ANDORRA**  
sous le patronage  
du M. R. A. P.  
au Théâtre  
de la Commune  
à Aubervilliers (1)

Places à 9 F 00 et 15 F 00

Location au M.R.A.P.  
30, rue des Jeûneurs  
PARIS (11<sup>e</sup>) (GUT. 09-57)  
C.C.P. 18-825-85 Paris

(1) Parking assuré.  
Autobus 65 partant de la gare  
d'Austerlitz

Pour vos cadeaux de fin d'année...

UN MAGNIFIQUE ALBUM :

**Hommage aux combattants  
martyrs du ghetto de Varsovie**

Dessins de Maurice Mendjisky  
Textes de Paul Eluard et Vercors

ATTENTION. En raison du succès remporté par cette œuvre, le M.R.A.P. a la possibilité, désormais de la diffuser au prix de 100 FRANCS au lieu de 150 francs. (Les acheteurs ayant déjà effectué leur paiement bénéficieront donc d'un crédit de 50 francs). Hâtez-vous de passer vos commandes au M.R.A.P., 30, rue des Jeûneurs. (C.C.P. 17.873-00).

# Le drame congolais

Une étude de Jules CHOMÉ



Les graves événements qui se sont déroulés au Congo ex-belge en novembre-décembre 1964, ont suscité d'abondants commentaires dans le monde. Les faits, comme il arrive toujours en de semblables drames, sont multiples, complexes. Ils furent éclairés sous une lumière différente, souvent déformés, parfois ignorés, selon les tendances ou les objectifs des commentateurs. Et il ne fait pas de doute qu'un certain nombre d'articles, d'émissions, ont contribué à alimenter, à cette occasion, la propagande, les préjugés et les haines racistes.

En publiant, sous forme de supplément à « Droit et Liberté » l'étude que nous a fait parvenir M. Jules Chomé, c'est un document important que nous versons au dossier congolais.

Juriste de renommée mondiale, Jules Chomé, suit depuis de longues années, en défenseur du Droit et en homme de progrès, la situation en Afrique, plus particulièrement au Congo. Ses articles dans la revue « Remarques Congolaises et Africaines » qu'il anime, à Bruxelles, font autorité.

Cette étude représente un effort de synthèse et de compréhension qui n'avait pas encore été réalisé sur un tel sujet. Et même ceux de nos lecteurs qui ne partageront pas les vues personnelles et les conclusions de l'auteur, trouveront certainement matière à d'utiles réflexions dans la documentation abondante qu'il présente, avec un soin et un sérieux que nul ne saurait contester.

LA REDACTION DE « DROIT ET LIBERTÉ ».

du référendum. L'illégalité de l'ordonnance du président Kasavubu était donc évidente.

Le jour même où M. Kasavubu fait ce coup de force, les députés Bocheley-Davidson et Yumbu sont arrêtés à nouveau et emprisonnés.

Les chefs des principaux partis nationalistes constituent, dès le lendemain, 30 septembre 1963, à Léopoldville, le Conseil National de Libération (C.N.L.) qui, dans son manifeste, publié le 3 octobre, dénonce l'illégalité des mesures prises par le président Kasavubu, s'engage à poursuivre « la décolonisation totale effective du Congo dominé par la coalition des puissances étrangères » et exige la formation d'un « gouvernement de salut public » chargé d'organiser, dans les quatre mois, des élections législatives.

M. Kasavubu, inquiet de ce mouvement, va proclamer l'état d'exception dans la capitale et, le 23 octobre, publier un arrêté suspendant les activités des partis lumumbistes et de leurs mouvements de jeunesse.

Il ne restera plus aux dirigeants du C.N.L. qu'à passer le fleuve et à s'installer à Brazzaville.

## LA REVOLUTION EST DECLENCHEE

Pierre Mulele, ancien ministre de l'Education Nationale du gouvernement Lumumba, député du P.S.A. d'Antoine Gizenga, qui a organisé la première armée de partisans dans la province du Kwilu, voit, dès le 25 octobre, sa tête mise à prix. Une prime de 500 000 francs est offerte à qui l'arrêtera et le livrera.

En même temps que Pierre Mulele libère l'équivalent de deux provinces belges, Gaston Soumialot, dans l'Est du Congo, s'installe clandestinement dans la région d'Uvira, d'où partiront les grandes offensives de juillet 1964.

C'est, on le voit, nier toute réalité que de considérer le mouvement qui va se développer dans le Congo presque tout entier, comme la simple expression de luttes tribales, anarchiques.

Le mouvement a reçu son impulsion des partis lumumbistes, majoritaires sur le plan parlementaire et à qui toute opposition vient d'être interdite.

Mais il a de profondes racines dans le mécontentement du peuple congolais, qui a le sentiment que l'indépendance, dont il attendait, quatre ans plus tôt, mille avantages, lui a été volée par une classe de profiteurs noirs, étroitement soumise à la fois à d'anciennes influences coloniales et à l'influence de plus en plus prépondérante des Etats-Unis. L'opposition au gouvernement est générale.

Le grand hebdomadaire réactionnaire « Pourquoi Pas ? » écrit, le 31 juillet 1964, sous la signature de Philippe Toussaint :

« C'est une révolution à quoi nous assistons dans l'Est du Congo, à une sorte de jacquerie de gens excédés par la misère, par l'attitude abominable de l'A.N.C. qui a pillé, violé, tué... J'ignore encore qui est au juste M. Soumialot, mais, sans préjudice de sa personnalité et

TOUT le monde sait qu'aux élections de mai 1960, les seules qui aient eu lieu jusqu'ici au Congo, les partis nationalistes avaient emporté une importante majorité. Le gouvernement de Patrice Lumumba fut d'une légalité indiscutable.

Il bénéficia jusqu'au bout de la confiance du Parlement. C'est même parce que celui-ci, toutes Chambres réunies, lui accorda les pleins pouvoirs, que le président Kasavubu, sous l'inspiration de ses conseillers belges et américains, pria le colonel Mobutu, « l'homme fort » de la Central Intelligence Agency (C.I.A.) (1), de fermer le Parlement.

Notre propos n'est pas de rappeler ici le processus d'arrestations arbitraires, de crimes, de corruption qui fut engendré par cette décision inconstitutionnelle.

A Lovanium, le 2 août 1961, les parlementaires nationalistes votèrent pour le gouvernement Adoula parce qu'il comprenait aux postes-clés des leaders, les Lumumbistes, M. Antoine Gizenga, notamment, à la vice-présidence ; M. Christophe Gbenyé à l'Intérieur, etc..., et aussi parce que M. Adoula avait repris à son compte les objectifs de Patrice Lumumba : l'unité du pays, le neutralisme, le panafricanisme.

En 1963, après divers remaniements, qui ne furent jamais l'objet d'un vote de confiance des Chambres, M. Cyrille Adoula était parvenu à évincer de son gouvernement tous les éléments lumumbistes (M. Antoine Gizenga était détenu sans jugement dans l'île de Bula-Bemba, depuis janvier 1962) et à leur substituer des politiciens appartenant à des partis qui avaient été écrasés aux élections de 1960.

## RAIDISEMENT DU PARLEMENT

Le Parlement prit conscience de ce qu'il avait été dupé et de ce que s'était installée à Léopoldville une vraie dictature, coiffant le gouvernement Adoula lui-même, dictature soutenant le président Kasavubu et soutenue par lui, et qui comprenait les hommes dits du « groupe de Binza » — (du nom du camp militaire situé aux portes de Léopoldville, où ils avaient établi leurs résidences, sous la protection des para-commandos) : notamment Mobutu, le chef de l'armée, auteur du putsch qui avait conduit à l'arrestation et à l'élimination physique de Patrice Lumumba, et Nendaka, le chef de la Sûreté, responsable de l'assassinat de nombreux leaders mulélistes.

L'influence américaine à Léopoldville était de plus en plus envahissante. M. Cyrille Adoula ne faisait plus un pas sans son conseiller américain. On pouvait difficilement le rencontrer en dehors de l'ambassadeur des Etats-Unis. A telle enseigne que Moïse Tshombé, lorsqu'il tentera au cours de son exil madrilène de se faire remettre en selle par

(1) « C.I.A. » The inside Story, par Andrew Tully, New-York, 1963, pp. 219 à 229.

de ses vues politiques, il est certain que le mouvement dont il est devenu le dirigeant, fut spontané et justifié au départ. »

Aux pillages et aux débordements de l'armée du général Mobutu (A.N.C.), le peuple oppose l'attitude des partisans qui, à ce moment tout au moins, obéissent à un code très strict imposé par Mulele et Soumialot, et dont nous reproduisons ici les huit commandements :

- « 1° Donnez le respect à tous les hommes, même les hommes vilains ;
- « 2° Achetez les objets des villageois en toute honnêteté et sans vol (4) ;
- « 3° Remettez les objets empruntés, à temps et sans difficultés ;
- « 4° Payez les objets que vous avez détruits et de bon cœur ;
- « 5° Ne frappez pas et n'injuriez pas autrui (d'autres personnes) ;
- « 6° Ne détruisez pas et aussi ne piétinez pas (ne marchez pas sur) les champs des villageois ;
- « 7° Respectez les femmes et ne vous amusez pas avec elles comme vous le voulez.
- « 8° Ne faites pas souffrir ceux que vous arrêtez pendant les combats (ne faites pas souffrir les détenus de guerre). Ne confisquez pas et ne prenez pas leur bien (objets personnels, par exemple : anneaux, argent, montre et tous les autres objets). »

D'autres préceptes mulélistes disaient, notamment :

« Toute la force des partisans est entre les mains des villageois... Les partisans doivent aider les villageois pour tout ce dont ils souffrent... Il faut enseigner et conseiller tous les villageois. »

Il était donc normal que la révolution soit soutenue par le peuple tout entier.

Le colonel chargé par le général Mobutu de défendre Stanleyville, ayant abandonné cette position, presque sans combattre, dira à Frédéric François, de la Radio-Télévision Belge :

« Toute la population était lumumbiste. Toute la population était contre l'armée. »

La plupart des envoyés spéciaux de la presse occidentale qui ont suivi l'action militaire ayant abouti à la prise de Stanleyville, ont été obligés de constater que, même après le provisoire recul des forces insurgées, les populations restent, dans l'ensemble, fidèles aux chefs révolutionnaire et haïssent plus que jamais ceux qu'elles considèrent comme les traîtres de Léopoldville, les avions américains qui tuent en leur nom et l'armée que son actuelle répression rend plus odieuse encore.

## L'ILLEGALITE DU GOUVERNEMENT TSHOMBE

Le président Kasavubu allait pousser jusqu'au bout l'illégalité qu'il avait commise par son ordon-

(4) Une autre règle dit : Ne confisquez aucun objet des villageois, pas même une aiguille, pas même du fil.

les nationalistes, jouera, avec sa duplicité coutumière, et sa légendaire absence de scrupules, la carte antiaméricaine, allant jusqu'à déclarer au président Modibo Keita :

« Nul plus que moi ne réalise le danger que représente la politique américaine au Congo, qui cherche à faire de notre pays un second Vietnam. »

« Soyez assuré que je n'épargnerai aucun effort pour mettre un terme à l'intervention politico-militaire des Américains. » (2).

Le 25 septembre 1963, le Sénat congolais vota une résolution exigeant la libération, dans les vingt-quatre heures, de M. Antoine Gizenga. Et les deux principaux partis lumumbistes : le M.N.C.L. (Mouvement National Congolais Lumumba) et le P.S.A. (Parti Solidaire Africain) appuient par des manifestations de rue l'exigence du Sénat. La Sûreté de M. Nendaka arrêtera sept députés de ces partis, dont : MM. Christophe Gbenyé, Thomas Mukwidi, Gabriel Yumbu, Bocheley-Davidson, qui joueront tous un rôle dans le mouvement révolutionnaire qui est, à ce moment, sur le point de prendre naissance. Cette fois-ci, ils seront libérés le jour même.

## LE PRESIDENT KASAVUBU S'INSTALLE DANS L'ILLEGALITE

Sentant que l'opposition parlementaire, longtemps réduite au silence par la terreur ou la corruption, menace le gouvernement Adoula, troisième mouture, qui ne bénéficie plus d'aucun appui, ni aux Chambres, ni dans le peuple, M. Kasavubu, comme il l'avait fait en 1960, pour priver Patrice Lumumba de l'appui massif que lui accordaient députés et sénateurs, allait faire un nouveau coup de force.

Le 29 septembre, il signait l'ordonnance 226, qui clôturait la session du Parlement et chargeait une commission extra-parlementaire d'établir un projet de Constitution qui serait soumis à un référendum.

C'était là, de la part du Chef de l'Etat, une quadruple violation de la Loi Fondamentale.

Celle-ci stipulait, en effet, que la Constitution devait être l'œuvre des Chambres législatives. (Art. 98 et suivants). Elle exigeait que les Chambres restent réunies pendant au moins cent jours, jusqu'à l'élaboration complète de la Constitution (3) et interdisait expressément au Chef de l'Etat de les dissoudre sans l'accord de l'une d'elles au moins, acquis aux deux tiers des membres présents. (Article 71).

Enfin, la Loi Fondamentale excluait la procédure

(2) « Jeune Afrique », du 27 juillet 1964. Un mois plus tard, il allait demander et obtenir des Etats-Unis, une aide militaire infiniment plus considérable que celle qui avait été accordée à M. Adoula.

(3) Articles 69 et suivants. La session n'avait été ouverte que le 2 août 1963.

nance du 29 septembre 1963. Il fit préparer à Luluabourg, un projet de Constitution, non par les députés et sénateurs qu'il avait mis en congé, mais par un quarteron d'hommes irresponsables choisis et désignés par lui en l'absence de toute élection.

Cette Constitution, élaborée en violation de la Loi Fondamentale, M. Kasavubu la fit valiser par un référendum, illégal lui-même. Ce référendum était, dès l'abord, sans signification ni valeur puisque toute une partie du pays était occupée par les forces révolutionnaires, les principaux leaders lumumbistes étaient soit au combat, soit en exil, soit en prison, et aucune campagne contre le référendum n'avait été autorisée, les partis politiques qui y étaient opposés étant d'ailleurs interdits.

Les partisans du coup de force pouvaient voter



Les opérations terrestres. Les cadavres jonchent la route de mercenaires. (Photo parue dans la revue ouest-allemande « Stern ».)

aussi souvent qu'ils le voulaient, puisqu'aucune liste électorale n'avait été établie et qu'on pouvait voter n'importe où. Certaines personnes ont voté jusqu'à dix fois... Un de nos correspondants katangais nous écrivait :

« Voici comment ce fameux référendum s'était déroulé au Katanga oriental :

« Contrairement aux principes d'un vrai référendum, la population évilloise n'avait pas la liberté de vote. Elle était obligée, mais alors obligée de dire oui à la comédie de Luluabourg :

« 1° On lui a tout d'abord défendu de mener une campagne contre le projet de Constitution, sous peine de courir des risques très graves allant jusqu'à l'emprisonnement. Ceci a été annoncé officiellement à la radio inter-provinciale, par M. Kapwasa Antoine, président du Comité Régional du Référendum.

« 2° On lui a donné, lorsqu'elle se présentait au bureau de vote, installé en plein air (le principe : le vote est secret, on le foule aux pieds) le bulletin portant mention « oui » et on l'obligeait à le déposer dans une caisse, et, comme deuxième opération, on lui présentait le bulletin « non » qu'il devait déchirer et tout ceci sous l'œil d'un soldat ou d'un policier, armé jusqu'aux dents. »

Malgré ce procédé, il n'y eut, en faveur de cette illégale Constitution, que deux millions de « oui » — à diviser d'ailleurs par deux ou trois, si l'on tient compte des partisans ayant voté plusieurs fois, sur quatorze millions de Congolais.

C'est en s'appuyant sur cette « Constitution », que M. Kasavubu désigna Moïse Tshombé en qualité de Premier Ministre.

Tshombé ne s'est jamais présenté devant les Chambres, ni devant les Chambres élues congédiées par M. Kasavubu, ni devant les nouvelles Chambres prévues par la « Constitution » illégale de M. Kasavubu.

Il est donc évident que Moïse Tshombé ne représente strictement rien d'autre que lui-même et le président Kasavubu.

Son gouvernement est absolument illégal.

M. P.-H. Spaak, — qui a pourtant pris le parti de le soutenir, — a lui-même reconnu l'illégalité du processus qui a abouti à sa formation. Cette illégalité foncière, immédiatement dénoncée par les leaders lumumbistes, allait être aggravée par la présence, aux côtés de Tshombé, le responsable de la sécession katangaise, — ce crime majeur commis contre le Congo, — d'un Godefroy Munongo, que l'opinion internationale tient pour l'un des assassins directs de Patrice Lumumba, et d'un Albert Kalonji — le responsable des abominables massacres de Bakwanga au cours desquels périrent, dans l'horribles conditions, onze des leaders les plus aimés du parti de Patrice Lumumba.

7

taire mis à la disposition du gouvernement pour lui permettre d'opposer un coup d'arrêt à la rébellion dont l'extension devient tragique. »

Puis ce sont des avions de chasse équipés, pour la guerre de guérilla, de mitrailleuses et de roquettes. Ils seront servis par des pilotes cubains anti-castristes, engagés sous contrat, à l'intervention de la C.I.A. Six T-28 seront livrés dans les premiers jours.

Onze transports H-221 doivent recevoir, suivant les accords Spaak-Harriman, des équipages belges. Ils sont destinés au transport des troupes et des munitions et à fournir aux colonnes de répression, l'appui logistique nécessaire. Quatre géants C-130, avec leurs équipages américains. Des hélicoptères qui seront pilotés par des Belges.

Enfin, des B-26-K — avions de reconnaissance à long rayon d'action — sont amenés à Léo, dès le 18 août.

Toute cette armada est destinée à combattre les forces populaires qui ne disposent pas d'un seul avion ni d'un seul canon anti-aérien et qui n'ont, en fait d'armes automatiques, à ce moment, que celles qu'elles ont pu récupérer sur les soldats de l'A.N.C.

Dès qu'ils sont assurés de pouvoir bénéficier de cette écrasante couverture aérienne, les mercenaires, dont une centaine se trouvait déjà au « stand by », à Johannesburg (12), vont affluer au service de Tshombé — Belges en grande majorité, Sud-Africains ensuite, Anglais, Allemands, dont certains portent ostensiblement la croix de fer gagnée au service d'Hitler. Venu de tous les racismes, de tous les fascismes, ils vont — pour de l'argent et apparemment sans grands risques — casser du nègre, « se faire la main » pour les combats que l'Afrique sous domination blanche devra, tôt ou tard, mener contre l'Afrique indépendante.

Cette intervention américano-belge, — les Etats-Unis pour le matériel, la Belgique pour les hommes — sur laquelle nous reviendrons plus loin — devait évidemment avoir les effets que Washington en attendait.

Elle a provisoirement enrayé la progression des armées populaires.

Elle a empêché la prise de Bukavu, occupée déjà aux trois quarts par les hommes de Soumialot. Elle va préparer la reconquête des villes dont le C.N.L. s'est emparé.

Un éditorial de « La Libre Belgique » dissipe, à cet égard, toute équivoque (13).

« Sans les avions « T-28 » qui ont bloqué la progression rebelle sur la route de Sha-

(12) J. K. dans « La Libre Belgique » du 3 août 1964.

(13) Dans « La Libre Belgique » des 14, 15 et 16 août 1964.

10

## INTENSIFICATION DE LA LUTTE REVOLUTIONNAIRE

La prise du pouvoir par Tshombé allait accélérer le rythme des victoires des insurgés.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1964, on annonçait la chute de Kabalo et de Kongolo. Kindu était menacée.

Le 18 juillet, Kasongo tombait aux mains des forces populaires.

Le 21, c'était Baudouinville. Le 25, Kindu et Kahma. Le 30, Kaboogo.

Le 31 juillet, alors que les insurgés investissaient le Kivu, le nord de la province du Kasai, la province Orientale et atteignaient même la province de l'Equateur, une nouvelle menace se précisait, visant, cette fois, la capitale elle-même. Bolobo, Kwamouth, Mushié étaient occupés. Les avant-gardes de l'armée populaire étaient à 100 kilomètres de Léopoldville.

Des Belges qui ont été en contact avec ces hommes, les décrivent « remarquablement disciplinés et organisés ». (5).

Banningville est menacée.

Un journaliste belge qui rencontre le généralissime de l'A.N.C., écrit (6) :

« Le général Mobutu, aussi bien, était effondré quand je l'ai vu.

« Il se rend compte enfin... » (7).

« Le Monde » titre (8) :

« M. Tshombé n'est plus soutenu que par quelques villes dont la fidélité reste d'ailleurs problématique. »

Les insurgés sont aux portes de Kamina et me-

(5) « Le Soir », du 31 juillet 1964.

(6) « Pourquoi Pas ? », du 31 juillet 1964.

(7) Un article de l'hebdomadaire de Léopoldville « Présence Congolaise », du 1<sup>er</sup> août 1964, indique clairement l'étendue de la liquéfaction de l'A.N.C. : « Avant le retrait des troupes onusiennes du Congo, le général Mobutu n'avait cessé d'affirmer avec force, à ceux qui voulaient l'entendre, que ses troupes étaient capables d'intervenir à tous moments et en toutes circonstances là où des troubles seraient signalés.

« Que voit-on maintenant ? Les troupes de l'A.N.C., comme des petits boy-scouts, fuient devant les rebelles, abandonnant dans la plupart des cas, armes et munitions.

« Comment peut-on comprendre que nos troupes, dont l'entretien coûte énormément cher au pays (le budget ordinaire de l'armée nationale congolaise s'élève à 10 milliards de francs congolais par an) et qui possèdent après tout un armement moderne, puissent battre en retraite ou se laisser prendre comme des mouches par ces rebelles armés, dans la plupart des cas, de machettes, de flèches et d'autres armes primitives ? »

(8) Le 1<sup>er</sup> août 1964.

8

nacent directement la base où s'affairent depuis quelques semaines les officiers belges du colonel De Cock (9).

Bukavu est investie, le 4 août, le même jour, on évacue les femmes et les enfants européens de Stanleyville.

Le 6 août, Stanleyville elle-même tombe.

## L'ACCORD SPAAK-HARRIMAN D'INTERVENTION MILITAIRE

L'heure est considérée comme grave par Washington.

M. Averell Harriman, envoyé spécial du président Johnson, débarque à Bruxelles et va s'enfermer avec M. P.-H. Spaak pendant de longues heures. Il reprochera au ministre belge, la trop grande réserve de son gouvernement à l'égard de Tshombé et lui fera part de l'intention des Américains d'envoyer à Tshombé une aide massive en aviation et matériel lourd.

« Cependant, le grand obstacle d'une aide effective des Etats-Unis, serait d'ordre linguistique. Pour reprendre en main les débris de l'armée congolaise, il faudrait des experts militaires américains parlant français. » (10).

Comme les Etats-Unis ne disposent pas de tels experts, c'est sur la Belgique que le Département d'Etat compte pour lui en fournir.

M. Spaak acceptera donc de faire jouer à des militaires belges le rôle de techniciens au service des forces américaines.

Au même moment, l'ambassadeur de Belgique à Léopoldville est rappelé en consultation. Il rencontre, en dehors des ministres belges des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale, les représentants des sociétés belges ayant de gros intérêts au Congo.

Des pressions de toutes sortes sont exercées sur les membres du gouvernement belge qui hésiteraient encore à intensifier l'aide militaire à Tshombé.

M. Mennen Williams, secrétaire d'Etat adjoint, se rend à Léopoldville, le 12 août, pour régler sur place, avec Tshombé et Mobutu, les derniers détails.

Et, dès le lendemain, les quatre premiers avions de transport C-130, destinés au transport des troupes, débarquent à l'aérodrome de Léopoldville, cinquante parachutistes américains.

C'est le début d'un pont aérien qui va amener en masse, au service du gouvernement illégal de Tshombé, des engins blindés, des camions, des Jeeps, des « instructeurs ».

« D'énormes camions de transport, écrit Robert D., dans « La Libre Belgique » (11), débarquent à Léo un puissant matériel mili-

(9) La presse, des 1<sup>er</sup> et 2 août 1964.

(10) « Le Monde », 8 août 1964.

(11) Des 14, 15 et 16 août 1964.

9



Les premiers Belges rapatriés par avion arrivent à Bruxelles. (A.F.P.)

bunda et sans la présence de deux techniciens américains arrivés le même jour et juste à temps pour aider le colonel Mulamba à réorganiser la résistance, il est absolument certain que Bukavu serait tombée le lendemain. »

## LA SITUATION DES CIVILS BLANCS AVANT L'INTERVENTION MILITAIRE BELGE

Il nous faut, à présent, revenir en arrière pour examiner quelle était, à l'époque de leurs victoires, l'attitude des autorités révolutionnaires à l'égard des blancs qui vivaient dans les territoires reconquis. Certes, l'état de guerre civile est, par essence inconfortable. Il devait nécessairement entraîner pour tout le monde, même pour ceux qui n'y étaient pas impliqués, toutes sortes de privations, de vexations, de malentendus, de risques aussi.

Mais il est incontestable qu'avant l'intervention militaire américano-belge, le comportement des chefs

11

de l'insurrection était, à l'égard des blancs, des Belges en particulier, rien moins qu'hostile.

« Ce n'est pas contre les Européens que nous luttons, déclare Gaston Soumialot à Philippe Toussaint, de « Pourquoi Pas ? » (14), mais contre un régime fasciste et pourri. »

Déjà, au moins de juin, un incident auquel avait été mêlé l'envoyé spécial de « La Libre Belgique » avait été particulièrement significatif (15). J. K. avait pris rendez-vous avec Soumialot, dans la brousse, aux environs d'Uvira. Or, il s'était présenté au barrage de contrôle, en compagnie d'un journaliste américain. Et il avait été refoulé. Les Américains, déjà à ce moment, n'étaient plus supportés par les populations ralliées à la révolution, parce que les premiers T-28 livrés par Washington, avant l'aide massive du mois d'août, mitraillaient, bombardaient de « roquettes » des civils sans défense.

Et, lorsque, quelques jours plus tard, revenant seul sans son Américain, J. K. rencontra Gaston Soumialot, celui-ci s'excusa avec courtoisie :

« Quand je vous avais fixé rendez-vous, l'autre jour, je ne pouvais pas savoir que, ce jour-là, des avions américains bombarderaient une population et provoqueraient cet énervement des combattants.

« C'est le gouvernement américain que nous accusons de vouloir nous écraser sous les bombes, alors que nous luttons avec des bâtons et des sagaies. SANS LES AMERICAINS NOUS SERIONS DEJA A STANLEYVILLE, car tout le peuple est avec nous (16). Depuis des années, nous luttons pacifiquement, mais le régime a tué la démocratie.

« Le Parlement a été fermé, 53 parlementaires ont été assassinés. Nous sommes des adeptes de la non-violence. Si nous combattons, c'est que nous sommes en état de légitime défense. Car, à vraiment choisir, nous préférons l'ancien colonialisme au régime des Américains (...).

« NOUS NE VOULONS AUCUN MAL AUX EUROPEENS (...).

« Mais ce sont des blancs qui nous bombardent et la masse peut confondre. »

Ces bombardements américains, d'abord niés par le Département d'Etat, puis avoués par son porte-

(14) Du 14 août 1964.

(15) « La Libre Belgique », du 18 juin 1964.

(16) Philippe Toussaint allait, deux mois plus tard, confirmer les dires du chef insurgé. Dans « Pourquoi Pas ? », du 14 août 1964, il écrira : « M. Soumialot prétend que le peuple est avec lui. Je crois que c'est vrai dans la mesure où ce peuple a réagi aux abominations de l'A.N.C. qui, lorsqu'elle reprit Albertville, tira sur tout le monde, femmes, enfants, vieillards. »

12

parole à l'ambassade des Etats-Unis à Léo, M. Richard Philips (17), faisaient de nombreuses victimes.

Après le bombardement de Kabalo, « le président Soumialot a protesté contre cette attaque provoquée par des pilotes américains. Il a dit de retenir la colère des soldats s'ils rencontraient sur leur chemin des civils appartenant à la même nationalité que ceux qui nous ont attaqués, en particulier des Américains. » (18).

M. Soumialot lancera alors un avertissement (19) que l'on n'aurait pas dû négliger :

« J'ai toujours promis la sécurité aux habitants de mes régions, les Européens y compris, mais je n'ai pas manqué de souligner que JE NE GARANTIS PAS LA SECURITE DES BLANCS DONT LES GOUVERNEMENTS INTERVIENNENT DANS L'AGRESSION lancée par la clique de Kasavubu contre le peuple congolais. »

Au lendemain de la prise de Stanleyville et à la veille de l'accord Spaak-Harriman, J. K. pouvait écrire (20) :

« Les rebelles, jusqu'ici, se sont montrés soucieux de garder les blancs avec eux, ils les ont épargnés.

« Mais si le gouvernement central engage des mercenaires, les choses ne changeront-elles pas ? »

Ayant eu connaissance de la réunion Spaak-Harriman, « le général Olenga annonce qu'il avait appris que la Belgique et les Etats-Unis avaient décidé de donner au Congo une aide militaire accrue.

« Il a déclaré, à ce sujet, que, dans ce cas, il ne donnait aucune garantie pour les citoyens belges et américains résidant dans les régions occupées par son armée. » (21).

Le gouvernement belge avait été clairement averti par les autorités révolutionnaires, des risques qu'il

(17) M. Philips avait, en effet, reconnu (voir la presse du 18 juin 1964) « que, quelques pilotes civils américains sous contrat avec le gouvernement congolais, avaient effectué, au cours de ces derniers jours, des sorties à bord de T.28 dans l'Est du Congo. Il a ajouté que d'autres pilotes comptent effectuer également des missions similaires. — (Le T.28 a été, rappelons-le, utilisé avec succès dans les guerillas du Sud-Est asiatique. Il est équipé de mitrailleuses et de bombes) ».

(18) « Le Peuple » et « Le Drapeau Rouge », du 27 juillet 1964, et « Le Soir », du 28 juillet.

(19) « La Libre Belgique », du 28 juillet 1964.

(20) « La Libre Belgique », du 20 août 1964.

(21) La presse, du 13 août 1964.

13

participation à des opérations offensives, tels que bombardements et mitraillage. »

Après les accords Spaak-Harriman, ce sont des Belges qui piloteront tous les avions de transport livrés par les Américains. Conduire les troupes à pied d'œuvre, leur apporter leur armement, leurs munitions, c'est, sans aucun doute, faire la guerre.

Ce sont des Belges qui piloteront les avions de reconnaissance à long rayon d'action.

Renseigner sur les déplacements et les activités de l'ennemi, c'est aussi, incontestablement faire la guerre.

Ce sont des Belges qui piloteront les hélicoptères. Rechercher, dans la brousse, les groupes d'insurgés, aider les mercenaires à les retrouver et à les réduire, c'est faire la guerre.

Le colonel Vandé Walle, ancien chef de la sûreté coloniale belge à Léopoldville et ancien consul de Belgique dans le Katanga de la sécession, partisan acharné de Moïse Tshombé, est envoyé au Congo pour établir, avec un groupe de cent-vingt à cent-cinquante officiers belges, les plans de l'offensive contre Stanleyville, en régler toutes les phases, veiller aux approvisionnements, etc...

On sait, par la presse, par la radio et par la télévision, quel fut le rôle de ce colonel belge dans la bataille pour Stanleyville. Au fur et à mesure que les langues se délièrent et que chacun vantera ses exploits, on saura quelle était la conception qu'ils avaient — sur le terrain — du rôle « non opérationnel » qui leur a été officiellement imparti.

Mais, même s'ils s'y étaient cantonnés, il n'est personne de sensé qui ferait une différence entre l'officier participant au combat et celui qui, après avoir préparé la bataille, ne tirerait pas lui-même un coup de revolver, mais indiquerait aux autres les coups à tirer, les positions à prendre, les manœuvres à accomplir.

A ces militaires belges officiellement envoyés dans les rangs de Tshombé par le gouvernement belge, s'ajoutent, évidemment, les innombrables mercenaires belges, pour la plupart anciens « affreux » du Katanga, menant le combat contre les noirs avec cette hargne ou ce mépris qui les caractérisaient déjà dans leurs expéditions contre les jeunesses de la Balubakat.

L'un d'entre eux, le lieutenant Mazy, vient d'avoir les honneurs d'un reportage photographique du grand magazine allemand « Quick » (27).

Il collectionne les crânes des « rebelles » et explique complaisamment au journaliste qui en a le cœur soulevé, qu'il tue les nègres d'une certaine manière qui laisse leur crâne intact. Qu'il laisse trainer alors leurs têtes huit jours dans la brousse, qu'il va les rechercher ensuite et les fait bouillir dans un seau. Il faut le voir, la cigarette aux lèvres, présenter avec fierté le résultat de ces opérations. Qu'il s'agisse de mercenaires sadiques ou du colo-

(27) Dans le n° 49, portant la date du 6 décembre 1964, pages 58 et 59.

16

faisait courir à ses ressortissants en s'engageant plus avant dans la guerre civile aux côtés de Tshombé.

## AVERTISSEMENTS BELGES A M. P.-H. SPAAK

Au surplus, M. P.-H. Spaak n'avait pas manqué d'avertissements en Belgique même. De la droite à la gauche, des hommes avaient crié « casse-cou ».

La « Revue Nouvelle » de juillet 1964, proche des milieux où évolue le Premier Ministre Théo Lefèvre, sous la plume de Charles-Ferdinand Nothomb, dirigeant des Jeunesses Catholiques, avait écrit ces phrases lourdes de sens, que son parent, le consul belge à Stanleyville, M. Patrick Nothomb, aura eu, quelques mois plus tard, l'occasion de méditer :

« Il était déjà dangereux, il y a un an, de laisser partir quelques conseillers militaires pour l'entraînement de l'A.N.C. Il se vérifie qu'il est toujours dangereux de mettre un doigt dans l'engrenage. En laissant partir des pilotes et des techniciens de la force aérienne, peu importe leur nombre, notre pays y met quelques doigts de plus.

« Il n'est pas besoin de préciser ce que peut représenter cet engrenage en quelques années (22) : des Belges compromis dans des actions de répression, même si elles sont justifiées, DES REPRESAILLES, MEME ISOLEES, CONTRE DES RESSORTISSANTS BELGES; UNE AIDE ACCRUE POUR DEGAGER CERTAINS BELGES MENACES et l'on recommence l'inutile aventure. LES BELGES DU CONGO N'ONT VRAIMENT PLUS BESOIN DE CETTE EPREUVE ET LA BELGIQUE NON PLUS.

« Pire, ce geste dangereux est totalement inutile. »

Le jour même de l'arrivée de M. Harriman à Bruxelles, « Le Drapeau Rouge » écrivait, avec beaucoup de lucidité (23) :

« La seule garantie de sécurité de nos 40 000 compatriotes qui se trouvent au Congo — et c'est là un but qu'il ne faut pas perdre de vue un instant — est la non-intervention belge, la neutralité vis-à-vis des deux camps.

« Ce qui implique le rapatriement immédiat de tous les militaires belges avant qu'il ne soit trop tard. »

## UNE TERRIBLE RESPONSABILITE

M. P.-H. Spaak et son gouvernement savaient donc

(22) M. C.-F. Nothomb était optimiste. Ce n'est pas en quelques années, mais en quelques semaines, que sa prédiction s'est réalisée.

(23) « Le Drapeau Rouge », du 7 août 1964, sous la signature de François Bailly.

14

nel Vandé Walle, de la part des patriotes qu'ils traquaient, tuaient ou faisaient tuer, il serait vain d'espérer des nuances : c'étaient des Belges.

## LA FATALE DEGRADATION DE LA SITUATION DES CIVILS BELGES

Il était normal, hélas, et attendu, que la situation se dégrade pour les civils belges. Du moment que la Belgique devenait aux yeux des forces insurgées une puissante belligérante, ses ressortissants allaient être suspectés, arrêtés, mis en résidence surveillée, emprisonnés.

Ce procédé est sans doute déplorable — mais il est pratiqué par des nations qui se piquent d'être civilisées depuis vingt siècles.

Le gouvernement belge de 1940, pour ne donner qu'un exemple, n'a-t-il pas, dès le début des hostilités avec l'Allemagne, arrêté, emprisonné tous les civils allemands résidant en Belgique sans faire de distinction entre ceux qui y vivaient depuis de longues années et les autres, sans épargner bien souvent ceux-là même qui, précisément, avaient fui le régime nazi ! Et ces Allemands, le gouvernement belge ne les a-t-il pas, au moment où il a quitté le sol national, traînés derrière lui dans son exode, jusque dans des camps de concentration du Midi de la France ? Ne dit-on pas d'ailleurs qu'il ne put empêcher qu'on en massacrât quelques-uns sur les routes de l'exode ?

Ce souvenir devrait verser quelque humilité au cœur d'une homme comme M. P.-H. Spaak qui était déjà ministre en 1940.

Que certains civils belges aient été maltraités au Congo ne semble pas discutable. Nul plus que nous ne le regrette. Mais il ne nous viendrait pas à l'idée d'en rendre M. Gbenyé personnellement plus responsable que ne devait l'être M. P.-H. Spaak des malheurs arrivés sur une route de France à l'un des Allemands qu'il avait fait arrêter...

Dans une guerre, et dans une guerre civile moins encore que dans une autre, il est impossible de contrôler tout ce qui se fait à tous les échelons.

A cette suspicion, à cette hostilité que l'intervention militaire belge devait nécessairement valoir aux malheureux civils belges, allait s'ajouter une autre considération que M. Gaston Soumialot a très clairement exposée (28) :

« Pour en venir à la question que vous me posez à propos des Européens : à Uvira, une société nous demande de laisser aller une trentaine d'Européens à Bujumbura, afin qu'ils aillent chercher des médicaments, la paie des ouvriers je ne sais plus... »

« Ils sont partis pour ne plus revenir. OR, LE LENDEMAIN DE LEUR DEPART, IL Y AVAIT UN BOMBARDEMENT AMERICAIN,

(28) Dans l'interview de Philippe Toussaint. « Pourquoi Pas ? » du 15 août 1964.

17

à quoi s'en tenir. L'ambassadeur de Belgique à Léopoldville, dans un télex du 14 juillet, (24) avait, lui aussi, attiré l'attention de son Ministre, en même temps que celle de Tshombé, sur le danger de réactions anti-belges que provoquerait l'intervention d'officiers belges dans les opérations.

Dès lors, en nous plaçant au seul point de vue de la sauvegarde des Belges vivant au Congo, dans les zones exposées à l'action des forces insurgées, — point de vue que nous nous refusons, quant à nous, à isoler de son contexte congolais et de son contexte international — en nous plaçant, par hypothèse à ce seul point de vue, et ici nous pesons nos mots, — si M. P.-H. Spaak et le gouvernement belge avaient l'intention d'intervenir militairement au profit de Tshombé, ils avaient pour impérieux devoir d'évacuer au préalable (25), tous les ressortissants belges des zones menacées par l'avance des armées révolutionnaires.

M. P.-H. Spaak n'avait pas le droit d'exposer ses compatriotes à des périls qu'il connaissait parfaitement et dont il savait qu'ils se présenteraient inévitablement.

D'aucuns se demandent déjà si l'on n'a pas laissé sciemment des blancs dans ces régions du Congo pour se donner plus tard l'occasion d'y intervenir plus directement encore. Même si cette supposition paraît monstrueuse, c'est elle sans doute qui s'inscrira dans l'histoire de cette phase de la lutte du peuple congolais pour sa libération.

## L'INTERVENTION BELGO-AMERICAINE

A ce moment, la Belgique a déjà au Congo de nombreux techniciens militaires, aux côtés du « général » Mobutu, dans les camps d'instruction, à la base de Kamina que le colonel De Cock doit remettre sur pied avec l'aide d'un staff d'officiers belges. Ce sont des aviateurs belges qui assurent le pilotage et l'entretien des avions militaires congolais.

A peine Premier Ministre, Tshombé exige : « que soit mis à sa disposition le personnel nécessaire pour la mise en service d'une dizaine d'avions de transport du type C-47 (Dakota) et d'un nombre à peu près équivalent d'hélicoptères des types H-21 et S-55 ». (26).

Et M. P.-H. Spaak d'accéder à cette demande :

« Car l'assistance sollicitée est d'ordre technique. Elle ne prévoit que l'accomplissement de missions de transport ou d'évacuation. Elle exclut tout commandement sur des forces congolaises en opération ainsi que toute par-

(24) Reproduit dans « Remarques Congolaises et Africaines » du 22 septembre 1964.

(25) Rien n'eût été plus facile. Par exemple, l'aérodrome de Stanleyville est resté ouvert encore pendant les premiers jours du mois d'août.

(26) « Le Peuple » du 13 juillet 1964.

15

PAR AVIONS A UVIRA. ALORS, CELA NOUS A OBLIGES A REVENIR SUR NOS POSITIONS DE LAISSER PARTIR LES BLANCS — LORSQU'ILS S'EN VONT, C'EST POUR QU'ON NOUS BOMBARDE ! »

Le même processus se reproduisit à Albertville lorsque les chefs de l'insurrection eurent accédé à une requête de la Croix-Rouge. Sans un avion de chasse, sans un canon de défense antiaérienne, les positions populaires subissaient, sans riposte, les attaques aériennes en piqué, les bombardements en rase-mottes. On peut, tout en le déplorant, comprendre le calcul de ces chefs qui, se considérant comme victimes d'une agression belgo-américaine, espéraient que la présence auprès d'eux de civils belges et américains contraindrait leurs agresseurs à la prudence et à la modération.

Lorsque Tshombé et Munongo, au moment de la seconde opération de l'ONU contre leur sécession, firent interdire par leurs gendarmes aux Européens d'Elisabethville, les routes de la fuite en Rhodésie, ils avaient moins d'excuses. Les civils à qui ils imposaient de rester exposés aux mêmes risques de bombardement qu'eux n'appartenaient pas à la puissance attaquante.

Le gouvernement belge n'a pas protesté pourtant à l'époque contre cette solidarité forcée de milliers de Belges qui vivaient à Elisabethville avec le gouvernement Tshombé.

Et la presse belge s'est bien gardée de toute indignation lorsqu'il s'agissait de Tshombé.

La situation déjà très pénible des civils belges depuis les premières réalisations de l'accord Spaak-Harriman va se dégrader encore lorsque le colonel Vandé Walle déclenche l'offensive contre Stanleyville.

Un Belge qui a vécu l'expérience de Stanleyville, M. François de Beaufort vient de publier (29) un témoignage particulièrement significatif. Après avoir souligné que les seuls Européens qui avaient perdu la vie dans la prise de Stanleyville par les insurgés avaient été victimes « de balles perdues ou d'actes de banditisme isolés », après avoir montré que le général Olenga avait assuré le pouvoir « dans un ordre relatif, ne manifestant aucune tendance xénophobe » et que le gouvernement de M. Gbenyé avait lui-même tenté « de mettre de l'ordre dans le chaos et qu'aucune discrimination à l'égard des étrangers ne se fait sentir »,

M. de Beaufort écrit :

« Mais l'euphorie des Européens ne dura pas longtemps. Bientôt, en effet, les troupes de l'armée congolaise reprennent l'offensive grâce à l'arrivée dans leurs rangs de « conseillers » militaires belges et de mercenaires et grâce aussi à l'appui des avions de combat

(29) Dans l'hebdomadaire d'extrême-droite « Le Phare-Dimanche » du 6 décembre 1964.

18

américains que pilotent des cubains anti-cas-tristes. »

« Par représailles les menaces contre les civils belges et américains de Stanleyville commencent alors à se préciser. »

« Le 27 octobre, presque tous nos compatriotes sont arrêtés et concentrés à l'Hôtel des Chutes. »

« La situation va empirer à mesure que les troupes de l'ANC se rapprochent de Stanleyville. »

## LES MENACES DE MORT QUE L'ON NE PREND PAS AU SERIEUX ET CELLES QU'ON PREND AU SERIEUX

Les civils belges étaient-ils, pour autant, menacés de mort à cette époque ? Nul ne pourrait aujourd'hui le déterminer avec certitude dans l'état actuel de notre information, jusqu'ici parfaitement unilatérale.

Il serait en tout cas surprenant que l'on ait pris tout à coup au sérieux des menaces verbales, alors qu'on n'en avait tenu aucun compte jusque-là.

Nous serions curieux de savoir pourquoi M. P.-H. Spaak n'a pas dépêché des parachutistes à Uvira après le pathétique appel de l'évêque de cette ville et de ses compagnons de captivité (30) :

« Au nom de Dieu et de l'humanité, nous, soussignés Européens, c'est-à-dire, six civils, douze pères, neuf sœurs et moi-même, déjà en détention et maltraités, supplions les autorités compétentes américaines et belges de cesser immédiatement tout bombardement des régions d'Uvira. A chaque bombardement des otages seront exécutés. Ceci entre en vigueur à partir de ce 27 août. »

« Signé : Mgr. Damilo Catarji, l'évêque d'Uvira. »

Cet appel était au moins aussi alarmant que celui que lanceront plus tard les consuls belge et américain de Stanleyville.

Et l'on a fait écho, à cette époque, à d'épouvantables menaces proférées par des chefs révolutionnaires, telle celle-ci, attribuée au colonel Bidalira (31) :

(30) Dépêche reproduite par l'agence « France Presse » et publiée notamment dans « Le Peuple » du 28 août 1964 et « Le Soir » du 29 août 1964.

(31) « Le Peuple » du 29-30 août 1964. Dans un proche avenir on apprendra sans doute qu'il s'agit là, comme pour les « menaces », les « ordres », les « télégrammes » vantés en novembre 1964, de faux grossiers établis par les services de propagande de Tshombé. Il serait bien imprudent, en tout cas, d'accorder actuellement une valeur historique quelconque à des documents aussi surprenants.

19

« Si on bombarde encore Uvira, je ferai manger un Américain chaque jour par mes troupes. »

Si M. P.-H. Spaak ne s'est pas, à ce moment, inquiété du sort des civils d'Uvira, est-ce parce qu'il a considéré ces menaces comme d'inoffensives rodomontades ?

Il n'aurait pas eu tort puisqu'on a continué à bombarder Uvira et qu'ensuite les mercenaires se sont emparés de cette ville sans qu'on y ait tué un seul des civils prétendument menacés et sans qu'on ait mangé un seul Américain.

Mais alors, pourquoi s'est-il tout à coup inquiété du sort des civils de Stanleyville au point d'envoyer là-bas des paracommandos, alors que les dangers n'étaient pas apparemment pires ni les menaces plus effrayantes qu'à Uvira ?

Une hypothèse que déjà l'on formule est qu'à Uvira il n'y avait pas, en dépit du colonel Bidalira, un Américain, alors qu'il y en avait à Stanleyville, et un, spécialement, dont la vie était incontestablement en danger puisqu'il avait été condamné à mort.

L'on sait déjà que la vie d'un blanc en Afrique vaut, aux yeux de certains, bien plus que celle de quelques centaines de noirs. Serait-il vrai qu'à présent, la vie d'un seul Américain vaudrait plus que celle d'une trentaine d'Européens ?

Cette version trouvera quelque crédit dans le fait que l'opération des paracommandos sur Stanleyville a été décidée au retour de M. P.-H. Spaak de Washington.

Certains en verront, en outre, une confirmation dans le fait qu'après Stan et Paulis, l'opération sauvetage a été abandonnée. L'on dit déjà que c'est parce qu'il n'y avait plus d'Américains à sauver...

Une autre hypothèse qui expliquerait que l'on ait manifesté pour les blancs de Stanleyville des craintes que l'on n'avait pas éprouvées pour ceux d'Uvira, ce serait le fait que Stanleyville, la citadelle des lumumbistes, était un dur morceau, même pour les mercenaires du Sud-Africain Hoare et pour l'armada du colonel Vande Walle et qu'il fallait bien leur rendre le service de leur ouvrir de l'intérieur les portes de la ville.

Cette hypothèse, il y a beaucoup de chances qu'elle soit formulée sous une forme moins réservée par les Chefs d'Etat d'Afrique et du Tiers Monde et qu'elle passe, elle aussi, dans l'Histoire.

Qu'Américains et Belges associés aient voulu couronner leur intervention en faisant tomber le bastion de la lutte révolutionnaire, paraîtra à beaucoup une évidence, même si M. P.-H. Spaak doit s'en indigner.

Que cette intervention ait été nécessaire pour assurer la prise de Stanleyville paraîtra d'autant plus vraisemblable que le monde entier a — après et malgré le déferlement des paracommandos belges sur la ville et l'entrée facilitée des colonnes blindées du colonel Vande Walle — assisté à la farouche résistance des forces populaires qui, quinze jours plus tard, s'accrochaient encore à des quartiers de la ville.

20

## LE DROIT D'INTERVENTION EXISTE-T-IL ?

Nous n'avons pas entendu, jusqu'ici, en dehors d'affirmations catégoriques, une démonstration convaincante de ce droit.

Si un tel droit existe et si l'Etat qui veut l'exercer est maître de considérer que ses ressortissants sont en danger, le monde risque de devenir une foire d'empoigne.

U Thant avait raison d'inviter la Belgique — si ses craintes étaient réelles, — à recourir au Conseil de Sécurité qui eût pu prendre immédiatement toutes les mesures urgentes que l'on aurait jugées opportunes.

Se rendre justice à soi-même conduit — l'Histoire l'a toujours appris, — à une cascade de violences dont nul ne peut présager la fin.

Mais, si l'on va plus loin, et si l'on admet, par hypothèse, le droit de l'Etat à une telle action directe, il semble évident qu'il ne puisse, en tous cas, l'exercer lorsque c'est lui-même qui aura provoqué les péris auxquels ses ressortissants se trouvent exposés.

Le moins que l'on puisse dire est que le droit d'intervenir était des plus contestable.

## L'INTERVENTION ETAIT-ELLE SOUHAITABLE DANS L'INTERET MEME DES CIVILS QU'ELLE PRETENDAIT VOULOIR SAUVER ?

Si l'on aborde alors le plan de l'opportunité, il est permis de rappeler à M. Théo Lefèvre, Premier Ministre, ce que déclarait M. Théo Lefèvre, député et président du P.S.C., en juillet 1960 au moment où certaine presse et de puissants groupes de pression poussaient le gouvernement Eyskens à intervenir militairement au Congo en faveur des Belges exposés aux excès de la mutinerie de la F.P.

M. Théo Lefèvre disait alors très sagement (32) :

« D'aucuns réclament des mesures spectaculaires qui, SI ELLES PROFITAIENT A DES GROUPES DE BLANCS DES GRANDS CENTRES POURRAIENT AUSSI NUIRE GRAVEMENT AUX POPULATIONS BLANCHES DISSEMINÉES DANS LE PAYS. »

Et encore :

« C'EST TRES GENTIL DE DIRE QU'IL FAUT LANCER DES PARACHUTISTES SUR LE CONGO, MAIS A-T-ON PENSE AUX BLANCS QUI SE TROUVENT DISSEMINÉS DANS LA BROUSSE ? Il ne faut pas se laisser entraîner dans des attitudes qui susciteraient une série de conséquences qu'on ne peut prévoir. » (33).

(32) « La Cité », du 11 juillet 1960.

(33) « Le Soir » du 13 juillet 1960.

21

Il est trop tôt aujourd'hui pour porter un jugement définitif et d'ensemble — mais il n'est pas trop tôt pour souligner combien les considérations du M. Lefèvre de 1960 eussent dû peser sur les décisions du Premier Ministre Lefèvre de 1964.

Force est de constater que, dans toutes les villes reprises aux insurgés par les mercenaires, il n'y avait eu, malgré les menaces et les mauvais traitements, aucun massacre de blancs, et, qu'hélas, les soixante morts de Stanleyville et les morts de Paulis ont tous été abattus après le largage des parachutistes sur Stanleyville.

Cela est terrible pour ceux qui ont pris cette décision, même si elle n'a été inspirée que par des buts humanitaires. Comme est terrible aussi le fait qu'après ce « geste spectaculaire », aux conséquences si « redoutables », et alors que les autres blancs « disséminés » dans le pays devaient se trouver plus jamais exposés aux dangers auxquels on disait vouloir les arracher. M. P.-H. Spaak allait confesser son impuissance à leur venir en aide.

Sur le plan strictement humanitaire où l'on a prétendu se placer, cette impuissance est la preuve de la tragique légèreté de la décision qui a été prise.

Si l'on avait dû, par la suite, apprendre que tous ces malheureux blancs étaient morts, c'eût été l'opération aéroportée qui les aurait indirectement tués.

Et si, comme nous l'espérons de toutes nos forces, ces blancs disséminés en brousse conservaient, malgré le largage des parachutistes et les violences des mercenaires, la vie sauve, il y aurait de fortes présomptions pour que, sans l'intervention du 24 novembre, l'on n'ait pas eu à déplorer les morts de Stanleyville et de Paulis.

Sous quelque aspect qu'on la considère, cette opération devait nécessairement faire plus de mal que de bien.

## Y AVAIT-IL D'AUTRES SOLUTIONS ?

Allons plus loin encore. Imaginons enfin que cette opération ait été utile et nécessaire. Fallait-il y recourir ? N'y avait-il point d'autre solution ?

Les autorités de Stanleyville ne se sont pas dérochées à des pourparlers amiables. Le monde entier a le sentiment que Belges et Américains n'ont consenti à ouvrir une négociation que pour mieux camoufler les préparatifs de leur intervention (34).

Lorsque M. P.-H. Spaak a rejeté avec dédain les suggestions qui lui étaient faites, il a manifestement joué avec les mots et escamoté les réalités.

« On exige, a-t-il dit, un cessez le feu et la Belgique n'est pas en mesure d'ordonner un cessez-le-feu. »

(34) L'on peut lire, à ce sujet, les révélations de Simon Malley dans « Jeune Afrique » du 6 décembre 1964.

22

Il était évident pourtant, qu'Américains et Belges, sans pouvoir théoriquement au moins, décréter un cessez le feu, avaient la possibilité de contraindre immédiatement Tshombé et ses mercenaires à l'accepter. Il leur suffisait de retirer à l'offensive en cours leur assistance militaire pour que sa continuation devint automatiquement impossible.

Privés de leur couverture aérienne, de leur commandement logistique, et de leurs transports, les mercenaires eussent été obligés d'interrompre leur avance. Et le cessez-le-feu fût devenu pour eux la meilleure solution.

Au surplus, si le gouvernement belge n'avait pu obtenir l'accord du gouvernement américain, rien ne pouvait l'empêcher d'opérer, lui, le retrait immédiat de tous ses militaires engagés dans l'offensive.

Cette décision aurait eu le même effet qu'un retrait conjoint puisque les avions et hélicoptères américains, sans leurs pilotes belges devenaient, dans l'immédiat, inutilisables.

Ce retrait, même unilatéral aurait, nous pouvons l'affirmer, entraîné automatiquement la libération de tous les civils belges aux mains des insurgés.

## LA SEULE SOLUTION PACIFIQUE ET DEMOCRATIQUE POSSIBLE

Nous voudrions, par cette longue analyse, avoir aidé quelque peu à la démystification du problème du Congo.

Sans doute le manque de préparation des Congolais — imputable d'ailleurs à leurs colonisateurs — a-t-il, lors de l'indépendance brusquée de 1960, joué un rôle dans la crise.

Sans doute aussi la fièvre des combats, le souvenir des massacres subis sans défense, l'excitation collective, peuvent-ils conduire, parfois, des bandes échappant au contrôle des chefs révolutionnaires, à d'odieux excès.

Encore faut-il faire, dans les récits souvent orientés de la presse occidentale, la part de la propagande et dans les documents produits : ordres, télégrammes, etc... la part des faux dont les officines de Tshombé se sont fait une spécialité depuis le temps de la sécession katangaise.

Il ne faut jamais perdre de vue que les cruautés commises par les soldats de Tshombé et Mobutu dépassent en nombre et en horreur tout ce que l'on peut reprocher, non à l'armée des partisans, mais à des éléments incontrôlés et anarchiques qui semblent s'agiter à la frange des forces populaires.

La presse occidentale sévère aux uns est toute indulgence pour les autres.

Par exemple : si l'on peut lire partout l'émotion justifiée que provoquent les assassinats de missionnaires et de religieuses, nous n'avons pas lu un mot jusqu'ici de l'exécution par l'ANC — entrant dans Stanleyville sur les pas des parachutistes belges et des mercenaires — du curé congolais de la paroisse du Christ-Roi, l'abbé Othon Bulombi, dont le seul crime consistait dans ses convictions natio-

23

nalistes. L'assassinat de ce saint prêtre qui remplit depuis avant l'indépendance et jusqu'à ce qu'il fut fusillé sans jugement, sa charge paroissiale, n'a, semble-t-il, suscité aucun regret dans l'opinion occidentale.

Déduire d'excès isolés, — dont les peuples dits civilisés ont, hélas, eux aussi, dans un passé récent donné des exemples davantage officialisés — que le peuple congolais n'est pas capable de se gouverner lui-même, c'est manifestement céder à une sorte de racisme.

Bien plus qu'à une prétendue inaptitude du peuple congolais à se trouver des chefs capables de le conduire vers l'ordre et le progrès, c'est aux constantes menées du néo-colonialisme occidental — et tout spécialement américano-belge, qu'il faut imputer le chaos dans lequel ce pays est tombé.

La sécession katangaise, l'élimination de Patrice Lumumba, la longue détention et le nouvel emprisonnement d'Antoine Gizenga, la constante corruption des milieux politiques, et, aujourd'hui les manœuvres accomplies et les violences commises pour imposer Tshombé au peuple congolais, tous ces crimes sont imputables au néo-colonialisme.

Les néo-colonialistes provoquent et aggravent sans cesse le désordre pour pouvoir ensuite cyniquement le dénoncer, tout en en profitant pour continuer une surexploitation des richesses du pays.

La seule solution démocratique pacifique possible consiste à permettre au peuple congolais, qui n'a plus été consulté depuis mai 1960, de se choisir librement ses représentants. On lui laissera ainsi faire, pour la première fois, l'expérience loyale d'une indépendance dont il a été frustré dix jours après l'avoir officiellement obtenue.

En retirant tout de suite leur assistance militaire à Tshombé, qui en fait un si cruel et si criminel usage, la Belgique et les Etats-Unis cesseraient de jouer un rôle qui paraît odieux à l'Afrique et au Tiers-Monde.

Il faut qu'on renonce à vouloir imposer au Congo et à l'Afrique les Tshombé, les Munongo, les Kalonji, assassins de leurs frères, traîtres à leur pays et à l'Afrique.

En retirant tout appui militaire à Tshombé, l'on évitera la « vietnamisation » du Congo.

Enfin, en prenant sans retard cette mesure, on cesserait de mettre en péril la paix en Afrique et dans le monde.

En effet, si, comme il faut s'y attendre, à l'intervention blego-américaine aux côtés de Tshombé, répond bientôt une intervention africaine aux côtés des forces populaires, nul ne sait où s'arrêtera cet affrontement...

Le retrait de l'assistance militaire au gouvernement illégal de Léopoldville aurait très probablement pour résultat l'effacement de Tshombé qui n'est rien sans cette aide.

L'on pourrait alors enfin recourir à ces élections libres et contrôlées par l'OUA qui constitue vraiment la seule solution honnête et pacifique de l'abominable drame congolais.

24